

ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

**DEP-COMPTABILITÉ
5231**

**MODULE 20
461-204**

**DÉCLARATION DE REVENUS
LIVRE D'EXERCICES
DT Max 2020**

DURÉE : 60 HEURES

Giovanni De Lutio

Groupe GD



Fédéral

Question A

Étape 2 – Revenu total

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes provenances, c'est-à-dire vos revenus de sources canadiennes et étrangères. Le Guide d'impôt et de prestations peut avoir des renseignements supplémentaires pour certaines lignes.

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)	10100			1
Revenu non-imposable versé aux volontaires des services d'urgence (lisez la ligne 10100 dans le guide)	10105			
Commissions incluses à la ligne 1 (case 42 de tous les feuillets T4)	10120			
Cotisations à un régime d'assurance-salaire (consultez le guide à la ligne 10100)	10130			
Autres revenus d'emploi	10400	+		2
Pension de sécurité de la vieillesse (case 18 du feuillet T4A(OAS))	11300	+		3
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))	11400	+		4
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 4 (case 16 du feuillet T4A(P))	11410			
Autres pensions et pensions de retraite (consultez le guide à la ligne 11500 et remplissez la ligne 31400 de la feuille de travail pour la déclaration)	11500	+		5
Choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)	11600	+		6
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (allez à canada.ca/ligne-11700) (consultez le feuillet RC62)	11700	+		7
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge	11701			
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)	11900	+		8
Prestations de maternité et parentales de l'assurance-emploi et prestations du Régime provincial d'assurance parentale	11905			
Montant imposable des dividendes (déterminés et autres que déterminés) de sociétés canadiennes imposables (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12000	+		9
Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés de sociétés canadiennes imposables, inclus à la ligne 9 (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12010			
Intérêts et autres revenus de placements (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12100	+		10
Revenus nets de société de personnes : commanditaires ou associés passifs seulement	12200	+		11
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (case 131 du feuillet T4A)	12500	+		12
Revenus de location (consultez le guide T4036)	Bruts 12599		Nets 12600	13
Gains en capital imposables (remplissez l'annexe 3)			12700	14
Pension alimentaire reçue (consultez le guide P102)	Total 12799		Montant imposable 12800	15
Revenus d'un REER (selon tous les feuillets T4RSP)			12900	16
Autres revenus	Précisez :		13000	17
Bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien, et subventions imposables reçues par des artistes pour un projet			13010	18
Revenus d'un travail indépendant (consultez le guide T4002)				
Revenus d'entreprise	Bruts 13499		Nets 13500	19
Revenus de profession libérale	Bruts 13699		Nets 13700	20
Revenus de commissions	Bruts 13899		Nets 13900	21
Revenus d'agriculture	Bruts 14099		Nets 14100	22
Revenus de pêche	Bruts 14299		Nets 14300	23
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	14400			24
Prestations d'assistance sociale	14500	+		25
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	14600	+		26
Additionnez les lignes 24 à 26. (consultez la ligne 55 à l'étape 4)	14700	=		27
Voici votre revenu total				
Additionnez les lignes 1 à 23 et 27.	15000	=		28

Question B

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Si votre revenu net à la ligne 23600 est de **150 473 \$ ou moins**, inscrivez 13 229 \$ à la ligne 30000. Si votre revenu net est de **214 368 \$ ou plus**, inscrivez 12 298 \$. Sinon, faites le calcul à l'aide de la feuille de travail pour la déclaration pour déterminer le montant que vous pouvez demander à la ligne 30000.

Montant personnel de base	(maximum 13 229 \$)	30000	13 229	00	72
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1955 ou avant) (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.)	(maximum 7 637 \$)	30100	+		73
Montant pour époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 5)		30300	+		74
Montant pour une personne à charge admissible (remplissez l'annexe 5)		30400	+		75

T1-2020

Montants pour époux ou conjoint de fait et les personnes à charge

Annexe 5
Protégé B une fois rempli
Ligne 30400 – Montant pour une personne à charge admissible

Votre état civil a-t-il changé à marié(e) ou à conjoint(e) de fait en 2020?

Si **oui**, cochez cette case **55290** et inscrivez la date du changement.

Mois Jour
 ►

Fournissez les renseignements demandés et faites le calcul suivant pour cette personne à charge.

Prénom et nom de famille :	Année de naissance	Lien de parenté	Cette personne a-t-elle une déficience physique ou mentale?
Adresse :			Oui ☐ Non ☐

Votre montant personnel de base (ligne 30000 de votre déclaration) 1

Si vous avez droit au **montant canadien pour aidants naturels** pour votre personne à charge (**autre que** votre enfant âgé de moins de 18 ans ayant une déficience), inscrivez 2 273 \$ (lisez « Montant canadien pour aidants naturels » à l'étape 5 dans le guide, la remarque ci-dessous et la ligne 30425 ci-dessous).

51100 + 2

Additionnez les lignes 1 et 2.

= 3

Revenu net de la personne à charge (ligne 23600 de sa déclaration) 4

Ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »). Inscrivez ce montant à la ligne 30400 de

votre déclaration. 5

Remarque : Si la personne à charge est votre enfant ou celui de votre époux ou conjoint de fait et qu'elle est un enfant âgé de moins de 18 ans ayant une déficience, vous **devez** demander le montant canadien pour aidants naturels à la ligne 30500, et **non** à la ligne 51100.

Question C

T1-2020		Dons		Annexe 9	
				Protégé B une fois rempli	
Montant des dons de bienfaisance admissibles					
Dons aux organismes de bienfaisance enregistrés, aux associations canadiennes enregistrées de sport amateur, organisations journalistiques enregistrées et aux sociétés d'habitation canadiennes à loyer modique enregistrées pour les personnes âgées					1
Dons à des entités gouvernementales (dons au gouvernement du Canada, à une province, à un territoire, aux municipalités canadiennes enregistrées et aux organismes municipaux ou publics enregistrés remplissant une fonction gouvernementale au Canada)				32900 +	2
Dons aux universités enregistrées situées à l'étranger				33300 +	3
Dons aux Nations Unies et à ses organismes, et dons à certaines œuvres de bienfaisance enregistrées situées à l'étranger				33400 +	4
Additionnez les lignes 1 à 4. Total des montants des dons de bienfaisance admissibles				=	5
Limite des dons					
Inscrivez votre revenu net selon la ligne 23600 de votre déclaration.				6	7
Dons de biens amortissables (selon le tableau 2 dans la brochure P113)				33700	8
Dons d'immobilisations (selon le tableau 1 dans la brochure P113)				33900 +	9
Additionnez les lignes 8 et 9.				=	10
				× 25 % =	11
Additionnez les lignes 7 et 11.				=	12
Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 6 ou ligne 12. Limite du total des dons					13
Dons					
Dons admissibles : Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 5 ou ligne 13.				34000	14
Montant admissible de vos dons de biens culturels ou écosensibles (consultez la brochure P113)				34200 +	15
Additionnez les lignes 14 et 15.				=	16
Inscrivez le montant le moins élevé : 200 \$ ou le montant de la ligne 16.				-	17
Ligne 16 moins ligne 17.				=	18
Total de vos dons faits avant 2016 inclus aux lignes 5 et 15 (ne peut pas dépasser le montant de la ligne 16)				34210 -	19
Ligne 18 moins ligne 19 (si négatif, inscrivez-le entre parenthèses)				=	20
Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 17 ou ligne 19.				+	21
Additionnez les lignes 20 et 21.				=	22

Question D

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Si votre revenu net à la ligne 23600 est de **150 473 \$ ou moins**, inscrivez 13 229 \$ à la ligne 30000. Si votre revenu net est de **214 368 \$ ou plus**, inscrivez 12 298 \$. Sinon, faites le calcul à l'aide de la feuille de travail pour la déclaration pour déterminer le montant que vous pouvez demander à la ligne 30000.

Montant personnel de base	(maximum 13 229 \$)	30000	13 229	00	72
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1955 ou avant) (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.)	(maximum 7 637 \$)	30100	+		73
Montant pour époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 5)		30300	+		74
Montant pour une personne à charge admissible (remplissez l'annexe 5)		30400	+		75
Montant canadien pour aidants naturels pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (remplissez l'annexe 5)		30425	+		76

T1-2020

Montants pour époux ou conjoint de fait et les personnes à charge

Annexe 5
 Protégé B une fois rempli

Remplissez cette annexe et **joignez-la** à votre déclaration pour demander un montant à la ligne 30300, 30400, 30425 ou 30450 de votre déclaration. Pour en savoir plus, lisez les lignes 30300 et 30400 dans le guide d'impôt et de prestations fédéral ainsi que les lignes 30425 et 30450 du présent formulaire.

Ligne 30300 – Montant pour époux ou conjoint de fait

Votre état civil a-t-il changé à autre que marié(e) ou conjoint(e) de fait en 2020? Mois Jour
 Si **oui**, cochez cette case **55220** et inscrivez la date du changement. ►

Votre montant personnel de base (ligne 30000 de votre déclaration)					1
Si vous avez droit au montant canadien pour aidants naturels pour votre époux ou conjoint de fait, inscrivez 2 273 \$ (lisez « Montant canadien pour aidants naturels » à l'étape 5 dans le guide et la ligne 30425 ci-dessous).		51090	+		2
Additionnez les lignes 1 et 2.	=				3
Revenu net de votre époux ou conjoint de fait, selon la page 1 de votre déclaration	-				4
Ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »). Inscrivez ce montant à la ligne 30300 de votre déclaration.	=				5

**Ligne 30425 – Montant canadien pour aidants naturels pour époux ou conjoint de fait,
ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (suite)**

Faites le calcul suivant **seulement** si vous avez inscrit 2 273 \$ aux lignes 51090 ou 51100 de cette annexe pour une personne dont le **revenu net est entre 7 295 \$ et 24 361 \$**.

Montant de base		24 361	00		1
Revenu net de cette personne (ligne 23600 de sa déclaration)	-				2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)	(maximum 7 276 \$)	=			3
Si vous avez demandé un montant pour cette personne aux lignes 30300 ou 30400 de votre déclaration, inscrivez le montant que vous avez demandé.	-				4
Montant admissible pour cette personne : ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=				5

Informations sur le client - Feuille de route #1			
Nom :		Date de naissance :	
Adresse :			
NAS :			
État civil :	☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire		
Date de l'union/séparation :		Paie cot. RAMQ conjoint ?	☐ oui ☐ non
CONJOINT(E)		EX-CONJOINT(E)	
Nom :		Nom :	
NAS :		NAS :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Revenu net :		Revenu net :	
Frais de scolarité :		Adresse :	
Paie cot. RAMQ conjoint ?	☐ oui ☐ non	Pension alimentaire :	☐ oui ☐ non
PERSONNES À CHARGE			
Nom :		Nom :	
NAS :		NAS :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lien avec le client :		Lien avec le client :	
Revenu net :		Revenu net :	
Frais de scolarité :		Frais de scolarité :	
Frais de garde :		Frais de garde :	
Frais médicaux :		Frais médicaux :	
Activité physique/artist.		Activité physique/artist.	
Nom :		Nom :	
NAS :		NAS :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lien avec le client :		Lien avec le client :	
Revenu net :		Revenu net :	
Frais de scolarité :		Frais de scolarité :	
Frais de garde :		Frais de garde :	
Frais médicaux :		Frais médicaux :	
Activité physique/artist.		Activité physique/artist.	
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral ☐ provincial			
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non			
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ? ☐ oui ☐ non			
Autres :			

Nom du client :	Fédéral		Provincial	
	Feuillets en main	À remplir	Relevés en main	À remplir
REVENUS				
Emploi	☐ T4		☐ Relevé 1	
Retraite / RPAC	☐ T4A	☐ T1032 (si fract)	☐ Relevé 2	☐ Annexe B + Q (si fract)
Sécurité de la vieillesse	☐ T4A (OAS)		☐ Relevé 2	
RPC/RRQ	☐ T4A(P)		☐ Relevé 6	
RQAP	☐ T4E		☐ Relevé 3	
Placements	☐ T5	☐ GC	☐ Relevé 2	
REER (ou RAP et REEP)	☐ T4RSP	☐ Annexe 7		
FERR	☐ T4RIF			
Assurance-emploi	☐ T4E		☐ Relevé 5	
Ass. sociale et indemn. CNESST	☐ T5007		☐ Relevé 16	☐ Annexe G
Fiducie	☐ T3	☐ Annexe 3	☐ états fin. + reçus	☐ Ann. L + TP-80
Entreprise	☐ états fin. + reçus	☐ T2125		
PCU	☐ T4A ou T4E			
DÉDUCTIONS/COTISATIONS				
Frais de scolarité	☐ T2202A	☐ Annexe 11	☐ Relevé 8	☐ Annexe T + S
Fonds de travailleurs			☐ Relevé 10	
Frais de garde d'enfants	☐ reçu	☐ T778	☐ Rel. 24	☐ Annexe C
Pension alimentaire	☐ enregistrement		☐ enregistrement	☐ GC
Dons	☐ reçu	☐ Annexe 9	☐ reçu	☐ GC / Ann.V (si appl.)
Intérêts payés	☐ reçu	☐ GC	☐ reçu	
Frais médicaux	☐ reçu		☐ reçu	☐ Annexe K et B
Contribution politique	☐ reçu	☐ GC	☐ reçu	☐ GC
Cotisation à un REER / RPAC	☐ reçu	☐ Annexe 7	☐ reçu	
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu	
Activités des aînés			☐ reçu	
Abonnement nouvelles numériques	☐ reçu			
Intérêts sur prêt étudiant	☐ reçu		☐ reçu	☐ Annexe M
Achat d'une maison	☐ acte de vente		☐ acte de vente	☐ TP-752.HA
Cotisation syndicale ou profes.	☐ reçu ou T4		☐ reçu ou Relevé 1	
Allocat. canad. travailleurs (ACT)		☐ Annexe 6		☐ GC
Cotisation à l'AE		☐ Annexe 13		☐ Annexe F
Cotisation au RRQ		☐ Ann. 8 + T2204		☐ Annexe R
Cotisation au FSS				☐ Annexe A
Cotisation au RQAP		☐ Annexe 10		☐ Annexe B
Personnes à charge		☐ Annexe 5		
Âge - pers. seule - retraite		☐ GC		☐ Annexe P
Transferts entre conjoints		☐ Annexe 2		☐ Annexes C ou P
Prime au travail				☐ Annexe J + GC
Versements anticipés de cr. d'impôt			☐ Relevé 19	☐ Annexe H
Maintien à domicile pers. âgée				☐ Annexe D
Aidant naturel		☐ Annexe 5		
Crédit d'impôt pour solidarité				

FT : feuillets de travail GC : Grille de calculs

Agence du revenu
du CanadaCanada Revenue
Agency

Protégé B une fois rempli

T1

Déclaration de revenus et de prestations

2020

Avant de commencer :

Si vous remplissez cette déclaration pour une **personne décédée**, assurez-vous d'inscrire **ses renseignements** dans toutes les cases de l'étape 1.

Étape 1 – Identification et autres renseignements

QC 8

Identification	
Inscrivez ci-dessous vos nom et adresse en lettres moulées.	
Prénom	
Nom légal	
Adresse postale : app. – n° et rue	
CP	RR
Ville	Prov./terr. Code postal

Adresse courriel
En fournissant une adresse courriel, vous vous inscrivez pour recevoir des avis par courriel de l'ARC et vous acceptez les conditions d'utilisation énoncées à l'étape 1 du guide.
Inscrivez une adresse courriel :

Renseignements sur votre lieu de résidence
Indiquez la province ou le territoire où vous résidiez le 31 décembre 2020 :
Indiquez la province ou le territoire où vous résidez actuellement , s'il est différent de votre adresse postale ci-dessus :
Si vous étiez travailleur indépendant en 2020, indiquez la province ou le territoire où votre entreprise possédait un établissement permanent :
Si vous êtes devenu résident du Canada ou avez cessé de l'être aux fins de l'impôt en 2020 , indiquez votre date :
d'entrée Mois Jour ou de départ Mois Jour

Renseignements à votre sujet
Inscrivez votre numéro d'assurance sociale (NAS) :
Inscrivez votre date de naissance : Année Mois Jour
Votre langue de correspondance : English Français
Your language of correspondence: ☐ ☐

Cette déclaration est-elle pour une personne décédée?
Assurez-vous que l'information liée au NAS ci-dessus est celle de la personne décédée.
Si cette déclaration est pour une personne décédée , inscrivez la date du décès : Année Mois Jour

État civil
Cochez la case qui indique votre état civil le 31 décembre 2020 :
1 ☐ Marié(e) 2 ☐ Conjoint(e) de fait 3 ☐ Veuf (veuve)
4 ☐ Divorcé(e) 5 ☐ Séparé(e) 6 ☐ Célibataire

Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait (si vous avez coché 1 ou 2 ci-dessus)
Inscrivez son NAS :
Inscrivez son prénom :
Inscrivez son revenu net de 2020 pour demander certains crédits :
Inscrivez le montant de prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) inscrit à la ligne 11700 de sa déclaration :
Inscrivez le montant de remboursement de la PUGE inscrit à la ligne 21300 de sa déclaration :
Cochez cette case s'il était travailleur indépendant en 2020 : 1 ☐

N'inscrivez rien ici

N'inscrivez rien ici	17200					17100				
----------------------	-------	--	--	--	--	-------	--	--	--	--

Protégé B une fois rempli

Joignez seulement les documents (annexes, feuillets de renseignements, formulaires ou reçus) **demandés** pour appuyer les déductions ou crédits que vous demandez. Gardez toutes les autres pièces justificatives.

Si l'une des lignes ne s'applique pas, n'inscrivez rien pour cette ligne à moins d'instructions contraires.

Étape 2 – Revenu total

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes provenances, c'est-à-dire vos revenus de sources canadiennes et étrangères. Le Guide d'impôt et de prestations peut avoir des renseignements supplémentaires pour certaines lignes.

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)	10100			1
Revenu non-imposable versé aux volontaires des services d'urgence (lisez la ligne 10100 dans le guide)	10105			
Commissions incluses à la ligne 1 (case 42 de tous les feuillets T4)	10120			
Cotisations à un régime d'assurance-salaire (consultez le guide à la ligne 10100)	10130			
Autres revenus d'emploi	10400	+		2
Pension de sécurité de la vieillesse (case 18 du feuillet T4A(OAS))	11300	+		3
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))	11400	+		4
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 4 (case 16 du feuillet T4A(P))	11410			
Autres pensions et pensions de retraite (consultez le guide à la ligne 11500 et remplissez la ligne 31400 de la feuille de travail pour la déclaration)	11500	+		5
Choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)	11600	+		6
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (allez à canada.ca/ligne-11700) (consultez le feuillet RC62)	11700	+		7
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge	11701			
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)	11900	+		8
Prestations de maternité et parentales de l'assurance-emploi et prestations du Régime provincial d'assurance parentale	11905			
Montant imposable des dividendes (déterminés et autres que déterminés) de sociétés canadiennes imposables (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12000	+		9
Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés de sociétés canadiennes imposables, inclus à la ligne 9 (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12010			
Intérêts et autres revenus de placements (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12100	+		10
Revenus nets de société de personnes : commanditaires ou associés passifs seulement	12200	+		11
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (case 131 du feuillet T4A)	12500	+		12
Revenus de location (consultez le guide T4036) Bruts	12599		Nets	12600
				13
Gains en capital imposables (remplissez l'annexe 3)	12700	+		14
Pension alimentaire reçue (consultez le guide P102) Total	12799		Montant imposable	12800
				15
Revenus d'un REER (selon tous les feuillets T4RSP)	12900	+		16
Autres revenus Précisez :	13000	+		17
Bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien, et subventions imposables reçues par des artistes pour un projet	13010	+		18
Revenus d'un travail indépendant (consultez le guide T4002)				
Revenus d'entreprise Bruts	13499		Nets	13500
				19
Revenus de profession libérale Bruts	13699		Nets	13700
				20
Revenus de commissions Bruts	13899		Nets	13900
				21
Revenus d'agriculture Bruts	14099		Nets	14100
				22
Revenus de pêche Bruts	14299		Nets	14300
				23
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	14400			24
Prestations d'assistance sociale	14500	+		25
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	14600	+		26
Additionnez les lignes 24 à 26. (consultez la ligne 55 à l'étape 4)	14700	=		27
Voici votre revenu total				28
Additionnez les lignes 1 à 23 et 27.	15000	=		

Étape 3 – Revenu net

Protégé B une fois rempli

Inscrivez votre **revenu total** de la ligne 28 de la page précédente.

15000

29

Facteur d'équivalence (case 52 de tous les
feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A)

20600

Dédution pour régimes de pension agréés

(case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A)

20700

30

Dédution pour REER (consultez l'annexe 7 et joignez les reçus)

20800

31

Cotisations de l'employeur au régime de pension
agréé collectif (RPAC) (montant sur vos reçus de
cotisations RPAC)

20810

Dédution pour le choix du montant de pension fractionné
(remplissez le formulaire T1032)

21000

32

Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables
(selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)

21200

33

Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants
(case 12 de tous les feuillets RC62)

21300

34

Frais de garde d'enfants (remplissez le formulaire T778)

21400

35

Dédution pour produits et services de soutien aux personnes handicapées
(remplissez le formulaire T929)

21500

36

Perte au titre
d'un placement d'entreprise
(consultez le
guide T4037)

Brute 21699

Dédution admissible 21700

37

Frais de déménagement (remplissez le formulaire T1-M)

21900

38

Pension alimentaire
payée (consultez
le guide P102)

Total 21999

Dédution admissible 22000

39

Frais financiers et frais d'intérêt
(remplissez la feuille de travail pour la déclaration)

22100

40

Dédution pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail
indépendant et pour d'autres revenus (remplissez l'annexe 8 ou
le formulaire RC381, selon le cas)

22200

41

Dédution pour les cotisations bonifiées au RPC ou au RRQ sur un
revenu d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou
le formulaire RC381, selon le cas)

(maximum 165,60 \$)

22215

42

Dédution pour cotisations au RPAP pour le revenu d'un travail indépendant
(remplissez l'annexe 10)

22300

43

Frais d'exploration et d'aménagement (allez à canada.ca/ligne-22400)
(remplissez le formulaire T1229)

22400

44

Autres dépenses d'emploi (consultez le guide T4044)

22900

45

Dédution pour la résidence d'un membre du clergé
(remplissez le formulaire T1223)

23100

46

Autres déductions Précisez :

23200

47

Additionnez les lignes 30 à 47.

23300

48

Ligne 29 moins ligne 48 (si négatif, inscrivez « 0 »)

Voici votre **revenu net avant rajustements**

23400

49

Remboursement des prestations de programmes sociaux (Si vous avez déclaré un revenu à la
ligne 8 et que le montant à la ligne 49 est **plus élevé que 67 750 \$**, consultez le tableau de
remboursement au verso de votre feuillet T4E. Si vous avez déclaré un revenu aux lignes 3 ou 26
et que le montant à la ligne 49 est **plus élevé que 79 054 \$**, ou vous avez un montant au code 202
de votre feuillet T4A et que le montant de la ligne 49 est **plus élevé que 38 000 \$**, faites le calcul
pour la ligne 23500 de la feuille de travail pour la déclaration. Sinon, inscrivez « 0 ».)

23500

50

Ligne 49 moins ligne 50 (si négatif, inscrivez « 0 »)

Voici votre **revenu net**

23600

51

Étape 4 – Revenu imposable

Protégé B une fois rempli

Inscrivez votre revenu net de la ligne 51 de la page précédente.	23600		52
Déduction pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)	24400		53
Déductions pour options d'achat de titres (cases 39 et 41 des feuillets T4 ou consultez le formulaire T1212)	24900 +		54
Déductions pour autres paiements (Inscrivez le montant de la ligne 27, à moins qu'il ne comprenne un montant à la ligne 26. Si c'est le cas, consultez le guide à la ligne 25000.)	25000 +		55
Pertes comme commanditaire d'autres années (allez à canada.ca/ligne-25100)	25100 +		56
Pertes autres que des pertes en capital d'autres années (allez à canada.ca/ligne-25200)	25200 +		57
Pertes en capital nettes d'autres années	25300 +		58
Déduction pour gains en capital (remplissez le formulaire T657)	25400 +		59
Déductions pour les habitants de régions éloignées (remplissez le formulaire T2222)	25500 +		60
Déductions supplémentaires Précisez :	25600 +		61
Additionnez les lignes 53 à 61.	25700 =		62
Ligne 52 moins ligne 62 (si négatif, inscrivez « 0 »)		Voici votre revenu imposable	26000 = 63

Étape 5 – Impôt fédéral**Partie A – Impôt fédéral sur le revenu imposable**

Inscrivez votre revenu imposable (ligne 63).						64
Remplissez la colonne appropriée selon le montant inscrit à la ligne 64.	La ligne 64 ne dépasse pas 48 535 \$	La ligne 64 dépasse 48 535 \$ mais pas 97 069 \$	La ligne 64 dépasse 97 069 \$ mais pas 150 473 \$	La ligne 64 dépasse 150 473 \$ mais pas 214 368 \$	La ligne 64 dépasse 214 368 \$	
Inscrivez le montant de la ligne 64.						65
Ligne 65 moins ligne 66 (ne peut pas être négatif)	– 0,00	– 48 535,00	– 97 069,00	– 150 473,00	– 214 368,00	66
Multipliez la ligne 67 par la ligne 68.	x 15 %	x 20,5 %	x 26 %	x 29 %	x 33 %	67
	=	=	=	=	=	68
	+ 0,00	+ 7 280,25	+ 17 229,72	+ 31 114,76	+ 49 644,31	69
Additionnez les lignes 69 et 70.	=	=	=	=	=	70
Inscrivez le montant de la ligne 71 à la ligne 112 (page 7 de cette déclaration).						71

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Si votre revenu net à la ligne 23600 est de **150 473 \$ ou moins**, inscrivez 13 229 \$ à la ligne 30000. Si votre revenu net est de **214 368 \$ ou plus**, inscrivez 12 298 \$. Sinon, faite le calcul à l'aide de la feuille de travail pour la déclaration pour déterminer le montant que vous pouvez demander à la ligne 30000.

Montant personnel de base (maximum 13 229 \$)	30000		72
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1955 ou avant) (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.) (maximum 7 637 \$)	30100 +		73
Montant pour époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 5)	30300 +		74
Montant pour une personne à charge admissible (remplissez l'annexe 5)	30400 +		75
Montant canadien pour aidants naturels pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (remplissez l'annexe 5)	30425 +		76
Montant canadien pour aidants naturels pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience (remplissez l'annexe 5)	30450 +		77
Montant canadien pour aidants naturels pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience (allez à canada.ca/lignes-30499-30500)			
Inscrivez le nombre d'enfants pour lesquels vous demandez ce montant.	30499	x 2 273 \$ =	30500 + 78
Additionnez les lignes 72 à 78.		Sous-total	= 79

Continuez à la page suivante.

Protégé B une fois rempli

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux (suite)

Inscrivez le sous-total de la ligne 79 de la page précédente.			80
Cotisations de base au RPC ou au RRQ :			
Pour les revenus d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	(maximum 2 980,80 \$)	30800 +	81
Pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)		31000 +	82
Cotisations à l'assurance-emploi :			
Cotisations d'employé (consultez le guide à la ligne 31200)	(maximum 650,40 \$)	31200 +	83
Cotisations pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (remplissez l'annexe 13)		31217 +	84
Cotisations au Régime provincial d'assurance parentale (RPAP) (case 55 de tous les feuillets T4)	(maximum 387,79 \$)	31205 +	85
Cotisations au RPAP à payer sur le revenu d'emploi (remplissez l'annexe 10)		31210 +	86
Cotisations au RPAP à payer sur le revenu d'un travail indépendant (remplissez l'annexe 10)		31215 +	87
Montant pour les pompiers volontaires (allez à canada.ca/lignes-31220-31240)		31220 +	88
Montant pour les volontaires en recherche et sauvetage (allez à canada.ca/lignes-31220-31240)		31240 +	89
Montant canadien pour emploi (inscrivez le moins élevé des montants suivants : 1 245 \$ ou le total de votre revenu d'emploi inscrit aux lignes 1 et 2)		31260 +	90
Montant pour l'achat d'une habitation (allez à canada.ca/ligne-31270)		31270 +	91
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire (allez à canada.ca/ligne-31285) (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	(maximum 10 000 \$)	31285 +	92
Frais d'adoption (allez à canada.ca/ligne-31300)		31300 +	93
Dépenses pour abonnement aux nouvelles numériques	(maximum 500 \$)	31350 +	94
Montant pour revenu de pension (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	(maximum 2 000 \$)	31400 +	95
Montant pour personnes handicapées (pour vous-même) (inscrivez 8 576 \$ ou remplissez la feuille de travail pour la déclaration si vous aviez moins de 18 ans)		31600 +	96
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)		31800 +	97
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105)		31900 +	98
Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (remplissez l'annexe 11)		32300 +	99
Frais de scolarité transférés d'un enfant		32400 +	100
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 2)		32600 +	101
Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge nés en 2003 ou après	33099		102
Inscrivez le montant le moins élevé : 2 397 \$ ou 3 % de la ligne 51.	–		103
Ligne 102 moins ligne 103 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=		104
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	33199 +		105
Additionnez les lignes 104 et 105.	33200 =	▶ +	106
Additionnez les lignes 80 à 101 et la ligne 106.	33500 =		107
Taux fédéral des crédits d'impôt non remboursables	x	15 %	108
Multipliez la ligne 107 par la ligne 108.	33800 =		109
Dons (remplissez l'annexe 9)	34900 +		110
Additionnez les lignes 109 et 110.			
Inscrivez ce montant à la ligne 115 de la page suivante.	Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux	35000 =	111

Partie C – Impôt fédéral net

Protégé B une fois rempli

Inscrivez le montant de la ligne 71.			112
Impôt fédéral sur le revenu fractionné (remplissez le formulaire T1206)	40424 +		• 113
Additionnez les lignes 112 et 113.	40400 =	▶	114
Inscrivez le total de vos crédits d'impôt non remboursables fédéraux selon la ligne 111 de la page précédente.	35000		115
Crédit d'impôt fédéral pour dividendes (consultez le guide à la ligne 40425)	40425 +		• 116
Report d'impôt minimum (allez à canada.ca/ligne-40427) (remplissez le formulaire T691)	40427 +		• 117
Additionnez les lignes 115 à 117.	=	▶ -	118
Ligne 114 moins ligne 118 (si négatif, inscrivez « 0 »)	Impôt fédéral de base	42900 =	119
Crédit fédéral pour impôt étranger (remplissez le formulaire T2209)		40500 -	120
Ligne 119 moins ligne 120 (si négatif, inscrivez « 0 »)	Impôt fédéral	40600 =	121
Total de vos contributions politiques fédérales (joignez les reçus)	40900		122
Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (remplissez la feuille de travail pour la déclaration) (maximum 650 \$)	41000		• 123
Crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))	41200 +		• 124
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (consultez le guide aux lignes 41300 et 41400)			
Coût net des actions des fonds agréés selon la législation d'une province	41300	Crédit admissible 41400 +	• 125
Additionnez les lignes 123 à 125.	41600 =	▶ -	126
Ligne 121 moins ligne 126 (si négatif, inscrivez « 0 »)		41700 =	127
Versements anticipés de l'allocation canadienne pour les travailleurs que vous avez reçus (case 10 du feuillet RC210)		41500 +	• 128
Impôts spéciaux (consultez le guide à la ligne 41800)		41800 +	129
Additionnez les lignes 127 à 129.			
Inscrivez ce montant à la ligne 131 ci-dessous.	Impôt fédéral net	42000 =	130

Étape 6 – Impôt provincial ou territorial

Remplissez la déclaration de la province de Québec pour calculer votre impôt provincial.

Étape 7 – Remboursement ou solde dû

Impôt fédéral net : Inscrivez le montant de la ligne 130.	42000		131
Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (remplissez l'annexe 13)	42120 +		132
Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 50)	42200 +		133
Impôt provincial ou territorial (joignez le formulaire 428 même si le résultat est « 0 »)	42800 +		134
Additionnez les lignes 131 à 134.	Voici votre total à payer	43500 =	• 135

Continuez à la page suivante.

Informations sur le client - Feuille de route #1			
Nom :		Date de naissance :	
Adresse :			
NAS :			
État civil :	☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire		
Date de l'union/séparation :		Paie cot. RAMQ conjoint ?	☐ oui ☐ non
CONJOINT(E)		EX-CONJOINT(E)	
Nom :		Nom :	
NAS :		NAS :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Revenu net :		Revenu net :	
Frais de scolarité :		Adresse :	
Paie cot. RAMQ conjoint ?	☐ oui ☐ non	Pension alimentaire :	☐ oui ☐ non
PERSONNES À CHARGE			
Nom :		Nom :	
NAS :		NAS :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lien avec le client :		Lien avec le client :	
Revenu net :		Revenu net :	
Frais de scolarité :		Frais de scolarité :	
Frais de garde :		Frais de garde :	
Frais médicaux :		Frais médicaux :	
Activité physique/artist.		Activité physique/artist.	
Nom :		Nom :	
NAS :		NAS :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lien avec le client :		Lien avec le client :	
Revenu net :		Revenu net :	
Frais de scolarité :		Frais de scolarité :	
Frais de garde :		Frais de garde :	
Frais médicaux :		Frais médicaux :	
Activité physique/artist.		Activité physique/artist.	
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral ☐ provincial			
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non			
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ? ☐ oui ☐ non			
Autres :			

Nom du client :**Feuille de route #2****REVENUS**

Emploi
 Retraite / RPAC
 Sécurité de la vieillesse
 RPC/RRQ
 RQAP
 Placements
 REER (ou RAP et REEP)
 FERR
 Assurance-emploi
 Ass. sociale et indemn. CNESST
 Fiducie
 Entreprise
 PCU

DÉDUCTIONS/COTISATIONS

Frais de scolarité
 Fonds de travailleurs
 Frais de garde d'enfants
 Pension alimentaire
 Dons
 Intérêts payés
 Frais médicaux
 Contribution politique
 Cotisation à un REER / RPAC
 Act. physiques et artistiques enfants
 Activités des aînés
 Abonnement nouvelles numériques
 Intérêts sur prêt étudiant
 Achat d'une maison
 Cotisation syndicale ou profes.
 Allocat. canad. travailleurs (ACT)
 Cotisation à l'AE
 Cotisation au RRQ
 Cotisation au FSS
 Cotisation au RQAP
 Personnes à charge
 Âge - pers. seule - retraite
 Transferts entre conjoints
 Prime au travail
 Versements anticipés de cr. d'impôt
 Maintien à domicile pers. âgée
 Aidant naturel
 Crédit d'impôt pour solidarité

Fédéral**Feuillets en main****À remplir**

☐ T4	
☐ T4A	☐ T1032 (si fract)
☐ T4A (OAS)	
☐ T4A(P)	
☐ T4E	
☐ T5	☐ GC
☐ T4RSP	☐ Annexe 7
☐ T4RIF	
☐ T4E	
☐ T5007	
☐ T3	☐ Annexe 3
☐ états fin. + reçus	☐ T2125
☐ T4A ou T4E	
☐ T2202A	☐ Annexe 11
☐ reçu	☐ T778
☐ enregistrement	
☐ reçu	☐ Annexe 9
☐ reçu	☐ GC
☐ reçu	
☐ reçu	☐ GC
☐ reçu	☐ Annexe 7
☐ reçu	
☐ reçu	
☐ acte de vente	
☐ reçu ou T4	
	☐ Annexe 6
	☐ Annexe 13
	☐ Ann. 8 + T2204
	☐ Annexe 10
	☐ Annexe 5
	☐ GC
	☐ Annexe 2
	☐ Annexe 5

Provincial**Relevés en main****À remplir**

☐ Relevé 1	
☐ Relevé 2	☐ Annexe B + Q (si fract)
☐ Relevé 2	
☐ Relevé 6	
☐ Relevé 3	
☐ Relevé 2	
☐ Relevé 2	
☐ Relevé 5	
☐ Relevé 16	☐ Annexe G
☐ états fin. + reçus	☐ Ann. L + TP-80
☐ Relevé 8	☐ Annexe T + S
☐ Relevé 10	
☐ Rel. 24	☐ Annexe C
☐ enregistrement	☐ GC
☐ reçu	☐ GC / Ann.V (si appl.)
☐ reçu	
☐ reçu	☐ Annexe K et B
☐ reçu	☐ GC
☐ reçu	
☐ reçu	
☐ reçu	☐ Annexe M
☐ acte de vente	☐ TP-752.HA
☐ reçu ou Relevé 1	
	☐ GC
	☐ Annexe F
	☐ Annexe R
	☐ Annexe A
	☐ Annexe B
	☐ Annexe P
☐ Relevé 19	☐ Annexes C ou P
	☐ Annexe J + GC
	☐ Annexe H
	☐ Annexe D

FT : feuillets de travail GC : Grille de calculs



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Protégé B une fois rempli

T1

Déclaration de revenus et de prestations

2020

Avant de commencer :

Si vous remplissez cette déclaration pour une **personne décédée**, assurez-vous d'inscrire **ses renseignements** dans toutes les cases de l'Étape 1.

Étape 1 – Identification et autres renseignements

QC **8**

Identification	
Inscrivez ci-dessous vos nom et adresse en lettres moulées.	
Prénom	
Nom légal	
Adresse postale : app. – n° et rue	
CP	RR
Ville	Prov./terr. Code postal

Adresse courriel
En fournissant une adresse courriel, vous vous inscrivez pour recevoir des avis par courriel de l'ARC et vous acceptez les conditions d'utilisation énoncées à l'étape 1 du guide.
Inscrivez une adresse courriel :

Renseignements sur votre lieu de résidence
Indiquez la province ou le territoire où vous résidiez le 31 décembre 2020 :
Indiquez la province ou le territoire où vous résidez actuellement , s'il est différent de votre adresse postale ci-dessus :
Si vous étiez travailleur indépendant en 2020, indiquez la province ou le territoire où votre entreprise possédait un établissement permanent :
Si vous êtes devenu résident du Canada ou avez cessé de l'être aux fins de l'impôt en 2020 , indiquez votre date :
d'entrée Mois Jour ou de départ Mois Jour

Renseignements à votre sujet
Inscrivez votre numéro d'assurance sociale (NAS) :
Inscrivez votre date de naissance : Année Mois Jour
Votre langue de correspondance : English Français
Your language of correspondence: ☐ ☐

Cette déclaration est-elle pour une personne décédée?
Assurez-vous que l'information liée au NAS ci-dessus est celle de la personne décédée.
Si cette déclaration est pour une personne décédée , Année Mois Jour
inscrivez la date du décès :

État civil
Cochez la case qui indique votre état civil le 31 décembre 2020 :
1 ☐ Marié(e) 2 ☐ Conjoint(e) de fait 3 ☐ Veuf (veuve)
4 ☐ Divorcé(e) 5 ☐ Séparé(e) 6 ☐ Célibataire

Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait (si vous avez coché 1 ou 2 ci-dessus)
Inscrivez son NAS :
Inscrivez son prénom :
Inscrivez son revenu net de 2020 pour demander certains crédits :
Inscrivez le montant de prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) inscrit à la ligne 11700 de sa déclaration :
Inscrivez le montant de remboursement de la PUGE inscrit à la ligne 21300 de sa déclaration :
Cochez cette case s'il était travailleur indépendant en 2020 : 1 ☐

N'inscrivez rien ici

N'inscrivez rien ici	17200					17100				
----------------------	-------	--	--	--	--	-------	--	--	--	--

Protégé B une fois rempli

Joignez seulement les documents (annexes, feuillets de renseignements, formulaires ou reçus) **demandés** pour appuyer les déductions ou crédits que vous demandez. Gardez toutes les autres pièces justificatives.

Si l'une des lignes ne s'applique pas, n'inscrivez rien pour cette ligne à moins d'instructions contraires.

Étape 2 – Revenu total

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes provenances, c'est-à-dire vos revenus de sources canadiennes et étrangères. Le Guide d'impôt et de prestations peut avoir des renseignements supplémentaires pour certaines lignes.

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)	10100			1
Revenu non-imposable versé aux volontaires des services d'urgence (lisez la ligne 10100 dans le guide)	10105			
Commissions incluses à la ligne 1 (case 42 de tous les feuillets T4)	10120			
Cotisations à un régime d'assurance-salaire (consultez le guide à la ligne 10100)	10130			
Autres revenus d'emploi	10400	+		2
Pension de sécurité de la vieillesse (case 18 du feuillet T4A(OAS))	11300	+		3
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))	11400	+		4
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 4 (case 16 du feuillet T4A(P))	11410			
Autres pensions et pensions de retraite (consultez le guide à la ligne 11500 et remplissez la ligne 31400 de la feuille de travail pour la déclaration)	11500	+		5
Choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)	11600	+		6
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (allez à canada.ca/ligne-11700) (consultez le feuillet RC62)	11700	+		7
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge	11701			
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)	11900	+		8
Prestations de maternité et parentales de l'assurance-emploi et prestations du Régime provincial d'assurance parentale	11905			
Montant imposable des dividendes (déterminés et autres que déterminés) de sociétés canadiennes imposables (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12000	+		9
Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés de sociétés canadiennes imposables, inclus à la ligne 9 (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12010			
Intérêts et autres revenus de placements (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12100	+		10
Revenus nets de société de personnes : commanditaires ou associés passifs seulement	12200	+		11
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (case 131 du feuillet T4A)	12500	+		12
Revenus de location (consultez le guide T4036) Bruts	12599		Nets	12600
Gains en capital imposables (remplissez l'annexe 3)	12700	+		14
Pension alimentaire reçue (consultez le guide P102) Total	12799		Montant imposable	12800
Revenus d'un REER (selon tous les feuillets T4RSP)	12900	+		16
Autres revenus Précisez :	13000	+		17
Bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien, et subventions imposables reçues par des artistes pour un projet	13010	+		18
Revenus d'un travail indépendant (consultez le guide T4002)				
Revenus d'entreprise Bruts	13499		Nets	13500
Revenus de profession libérale Bruts	13699		Nets	13700
Revenus de commissions Bruts	13899		Nets	13900
Revenus d'agriculture Bruts	14099		Nets	14100
Revenus de pêche Bruts	14299		Nets	14300
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	14400			24
Prestations d'assistance sociale	14500	+		25
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	14600	+		26
Additionnez les lignes 24 à 26. (consultez la ligne 55 à l'étape 4)	14700	=		27
Voici votre revenu total				15000
Additionnez les lignes 1 à 23 et 27.		=		28

Étape 3 – Revenu net**Protégé B** une fois rempli

Inscrivez votre revenu total de la ligne 28 de la page précédente.	15000	29
Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A)	20600	
Déduction pour régimes de pension agréés (case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A)	20700	30
Déduction pour REER (consultez l'annexe 7 et joignez les reçus)	20800 +	31
Cotisations de l' employeur au régime de pension agréé collectif (RPAC) (montant sur vos reçus de cotisations RPAC)	20810	
Déduction pour le choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)	21000 +	32
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)	21200 +	33
Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (case 12 de tous les feuillets RC62)	21300 +	34
Frais de garde d'enfants (remplissez le formulaire T778)	21400 +	35
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées (remplissez le formulaire T929)	21500 +	36
Perte au titre d'un placement d'entreprise (consultez le guide T4037)	Brute 21699	
	Déduction admissible 21700 +	37
Frais de déménagement (remplissez le formulaire T1-M)	21900 +	38
Pension alimentaire payée (consultez le guide P102)	Total 21999	
	Déduction admissible 22000 +	39
Frais financiers et frais d'intérêt (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	22100 +	40
Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	22200 +	41
Déduction pour les cotisations bonifiées au RPC ou au RRQ sur un revenu d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	(maximum 165,60 \$) 22215 +	42
Déduction pour cotisations au RPAP pour le revenu d'un travail indépendant (remplissez l'annexe 10)	22300 +	43
Frais d'exploration et d'aménagement (allez à canada.ca/ligne-22400) (remplissez le formulaire T1229)	22400 +	44
Autres dépenses d'emploi (consultez le guide T4044)	22900 +	45
Déduction pour la résidence d'un membre du clergé (remplissez le formulaire T1223)	23100 +	46
Autres déductions Précisez :	23200 +	47
Additionnez les lignes 30 à 47.	23300 =	48
Ligne 29 moins ligne 48 (si négatif, inscrivez « 0 ») Voici votre revenu net avant rajustements	23400 =	49
Remboursement des prestations de programmes sociaux (Si vous avez déclaré un revenu à la ligne 8 et que le montant à la ligne 49 est plus élevé que 67 750 \$, consultez le tableau de remboursement au verso de votre feuillet T4E. Si vous avez déclaré un revenu aux lignes 3 ou 26 et que le montant à la ligne 49 est plus élevé que 79 054 \$, ou vous avez un montant au code 202 de votre feuillet T4A et que le montant de la ligne 49 est plus élevé que 38 000 \$, faites le calcul pour la ligne 23500 de la feuille de travail pour la déclaration. Sinon, inscrivez « 0 ».)	23500 -	50
Ligne 49 moins ligne 50 (si négatif, inscrivez « 0 ») Voici votre revenu net	23600 =	51

Étape 4 – Revenu imposable

Protégé B une fois rempli

Inscrivez votre revenu net de la ligne 51 de la page précédente.	23600	52
Déduction pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)	24400	53
Déductions pour options d'achat de titres (cases 39 et 41 des feuillets T4 ou consultez le formulaire T1212)	24900 +	54
Déductions pour autres paiements (Inscrivez le montant de la ligne 27, à moins qu'il ne comprenne un montant à la ligne 26. Si c'est le cas, consultez le guide à la ligne 25000.)	25000 +	55
Pertes comme commanditaire d'autres années (allez à canada.ca/ligne-25100)	25100 +	56
Pertes autres que des pertes en capital d'autres années (allez à canada.ca/ligne-25200)	25200 +	57
Pertes en capital nettes d'autres années	25300 +	58
Déduction pour gains en capital (remplissez le formulaire T657)	25400 +	59
Déductions pour les habitants de régions éloignées (remplissez le formulaire T2222)	25500 +	60
Déductions supplémentaires Précisez :	25600 +	61
Additionnez les lignes 53 à 61.	25700 =	62
Ligne 52 moins ligne 62 (si négatif, inscrivez « 0 »)	Voici votre revenu imposable 26000 =	63

Étape 5 – Impôt fédéral**Partie A – Impôt fédéral sur le revenu imposable**

Inscrivez votre revenu imposable (ligne 63).						64
Remplissez la colonne appropriée selon le montant inscrit à la ligne 64.	La ligne 64 ne dépasse pas 48 535 \$	La ligne 64 dépasse 48 535 \$ mais pas 97 069 \$	La ligne 64 dépasse 97 069 \$ mais pas 150 473 \$	La ligne 64 dépasse 150 473 \$ mais pas 214 368 \$	La ligne 64 dépasse 214 368 \$	
Inscrivez le montant de la ligne 64.						65
Ligne 65 moins ligne 66 (ne peut pas être négatif)	– 0,00	– 48 535,00	– 97 069,00	– 150 473,00	– 214 368,00	66
	=	=	=	=	=	67
Multipliez la ligne 67 par la ligne 68.	x 15 %	x 20,5 %	x 26 %	x 29 %	x 33 %	68
	=	=	=	=	=	69
	+ 0,00	+ 7 280,25	+ 17 229,72	+ 31 114,76	+ 49 644,31	70
Additionnez les lignes 69 et 70.	=	=	=	=	=	71

Inscrivez le montant de la ligne 71 à la ligne 112 (page 7 de cette déclaration).

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Si votre revenu net à la ligne 23600 est de **150 473 \$ ou moins**, inscrivez 13 229 \$ à la ligne 30000. Si votre revenu net est de **214 368 \$ ou plus**, inscrivez 12 298 \$. Sinon, faite le calcul à l'aide de la feuille de travail pour la déclaration pour déterminer le montant que vous pouvez demander à la ligne 30000.

Montant personnel de base (maximum 13 229 \$)	30000	72
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1955 ou avant) (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.) (maximum 7 637 \$)	30100 +	73
Montant pour époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 5)	30300 +	74
Montant pour une personne à charge admissible (remplissez l'annexe 5)	30400 +	75
Montant canadien pour aidants naturels pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (remplissez l'annexe 5)	30425 +	76
Montant canadien pour aidants naturels pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience (remplissez l'annexe 5)	30450 +	77
Montant canadien pour aidants naturels pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience (allez à canada.ca/lignes-30499-30500)		
Inscrivez le nombre d'enfants pour lesquels vous demandez ce montant.	30499 x 2 273 \$ = 30500 +	78
Additionnez les lignes 72 à 78.	Sous-total =	79

Continuez à la page suivante.

Protégé B une fois rempli

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux (suite)

Inscrivez le sous-total de la ligne 79 de la page précédente.			80
Cotisations de base au RPC ou au RRQ :			
Pour les revenus d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	(maximum 2 980,80 \$)	30800 +	81
Pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)		31000 +	82
Cotisations à l'assurance-emploi :			
Cotisations d'employé (consultez le guide à la ligne 31200)	(maximum 650,40 \$)	31200 +	83
Cotisations pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (remplissez l'annexe 13)		31217 +	84
Cotisations au Régime provincial d'assurance parentale (RPAP) (case 55 de tous les feuillets T4)	(maximum 387,79 \$)	31205 +	85
Cotisations au RPAP à payer sur le revenu d'emploi (remplissez l'annexe 10)		31210 +	86
Cotisations au RPAP à payer sur le revenu d'un travail indépendant (remplissez l'annexe 10)		31215 +	87
Montant pour les pompiers volontaires (allez à canada.ca/lignes-31220-31240)		31220 +	88
Montant pour les volontaires en recherche et sauvetage (allez à canada.ca/lignes-31220-31240)		31240 +	89
Montant canadien pour emploi (inscrivez le moins élevé des montants suivants : 1 245 \$ ou le total de votre revenu d'emploi inscrit aux lignes 1 et 2)		31260 +	90
Montant pour l'achat d'une habitation (allez à canada.ca/ligne-31270)		31270 +	91
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire (allez à canada.ca/ligne-31285) (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	(maximum 10 000 \$)	31285 +	92
Frais d'adoption (allez à canada.ca/ligne-31300)		31300 +	93
Dépenses pour abonnement aux nouvelles numériques	(maximum 500 \$)	31350 +	94
Montant pour revenu de pension (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	(maximum 2 000 \$)	31400 +	95
Montant pour personnes handicapées (pour vous-même) (inscrivez 8 576 \$ ou remplissez la feuille de travail pour la déclaration si vous aviez moins de 18 ans)		31600 +	96
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)		31800 +	97
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105)		31900 +	98
Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (remplissez l'annexe 11)		32300 +	99
Frais de scolarité transférés d'un enfant		32400 +	100
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 2)		32600 +	101
Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge nés en 2003 ou après	33099		102
Inscrivez le montant le moins élevé : 2 397 \$ ou 3 % de la ligne 51.	—		103
Ligne 102 moins ligne 103 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=		104
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	33199 +		105
Additionnez les lignes 104 et 105.	33200 =		106
Additionnez les lignes 80 à 101 et la ligne 106.	33500 =		107
Taux fédéral des crédits d'impôt non remboursables	x	15 %	108
Multipliez la ligne 107 par la ligne 108.	33800 =		109
Dons (remplissez l'annexe 9)	34900 +		110
Additionnez les lignes 109 et 110.			
Inscrivez ce montant à la ligne 115 de la page suivante.	Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux	35000 =	111

Partie C – Impôt fédéral net

Protégé B une fois rempli

Inscrivez le montant de la ligne 71.			112
Impôt fédéral sur le revenu fractionné (remplissez le formulaire T1206)	40424 +		-113
Additionnez les lignes 112 et 113.	40400 =		114
Inscrivez le total de vos crédits d'impôt non remboursables fédéraux selon la ligne 111 de la page précédente.	35000		115
Crédit d'impôt fédéral pour dividendes (consultez le guide à la ligne 40425)	40425 +		-116
Report d'impôt minimum (allez à canada.ca/ligne-40427) (remplissez le formulaire T691)	40427 +		-117
Additionnez les lignes 115 à 117.	=		118
Ligne 114 moins ligne 118 (si négatif, inscrivez « 0 »)		Impôt fédéral de base	42900 = 119
Crédit fédéral pour impôt étranger (remplissez le formulaire T2209)		40500 -	120
Ligne 119 moins ligne 120 (si négatif, inscrivez « 0 »)		Impôt fédéral	40600 = 121
Total de vos contributions politiques fédérales (joignez les reçus)	40900		122
Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (remplissez la feuille de travail pour la déclaration) (maximum 650 \$)	41000		-123
Crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))	41200 +		-124
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (consultez le guide aux lignes 41300 et 41400)			
Coût net des actions des fonds agréés selon la législation d'une province	41300	Crédit admissible	41400 + -125
Additionnez les lignes 123 à 125.	41600 =		126
Ligne 121 moins ligne 126 (si négatif, inscrivez « 0 »)		41700 =	127
Versements anticipés de l'allocation canadienne pour les travailleurs que vous avez reçus (case 10 du feuillet RC210)		41500 +	-128
Impôts spéciaux (consultez le guide à la ligne 41800)		41800 +	129
Additionnez les lignes 127 à 129.			
Inscrivez ce montant à la ligne 131 ci-dessous.		Impôt fédéral net	42000 = 130

Étape 6 – Impôt provincial ou territorial

Remplissez la déclaration de la province de Québec pour calculer votre impôt provincial.

Étape 7 – Remboursement ou solde dû

Impôt fédéral net : Inscrivez le montant de la ligne 130.	42000		131
Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (remplissez l'annexe 13)	42120 +		132
Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 50)	42200 +		133
Impôt provincial ou territorial (joignez le formulaire 428 même si le résultat est « 0 »)	42800 +		134
Additionnez les lignes 131 à 134.		Voici votre total à payer	43500 = -135

Continuez à la page suivante.

Étape 7 – Remboursement ou solde dû (suite)**Protégé B** une fois rempliInscrivez votre montant **total à payer** de la ligne 135 de la page précédente.

43500 136

Impôt total retenu (consultez le guide à la ligne 43700) 43700 • 137

Transfert d'impôt pour les résidents du Québec 43800 – • 138

Ligne 137 moins ligne 138 43900 = 139

Abattement du Québec remboursable
(16,5 % du montant de la ligne 119 de la page précédente) 44000 + • 140Paiement en trop d'assurance-emploi
(consultez le guide à la ligne 45000) 45000 • 141

Montant de la ligne 86 à la page 6 – 142

Paiement net en trop d'assurance-emploi
Ligne 141 moins ligne 142 (si négatif, inscrivez « 0 ») 45100 = 143Supplément remboursable pour frais médicaux
(remplissez la feuille de travail pour la déclaration) 45200 + • 144

Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) (remplissez l'annexe 6) 45300 + • 145

Crédit canadien pour la formation (remplissez l'annexe 11) 45350 + • 146

Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement
(remplissez le formulaire T2038(IND)) 45400 + • 147Crédit d'impôt de fiducie de la partie XII.2 (case 38 de tous les feuillets T3
et case 209 de tous les feuillets T5013) 45600 + • 148Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et des associés
(remplissez le formulaire GST370) 45700 + • 149Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible
Dépenses en fournitures (maximum 1 000 \$) 46800 × 15% = 46900 + • 150Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne
(case 236 de tous les feuillets T5013) 47555 + • 151

Impôt payé par acomptes provisionnels 47600 + • 152

Ajoutez les lignes 139, 140 et 143 à 152. Voici votre **total des crédits** 48200 = 153Ligne 136 moins ligne 153 Voici votre **remboursement ou solde dû** = 154Si le résultat est négatif, vous avez un **remboursement**. Si le résultat est positif, vous avez un **solde dû**.

Inscrivez le montant dans l'espace approprié ci-dessous.

Généralement, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.

Remboursement 48400 •Pour en savoir plus sur comment vous inscrire au dépôt direct,
visitez le canada.ca/arc-depot-direct.**Solde dû** 48500 •Pour en savoir plus sur comment faire un paiement, visitez le
canada.ca/paiements. Votre paiement doit être effectué au plus tard
le 30 avril 2021.J'atteste que les renseignements fournis dans cette
déclaration et dans tous les documents joints sont exacts,
complets et révèlent la totalité de mes revenus.

Signez ici _____

Faire une fausse déclaration constitue une
infraction grave.

Téléphone : _____

Date : _____

Si cette déclaration a été remplie par un professionnel de
l'impôt, cochez la case appropriée et fournissez les
renseignements suivants :49000 Des frais ont-ils été facturés? Oui ☐ 1 Non ☐ 2

48900 Numéro de la TED (s'il y a lieu) : _____

Nom du professionnel de l'impôt : _____

Téléphone : _____

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être utilisés et communiqués aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ils peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.

N'inscrivez rien ici 48700 48800 • 48600

Informations sur le client - Feuille de route #1			
Nom : _____		Date de naissance : _____	
Adresse : _____			
NAS : _____			
État civil :			
☐ Marié(e)	☐ Veuf(ve)	☐ Conjoint(e) de fait	
☐ Divorcé(e)	☐ Séparé(e)	☐ Célibataire	
Date de l'union/séparation : _____		Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non	
CONJOINT(E)		EX-CONJOINT(E)	
Nom : _____		Nom : _____	
NAS : _____		NAS : _____	
Date de naissance : _____		Date de naissance : _____	
Revenu net : _____		Revenu net : _____	
Frais de scolarité : _____		Adresse : _____	
Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non		Pension alimentaire : ☐ oui ☐ non	
PERSONNES À CHARGE			
Nom : _____		Nom : _____	
NAS : _____		NAS : _____	
Date de naissance : _____		Date de naissance : _____	
Lien avec le client : _____		Lien avec le client : _____	
Revenu net : _____		Revenu net : _____	
Frais de scolarité : _____		Frais de scolarité : _____	
Frais de garde : _____		Frais de garde : _____	
Frais médicaux : _____		Frais médicaux : _____	
Activité physique/artist. _____		Activité physique/artist. _____	
Nom : _____		Nom : _____	
NAS : _____		NAS : _____	
Date de naissance : _____		Date de naissance : _____	
Lien avec le client : _____		Lien avec le client : _____	
Revenu net : _____		Revenu net : _____	
Frais de scolarité : _____		Frais de scolarité : _____	
Frais de garde : _____		Frais de garde : _____	
Frais médicaux : _____		Frais médicaux : _____	
Activité physique/artist. _____		Activité physique/artist. _____	
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral _____		☐ provincial _____	
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non			
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ?		☐ oui ☐ non	
Autres : _____			

Nom du client :		Feuille de route #2		
	Fédéral		Provincial	
	Feuillets en main	À remplir	Relevés en main	À remplir
REVENUS				
Emploi	☐ T4		☐ Relevé 1	
Retraite / RPAC	☐ T4A	☐ T1032 (si fract)	☐ Relevé 2	☐ Annexe B + Q (si fract)
Sécurité de la vieillesse	☐ T4A (OAS)		☐ Relevé 2	
RPC/RRQ	☐ T4A(P)		☐ Relevé 6	
RQAP	☐ T4E		☐ Relevé 3	
Placements	☐ T5	☐ GC	☐ Relevé 2	
REER (ou RAP et REEP)	☐ T4RSP	☐ Annexe 7	☐ Relevé 2	
FERR	☐ T4RIF		☐ Relevé 2	
Assurance-emploi	☐ T4E			
Ass. sociale et indemn. CNESST	☐ T5007		☐ Relevé 5	
Fiducie	☐ T3	☐ Annexe 3	☐ Relevé 16	☐ Annexe G
Entreprise	☐ états fin. + reçus	☐ T2125	☐ états fin. + reçus	☐ Ann. L + TP-80
PCU	☐ T4A ou T4E			
DÉDUCTIONS/COTISATIONS				
Frais de scolarité	☐ T2202A	☐ Annexe 11	☐ Relevé 8	☐ Annexe T + S
Fonds de travailleurs			☐ Relevé 10	
Frais de garde d'enfants	☐ reçu	☐ T778	☐ Rel. 24	☐ Annexe C
Pension alimentaire	☐ enregistrement		☐ enregistrement	☐ GC
Dons	☐ reçu	☐ Annexe 9	☐ reçu	☐ GC / Ann.V (si appl.)
Intérêts payés	☐ reçu	☐ GC	☐ reçu	
Frais médicaux	☐ reçu		☐ reçu	☐ Annexe K et B
Contribution politique	☐ reçu	☐ GC	☐ reçu	☐ GC
Cotisation à un REER / RPAC	☐ reçu	☐ Annexe 7	☐ reçu	
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu	
Activités des aînés			☐ reçu	
Abonnement nouvelles numériques	☐ reçu			
Intérêts sur prêt étudiant	☐ reçu		☐ reçu	☐ Annexe M
Achat d'une maison	☐ acte de vente		☐ acte de vente	☐ TP-752.HA
Cotisation syndicale ou profes.	☐ reçu ou T4		☐ reçu ou Relevé 1	
Allocat. canad. travailleurs (ACT)		☐ Annexe 6		☐ GC
Cotisation à l'AE		☐ Annexe 13		☐ Annexe F
Cotisation au RRQ		☐ Ann. 8 + T2204		☐ Annexe R
Cotisation au FSS				☐ Annexe A
Cotisation au RQAP		☐ Annexe 10		☐ Annexe B
Personnes à charge		☐ Annexe 5		
Âge - pers. seule - retraite		☐ GC		☐ Annexe P
Transferts entre conjoints		☐ Annexe 2		☐ Annexes C ou P
Prime au travail				☐ Annexe J + GC
Versements anticipés de cr. d'impôt			☐ Relevé 19	☐ Annexe H
Maintien à domicile pers. âgée		☐ Annexe 5		☐ Annexe D
Aidant naturel				
Crédit d'impôt pour solidarité				

Protégé B une fois rempli

Joignez seulement les documents (annexes, feuillets de renseignements, formulaires ou reçus) **demandés** pour appuyer les déductions ou crédits que vous demandez. Gardez toutes les autres pièces justificatives.

Si l'une des lignes ne s'applique pas, n'inscrivez rien pour cette ligne à moins d'instructions contraires.

Étape 2 – Revenu total

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes provenances, c'est-à-dire vos revenus de sources canadiennes et étrangères. Le Guide d'impôt et de prestations peut avoir des renseignements supplémentaires pour certaines lignes.

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)	10100			1	
Revenu non-imposable versé aux volontaires des services d'urgence (lisez la ligne 10100 dans le guide)	10105				
Commissions incluses à la ligne 1 (case 42 de tous les feuillets T4)	10120				
Cotisations à un régime d'assurance-salaire (consultez le guide à la ligne 10100)	10130				
Autres revenus d'emploi	10400	+		2	
Pension de sécurité de la vieillesse (case 18 du feuillet T4A(OAS))	11300	+		3	
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))	11400	+		4	
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 4 (case 16 du feuillet T4A(P))	11410				
Autres pensions et pensions de retraite (consultez le guide à la ligne 11500 et remplissez la ligne 31400 de la feuille de travail pour la déclaration)	11500	+		5	
Choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)	11600	+		6	
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (allez à canada.ca/ligne-11700) (consultez le feuillet RC62)	11700	+		7	
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge	11701				
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)	11900	+		8	
Prestations de maternité et parentales de l'assurance-emploi et prestations du Régime provincial d'assurance parentale	11905				
Montant imposable des dividendes (déterminés et autres que déterminés) de sociétés canadiennes imposables (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12000	+		9	
Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés de sociétés canadiennes imposables, inclus à la ligne 9 (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12010				
Intérêts et autres revenus de placements (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12100	+		10	
Revenus nets de société de personnes : commanditaires ou associés passifs seulement	12200	+		11	
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (case 131 du feuillet T4A)	12500	+		12	
Revenus de location (consultez le guide T4036)	Bruts 12599		Nets 12600	+	13
Gains en capital imposables (remplissez l'annexe 3)	12700	+		14	
Pension alimentaire reçue (consultez le guide P102)	Total 12799		Montant imposable 12800	+	15
Revenus d'un REER (selon tous les feuillets T4RSP)	12900	+		16	
Autres revenus	Précisez :	13000	+	17	
Bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien, et subventions imposables reçues par des artistes pour un projet	13010	+		18	
Revenus d'un travail indépendant (consultez le guide T4002)					
Revenus d'entreprise	Bruts 13499		Nets 13500	+	19
Revenus de profession libérale	Bruts 13699		Nets 13700	+	20
Revenus de commissions	Bruts 13899		Nets 13900	+	21
Revenus d'agriculture	Bruts 14099		Nets 14100	+	22
Revenus de pêche	Bruts 14299		Nets 14300	+	23
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	14400			24	
Prestations d'assistance sociale	14500	+		25	
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	14600	+		26	
Additionnez les lignes 24 à 26. (consultez la ligne 55 à l'étape 4)	14700	=		27	
Additionnez les lignes 1 à 23 et 27.	Voici votre revenu total		15000	=	28

Étape 3 – Revenu net

Protégé B une fois rempli

Inscrivez votre revenu total de la ligne 28 de la page précédente.	15000		29
Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A)	20600		
Déduction pour régimes de pension agréés (case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A)	20700		30
Déduction pour REER (consultez l'annexe 7 et joignez les reçus)	20800	+	31
Cotisations de l'employeur au régime de pension agréé collectif (RPAC) (montant sur vos reçus de cotisations RPAC)	20810		
Déduction pour le choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)	21000	+	32
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)	21200	+	33
Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (case 12 de tous les feuillets RC62)	21300	+	34
Frais de garde d'enfants (remplissez le formulaire T778)	21400	+	35
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées (remplissez le formulaire T929)	21500	+	36
Perte au titre d'un placement d'entreprise (consultez le guide T4037)	Brute 21699		
	Déduction admissible 21700	+	37
Frais de déménagement (remplissez le formulaire T1-M)	21900	+	38
Pension alimentaire payée (consultez le guide P102)	Total 21999		
	Déduction admissible 22000	+	39
Frais financiers et frais d'intérêt (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	22100	+	40
Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	22200	+	41
Déduction pour les cotisations bonifiées au RPC ou au RRQ sur un revenu d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	(maximum 165,60 \$) 22215	+	42
Déduction pour cotisations au RPAP pour le revenu d'un travail indépendant (remplissez l'annexe 10)	22300	+	43
Frais d'exploration et d'aménagement (allez à canada.ca/ligne-22400) (remplissez le formulaire T1229)	22400	+	44
Autres dépenses d'emploi (consultez le guide T4044)	22900	+	45
Déduction pour la résidence d'un membre du clergé (remplissez le formulaire T1223)	23100	+	46
Autres déductions Précisez :	23200	+	47
Additionnez les lignes 30 à 47.	23300	=	48
Ligne 29 moins ligne 48 (si négatif, inscrivez « 0 ») Voici votre revenu net avant rajustements	23400	=	49
Remboursement des prestations de programmes sociaux (Si vous avez déclaré un revenu à la ligne 8 et que le montant à la ligne 49 est plus élevé que 67 750 \$, consultez le tableau de remboursement au verso de votre feuillet T4E. Si vous avez déclaré un revenu aux lignes 3 ou 26 et que le montant à la ligne 49 est plus élevé que 79 054 \$, ou vous avez un montant au code 202 de votre feuillet T4A et que le montant de la ligne 49 est plus élevé que 38 000 \$, faites le calcul pour la ligne 23500 de la feuille de travail pour la déclaration. Sinon, inscrivez « 0 ».)	23500	-	50
Ligne 49 moins ligne 50 (si négatif, inscrivez « 0 ») Voici votre revenu net	23600	=	51

Étape 4 – Revenu imposable

Protégé B une fois rempli

Inscrivez votre revenu net de la ligne 51 de la page précédente.	23600		52
Déduction pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)	24400		53
Déductions pour options d'achat de titres (cases 39 et 41 des feuillets T4 ou consultez le formulaire T1212)	24900	+	54
Déductions pour autres paiements (Inscrivez le montant de la ligne 27, à moins qu'il ne comprenne un montant à la ligne 26. Si c'est le cas, consultez le guide à la ligne 25000.)	25000	+	55
Pertes comme commanditaire d'autres années (allez à canada.ca/ligne-25100)	25100	+	56
Pertes autres que des pertes en capital d'autres années (allez à canada.ca/ligne-25200)	25200	+	57
Pertes en capital nettes d'autres années	25300	+	58
Déduction pour gains en capital (remplissez le formulaire T657)	25400	+	59
Déductions pour les habitants de régions éloignées (remplissez le formulaire T2222)	25500	+	60
Déductions supplémentaires Précisez :	25600	+	61
Additionnez les lignes 53 à 61.	25700	=	62
Ligne 52 moins ligne 62 (si négatif, inscrivez « 0 »)			
Voici votre revenu imposable	26000	=	63

Étape 5 – Impôt fédéral**Partie A – Impôt fédéral sur le revenu imposable**

Inscrivez votre revenu imposable (ligne 63).						64
Remplissez la colonne appropriée selon le montant inscrit à la ligne 64.	La ligne 64 ne dépasse pas 48 535 \$	La ligne 64 dépasse 48 535 \$ mais pas 97 069 \$	La ligne 64 dépasse 97 069 \$ mais pas 150 473 \$	La ligne 64 dépasse 150 473 \$ mais pas 214 368 \$	La ligne 64 dépasse 214 368 \$	
Inscrivez le montant de la ligne 64.						65
Ligne 65 moins ligne 66 (ne peut pas être négatif)	– 0,00	– 48 535,00	– 97 069,00	– 150 473,00	– 214 368,00	66
Multipliez la ligne 67 par la ligne 68.	x 15 %	x 20,5 %	x 26 %	x 29 %	x 33 %	67
	=	=	=	=	=	68
	+ 0,00	+ 7 280,25	+ 17 229,72	+ 31 114,76	+ 49 644,31	69
Additionnez les lignes 69 et 70.	=	=	=	=	=	70
						71

Inscrivez le montant de la ligne 71 à la ligne 112 (page 7 de cette déclaration).

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Si votre revenu net à la ligne 23600 est de **150 473 \$ ou moins**, inscrivez 13 229 \$ à la ligne 30000. Si votre revenu net est de **214 368 \$ ou plus**, inscrivez 12 298 \$. Sinon, faite le calcul à l'aide de la feuille de travail pour la déclaration pour déterminer le montant que vous pouvez demander à la ligne 30000.

Montant personnel de base	(maximum 13 229 \$)	30000		72	
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1955 ou avant) (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.)	(maximum 7 637 \$)	30100	+	73	
Montant pour époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 5)		30300	+	74	
Montant pour une personne à charge admissible (remplissez l'annexe 5)		30400	+	75	
Montant canadien pour aidants naturels pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (remplissez l'annexe 5)		30425	+	76	
Montant canadien pour aidants naturels pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience (remplissez l'annexe 5)		30450	+	77	
Montant canadien pour aidants naturels pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience (allez à canada.ca/lignes-30499-30500)					
Inscrivez le nombre d'enfants pour lesquels vous demandez ce montant.	30499	x 2 273 \$ =	30500	+	78
Additionnez les lignes 72 à 78.		Sous-total	=		79

Continuez à la page suivante.

Protégé B une fois rempli

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux (suite)

Inscrivez le sous-total de la ligne 79 de la page précédente.			80
Cotisations de base au RPC ou au RRQ :			
Pour les revenus d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	(maximum 2 980,80 \$)	30800 +	81
Pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)		31000 +	82
Cotisations à l'assurance-emploi :			
Cotisations d'employé (consultez le guide à la ligne 31200)	(maximum 650,40 \$)	31200 +	83
Cotisations pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (remplissez l'annexe 13)		31217 +	84
Cotisations au Régime provincial d'assurance parentale (RPAP) (case 55 de tous les feuillets T4)	(maximum 387,79 \$)	31205 +	85
Cotisations au RPAP à payer sur le revenu d'emploi (remplissez l'annexe 10)		31210 +	86
Cotisations au RPAP à payer sur le revenu d'un travail indépendant (remplissez l'annexe 10)		31215 +	87
Montant pour les pompiers volontaires (allez à canada.ca/lignes-31220-31240)		31220 +	88
Montant pour les volontaires en recherche et sauvetage (allez à canada.ca/lignes-31220-31240)		31240 +	89
Montant canadien pour emploi (inscrivez le moins élevé des montants suivants : 1 245 \$ ou le total de votre revenu d'emploi inscrit aux lignes 1 et 2)		31260 +	90
Montant pour l'achat d'une habitation (allez à canada.ca/ligne-31270)		31270 +	91
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire (allez à canada.ca/ligne-31285) (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	(maximum 10 000 \$)	31285 +	92
Frais d'adoption (allez à canada.ca/ligne-31300)		31300 +	93
Dépenses pour abonnement aux nouvelles numériques	(maximum 500 \$)	31350 +	94
Montant pour revenu de pension (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	(maximum 2 000 \$)	31400 +	95
Montant pour personnes handicapées (pour vous-même) (inscrivez 8 576 \$ ou remplissez la feuille de travail pour la déclaration si vous aviez moins de 18 ans)		31600 +	96
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)		31800 +	97
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105)		31900 +	98
Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (remplissez l'annexe 11)		32300 +	99
Frais de scolarité transférés d'un enfant		32400 +	100
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 2)		32600 +	101
Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge nés en 2003 ou après	33099		102
Inscrivez le montant le moins élevé : 2 397 \$ ou 3 % de la ligne 51.	–		103
Ligne 102 moins ligne 103 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=		104
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	33199 +		105
Additionnez les lignes 104 et 105.	33200 =	▶ +	106
Additionnez les lignes 80 à 101 et la ligne 106.		33500 =	107
Taux fédéral des crédits d'impôt non remboursables		x 15 %	108
Multipliez la ligne 107 par la ligne 108.		33800 =	109
Dons (remplissez l'annexe 9)		34900 +	110
Additionnez les lignes 109 et 110.			
Inscrivez ce montant à la ligne 115 de la page suivante.	Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux	35000 =	111

Partie C – Impôt fédéral net**Protégé B** une fois rempli

Inscrivez le montant de la ligne 71.			112
Impôt fédéral sur le revenu fractionné (remplissez le formulaire T1206)	40424	+	•113
Additionnez les lignes 112 et 113.	40400	=	▶ 114
Inscrivez le total de vos crédits d'impôt non remboursables fédéraux selon la ligne 111 de la page précédente.	35000		115
Crédit d'impôt fédéral pour dividendes (consultez le guide à la ligne 40425)	40425	+	•116
Report d'impôt minimum (allez à canada.ca/ligne-40427) (remplissez le formulaire T691)	40427	+	•117
Additionnez les lignes 115 à 117.		=	▶ – 118
Ligne 114 moins ligne 118 (si négatif, inscrivez « 0 »)			119
	Impôt fédéral de base	42900	=
Crédit fédéral pour impôt étranger (remplissez le formulaire T2209)		40500	–
Ligne 119 moins ligne 120 (si négatif, inscrivez « 0 »)			120
	Impôt fédéral	40600	=
			121
Total de vos contributions politiques fédérales (joignez les reçus)	40900		122
Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (remplissez la feuille de travail pour la déclaration) (maximum 650 \$)	41000		•123
Crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))	41200	+	•124
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (consultez le guide aux lignes 41300 et 41400)			
Coût net des actions des fonds agréés selon la législation d'une province	41300		
	Crédit admissible	41400	+
			•125
Additionnez les lignes 123 à 125.	41600	=	▶ – 126
Ligne 121 moins ligne 126 (si négatif, inscrivez « 0 »)			41700 = 127
Versements anticipés de l'allocation canadienne pour les travailleurs que vous avez reçus (case 10 du feuillet RC210)		41500	+
			•128
Impôts spéciaux (consultez le guide à la ligne 41800)		41800	+
			129
Additionnez les lignes 127 à 129.			
Inscrivez ce montant à la ligne 131 ci-dessous.		Impôt fédéral net	42000 = 130

Étape 6 – Impôt provincial ou territorial

Remplissez la déclaration de la province de Québec pour calculer votre impôt provincial.

Étape 7 – Remboursement ou solde dû

Impôt fédéral net : Inscrivez le montant de la ligne 130.	42000		131
Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (remplissez l'annexe 13)	42120	+	132
Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 50)	42200	+	133
Impôt provincial ou territorial (joignez le formulaire 428 même si le résultat est « 0 »)	42800	+	134
Additionnez les lignes 131 à 134.			
	Voici votre total à payer	43500	= •135

Continuez à la page suivante.

Protégé B une fois rempli

136

Si le résultat est négatif, vous avez un remboursement. Si le résultat est positif, vous avez un solde dû.

—Inscrivez le montant dans l'espace approprié ci-dessous.

Généralement, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.

Solde dû 48500

Pour en savoir plus sur comment faire un paiement, visitez le canada.ca/paiements. Votre paiement doit être effectué au plus tard le 30 avril 2021.

Si cette déclaration a été remplie par un professionnel de l'impôt, cochez la case appropriée et fournissez les renseignements suivants :

49000 Des frais ont-ils été facturés? Oui ☐ 1 Non ☐ 2

48900 Numéro de la TED (s'il y a lieu) :

--	--	--	--	--

Nom du professionnel de l'impôt :

Téléphone :

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être utilisés et communiqués aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ils peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.

Page 8 de 8

Informations sur le client - Feuille de route #1	
Nom : _____	Date de naissance : _____
Adresse : _____	
NAS : _____	
État civil : ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire	
Date de l'union/séparation : _____	Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non
CONJOINT(E)	EX-CONJOINT(E)
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Adresse : _____
Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non	Pension alimentaire : ☐ oui ☐ non
PERSONNES À CHARGE	
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. _____	Activité physique/artist. _____
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. _____	Activité physique/artist. _____
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral _____ ☐ provincial _____	
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non	
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ? ☐ oui ☐ non	
Autres : _____	

Nom du client :		Feuille de route #2		
	Fédéral		Provincial	
	Feuillets en main	À remplir	Relevés en main	À remplir
REVENUS				
Emploi	☐ T4		☐ Relevé 1	
Retraite / RPAC	☐ T4A	☐ T1032 (si fract)	☐ Relevé 2	☐ Annexe B + Q (si fract)
Sécurité de la vieillesse	☐ T4A (OAS)		☐ Relevé 2	
RPC/RRQ	☐ T4A(P)		☐ Relevé 6	
RQAP	☐ T4E		☐ Relevé 3	
Placements	☐ T5	☐ GC	☐ Relevé 2	
REER (ou RAP et REEP)	☐ T4RSP	☐ Annexe 7	☐ Relevé 2	
FERR	☐ T4RIF		☐ Relevé 2	
Assurance-emploi	☐ T4E			
Ass. sociale et indemn. CNESST	☐ T5007		☐ Relevé 5	
Fiducie	☐ T3	☐ Annexe 3	☐ Relevé 16	☐ Annexe G
Entreprise	☐ états fin. + reçus	☐ T2125	☐ états fin. + reçus	☐ Ann. L + TP-80
PCU	☐ T4A ou T4E			
DÉDUCTIONS/COTISATIONS				
Frais de scolarité	☐ T2202A	☐ Annexe 11	☐ Relevé 8	☐ Annexe T + S
Fonds de travailleurs			☐ Relevé 10	
Frais de garde d'enfants	☐ reçu	☐ T778	☐ Rel. 24	☐ Annexe C
Pension alimentaire	☐ enregistrement		☐ enregistrement	☐ GC
Dons	☐ reçu	☐ Annexe 9	☐ reçu	☐ GC / Ann.V (si appl.)
Intérêts payés	☐ reçu	☐ GC	☐ reçu	
Frais médicaux	☐ reçu		☐ reçu	☐ Annexe K et B
Contribution politique	☐ reçu	☐ GC	☐ reçu	☐ GC
Cotisation à un REER / RPAC	☐ reçu	☐ Annexe 7	☐ reçu	
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu	
Activités des aînés			☐ reçu	
Abonnement nouvelles numériques	☐ reçu			
Intérêts sur prêt étudiant	☐ reçu		☐ reçu	☐ Annexe M
Achat d'une maison	☐ acte de vente		☐ acte de vente	☐ TP-752.HA
Cotisation syndicale ou profes.	☐ reçu ou T4		☐ reçu ou Relevé 1	
Allocat. canad. travailleurs (ACT)		☐ Annexe 6		☐ GC
Cotisation à l'AE		☐ Annexe 13		☐ Annexe F
Cotisation au RRQ		☐ Ann. 8 + T2204		☐ Annexe R
Cotisation au FSS				☐ Annexe A
Cotisation au RQAP		☐ Annexe 10		☐ Annexe B
Personnes à charge		☐ Annexe 5		
Âge - pers. seule - retraite		☐ GC		☐ Annexe P
Transferts entre conjoints		☐ Annexe 2		☐ Annexes C ou P
Prime au travail				☐ Annexe J + GC
Versements anticipés de cr. d'impôt			☐ Relevé 19	☐ Annexe H
Maintien à domicile pers. âgée		☐ Annexe 5		☐ Annexe D
Aidant naturel				
Crédit d'impôt pour solidarité				



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Protégé B une fois rempli

T1

Déclaration de revenus et de prestations

2020

Avant de commencer :

Si vous remplissez cette déclaration pour une **personne décédée**, assurez-vous d'inscrire **ses renseignements** dans toutes les cases de l'Étape 1.

Étape 1 – Identification et autres renseignements

QC 8

Identification

Inscrivez ci-dessous vos nom et adresse en lettres moulées.

Prénom

Nom légal

Adresse postale : app. – n° et rue

CP

RR

Ville

Prov./terr.

Code postal

Adresse courriel

En fournissant une adresse courriel, vous vous **inscrivez** pour recevoir des avis par courriel de l'ARC et vous **acceptez les conditions d'utilisation** énoncées à l'étape 1 du guide.

Inscrivez une
adresse courriel : _____

Renseignements sur votre lieu de résidence

Indiquez la province ou le
territoire où vous résidiez le
31 décembre 2020 :

Indiquez la province ou le
territoire où vous résidez
actuellement, s'il est différent de
votre adresse postale ci-dessus :

Si vous étiez travailleur
indépendant en 2020, indiquez
la province ou le territoire où
votre entreprise possédait un
établissement permanent :

Si vous êtes **devenu résident du Canada** ou **avez cessé** de
l'être aux fins de l'impôt **en 2020**, indiquez votre date :

d'entrée Mois Jour ou de départ Mois Jour

Renseignements à votre sujet

Inscrivez votre numéro

d'assurance sociale (NAS) :

Inscrivez votre
date de naissance : Année Mois Jour

Votre langue de correspondance : English Français
Your language of correspondence: ☐ ☐

Cette déclaration est-elle pour une personne décédée?

Assurez-vous que l'information liée au **NAS** ci-dessus
est celle de la personne décédée.

Si cette **déclaration** est pour
une **personne décédée**,
inscrivez la date du décès : Année Mois Jour

État civil

Cochez la case qui indique votre état civil
le 31 décembre 2020 :

1 ☐ Marié(e) 2 ☐ Conjoint(e) de fait 3 ☐ Veuf (veuve)
4 ☐ Divorcé(e) 5 ☐ Séparé(e) 6 ☐ Célibataire

Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait (si vous avez coché 1 ou 2 ci-dessus)

Inscrivez son NAS :

Inscrivez son prénom :

Inscrivez son revenu net de 2020
pour demander certains crédits :

Inscrivez le montant de prestation
universelle pour la garde d'enfants
(PUGE) inscrit à la ligne 11700 de sa
déclaration :

Inscrivez le montant de
remboursement de la PUGE inscrit
à la ligne 21300 de sa déclaration :

Cochez cette case s'il était travailleur indépendant
en 2020 :

1 ☐

N'inscrivez rien ici

N'inscrivez rien ici	17200					17100					
-------------------------	-------	--	--	--	--	-------	--	--	--	--	--

Protégé B une fois rempli

Joignez seulement les documents (annexes, feuillets de renseignements, formulaires ou reçus) **demandés** pour appuyer les déductions ou crédits que vous demandez. Gardez toutes les autres pièces justificatives.

Si l'une des lignes ne s'applique pas, n'inscrivez rien pour cette ligne à moins d'instructions contraires.

Étape 2 – Revenu total

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes provenances, c'est-à-dire vos revenus de sources canadiennes et étrangères. Le Guide d'impôt et de prestations peut avoir des renseignements supplémentaires pour certaines lignes.

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)	10100			1	
Revenu non-imposable versé aux volontaires des services d'urgence (lisez la ligne 10100 dans le guide)	10105				
Commissions incluses à la ligne 1 (case 42 de tous les feuillets T4)	10120				
Cotisations à un régime d'assurance-salaire (consultez le guide à la ligne 10100)	10130				
Autres revenus d'emploi	10400	+		2	
Pension de sécurité de la vieillesse (case 18 du feuillet T4A(OAS))	11300	+		3	
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))	11400	+		4	
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 4 (case 16 du feuillet T4A(P))	11410				
Autres pensions et pensions de retraite (consultez le guide à la ligne 11500 et remplissez la ligne 31400 de la feuille de travail pour la déclaration)	11500	+		5	
Choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)	11600	+		6	
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (allez à canada.ca/ligne-11700) (consultez le feuillet RC62)	11700	+		7	
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge	11701				
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)	11900	+		8	
Prestations de maternité et parentales de l'assurance-emploi et prestations du Régime provincial d'assurance parentale	11905				
Montant imposable des dividendes (déterminés et autres que déterminés) de sociétés canadiennes imposables (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12000	+		9	
Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés de sociétés canadiennes imposables, inclus à la ligne 9 (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12010				
Intérêts et autres revenus de placements (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12100	+		10	
Revenus nets de société de personnes : commanditaires ou associés passifs seulement	12200	+		11	
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (case 131 du feuillet T4A)	12500	+		12	
Revenus de location (consultez le guide T4036)	Bruts 12599		Nets 12600	+	13
Gains en capital imposables (remplissez l'annexe 3)	12700	+		14	
Pension alimentaire reçue (consultez le guide P102)	Total 12799		Montant imposable 12800	+	15
Revenus d'un REER (selon tous les feuillets T4RSP)	12900	+		16	
Autres revenus	Précisez :	13000	+	17	
Bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien, et subventions imposables reçues par des artistes pour un projet	13010	+		18	
Revenus d'un travail indépendant (consultez le guide T4002)					
Revenus d'entreprise	Bruts 13499		Nets 13500	+	19
Revenus de profession libérale	Bruts 13699		Nets 13700	+	20
Revenus de commissions	Bruts 13899		Nets 13900	+	21
Revenus d'agriculture	Bruts 14099		Nets 14100	+	22
Revenus de pêche	Bruts 14299		Nets 14300	+	23
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	14400			24	
Prestations d'assistance sociale	14500	+		25	
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	14600	+		26	
Additionnez les lignes 24 à 26. (consultez la ligne 55 à l'étape 4)	14700	=		27	
Additionnez les lignes 1 à 23 et 27.	Voici votre revenu total		15000	=	28

Étape 3 – Revenu net

Protégé B une fois rempli

Inscrivez votre **revenu total** de la ligne 28 de la page précédente.

15000

29

Facteur d'équivalence (case 52 de tous les
feuilles T4 et case 034 de tous les feuilles T4A) 20600Déduction pour régimes de pension agréés
(case 20 de tous les feuilles T4 et case 032 de tous les feuilles T4A) 20700 30

Déduction pour REER (consultez l'annexe 7 et joignez les reçus) 20800 + 31

Cotisations de l'employeur au régime de pension
agréé collectif (RPAC) (montant sur vos reçus de
cotisations RPAC) 20810Déduction pour le choix du montant de pension fractionné
(remplissez le formulaire T1032) 21000 + 32Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables
(selon les reçus et la case 44 de tous les feuilles T4) 21200 + 33Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants
(case 12 de tous les feuilles RC62) 21300 + 34

Frais de garde d'enfants (remplissez le formulaire T778) 21400 + 35

Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées
(remplissez le formulaire T929) 21500 + 36Perte au titre
d'un placement d'entreprise
(consultez le
guide T4037) Brute 21699 Déduction admissible 21700 + 37

Frais de déménagement (remplissez le formulaire T1-M) 21900 + 38

Pension alimentaire
payée (consultez
le guide P102) Total 21999 Déduction admissible 22000 + 39Frais financiers et frais d'intérêt
(remplissez la feuille de travail pour la déclaration) 22100 + 40Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail
indépendant et pour d'autres revenus (remplissez l'annexe 8 ou
le formulaire RC381, selon le cas) 22200 + 41Déduction pour les cotisations bonifiées au RPC ou au RRQ sur un
revenu d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou
le formulaire RC381, selon le cas) (maximum 165,60 \$) 22215 + 42Déduction pour cotisations au RPAP pour le revenu d'un travail indépendant
(remplissez l'annexe 10) 22300 + 43Frais d'exploration et d'aménagement (allez à canada.ca/ligne-22400)
(remplissez le formulaire T1229) 22400 + 44

Autres dépenses d'emploi (consultez le guide T4044) 22900 + 45

Déduction pour la résidence d'un membre du clergé
(remplissez le formulaire T1223) 23100 + 46

Autres déductions Précisez : 23200 + 47

Ajoutez les lignes 30 à 47. 23300 = 48

Ligne 29 moins ligne 48 (si négatif, inscrivez « 0 ») Voici votre **revenu net avant rajustements** 23400 = 49Remboursement des prestations de programmes sociaux (Si vous avez déclaré un revenu à la
ligne 8 et que le montant à la ligne 49 est **plus élevé que 67 750 \$**, consultez le tableau de
remboursement au verso de votre feuille T4E. Si vous avez déclaré un revenu aux lignes 3 ou 26
et que le montant à la ligne 49 est **plus élevé que 79 054 \$**, ou vous avez un montant au code 202
de votre feuille T4A et que le montant de la ligne 49 est **plus élevé que 38 000 \$**, faites le calcul
pour la ligne 23500 de la feuille de travail pour la déclaration. Sinon, inscrivez « 0 ».) 23500 - 50Ligne 49 moins ligne 50 (si négatif, inscrivez « 0 ») Voici votre **revenu net** 23600 = 51

Étape 4 – Revenu imposable

Protégé B une fois rempli

Inscrivez votre **revenu net** de la ligne 51 de la page précédente.

23600

52

Déduction pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)

24400

53

Déductions pour options d'achat de titres (cases 39 et 41 des feuillets T4 ou consultez le formulaire T1212)

24900 +

54

Déductions pour autres paiements (Inscrivez le montant de la ligne 27, à moins qu'il ne comprenne un montant à la ligne 26. Si c'est le cas, consultez le guide à la ligne 25000.)

25000 +

55

Pertes comme commanditaire d'autres années (allez à canada.ca/ligne-25100)

25100 +

56

Pertes autres que des pertes en capital d'autres années (allez à canada.ca/ligne-25200)

25200 +

57

Pertes en capital nettes d'autres années

25300 +

58

Déduction pour gains en capital (remplissez le formulaire T657)

25400 +

59

Déductions pour les habitants de régions éloignées (remplissez le formulaire T2222)

25500 +

60

Déductions supplémentaires Précisez :

25600 +

61

Additionnez les lignes 53 à 61.

25700 =

62

Ligne 52 moins ligne 62 (si négatif, inscrivez « 0 »)

Voici votre **revenu imposable** 26000 =

63

Étape 5 – Impôt fédéral**Partie A – Impôt fédéral sur le revenu imposable**Inscrivez votre **revenu imposable** (ligne 63).

64

Remplissez la colonne appropriée selon le montant inscrit à la ligne 64.

La ligne 64 ne dépasse pas 48 535 \$

La ligne 64 dépasse 48 535 \$ mais pas 97 069 \$

La ligne 64 dépasse 97 069 \$ mais pas 150 473 \$

La ligne 64 dépasse 150 473 \$ mais pas 214 368 \$

La ligne 64 dépasse 214 368 \$

Inscrivez le montant de la ligne 64.

Ligne 65 moins ligne 66 (ne peut pas être négatif)

- 0,00

- 48 535,00

- 97 069,00

- 150 473,00

- 214 368,00

Multipliez la ligne 67 par la ligne 68.

x 15 %

x 20,5 %

x 26 %

x 29 %

x 33 %

Additionnez les lignes 69 et 70.

+ 0,00

+ 7 280,25

+ 17 229,72

+ 31 114,76

+ 49 644,31

Inscrivez le montant de la ligne 71 à la ligne 112 (page 7 de cette déclaration).

=

=

=

=

=

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Si votre revenu net à la ligne 23600 est de **150 473 \$ ou moins**, inscrivez 13 229 \$ à la ligne 30000. Si votre revenu net est de **214 368 \$ ou plus**, inscrivez 12 298 \$. Sinon, faite le calcul à l'aide de la feuille de travail pour la déclaration pour déterminer le montant que vous pouvez demander à la ligne 30000.

Montant personnel de base

(maximum 13 229 \$) 30000

72

Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1955 ou avant)

(Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.)

(maximum 7 637 \$) 30100 +

73

Montant pour époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 5)

30300 +

74

Montant pour une personne à charge admissible (remplissez l'annexe 5)

30400 +

75

Montant canadien pour aidants naturels pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (remplissez l'annexe 5)

30425 +

76

Montant canadien pour aidants naturels pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience (remplissez l'annexe 5)

30450 +

77

Montant canadien pour aidants naturels pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience (allez à canada.ca/lignes-30499-30500)

Inscrivez le nombre d'enfants pour lesquels vous demandez ce montant.

30499

x 2 273 \$ = 30500 +

78

Additionnez les lignes 72 à 78.

Sous-total

=

79

Continuez à la page suivante.

Protégé B une fois rempli

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux (suite)

Inscrivez le sous-total de la ligne 79 de la page précédente.			80
Cotisations de base au RPC ou au RRQ :			
Pour les revenus d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	(maximum 2 980,80 \$)	30800 +	81
Pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)		31000 +	82
Cotisations à l'assurance-emploi :			
Cotisations d'employé (consultez le guide à la ligne 31200)	(maximum 650,40 \$)	31200 +	83
Cotisations pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (remplissez l'annexe 13)		31217 +	84
Cotisations au Régime provincial d'assurance parentale (RPAP) (case 55 de tous les feuillets T4)	(maximum 387,79 \$)	31205 +	85
Cotisations au RPAP à payer sur le revenu d'emploi (remplissez l'annexe 10)		31210 +	86
Cotisations au RPAP à payer sur le revenu d'un travail indépendant (remplissez l'annexe 10)		31215 +	87
Montant pour les pompiers volontaires (allez à canada.ca/lignes-31220-31240)		31220 +	88
Montant pour les volontaires en recherche et sauvetage (allez à canada.ca/lignes-31220-31240)		31240 +	89
Montant canadien pour emploi (inscrivez le moins élevé des montants suivants : 1 245 \$ ou le total de votre revenu d'emploi inscrit aux lignes 1 et 2)		31260 +	90
Montant pour l'achat d'une habitation (allez à canada.ca/ligne-31270)		31270 +	91
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire (allez à canada.ca/ligne-31285) (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	(maximum 10 000 \$)	31285 +	92
Frais d'adoption (allez à canada.ca/ligne-31300)		31300 +	93
Dépenses pour abonnement aux nouvelles numériques	(maximum 500 \$)	31350 +	94
Montant pour revenu de pension (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	(maximum 2 000 \$)	31400 +	95
Montant pour personnes handicapées (pour vous-même) (inscrivez 8 576 \$ ou remplissez la feuille de travail pour la déclaration si vous aviez moins de 18 ans)		31600 +	96
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)		31800 +	97
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105)		31900 +	98
Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (remplissez l'annexe 11)		32300 +	99
Frais de scolarité transférés d'un enfant		32400 +	100
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 2)		32600 +	101
Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge nés en 2003 ou après	33099		102
Inscrivez le montant le moins élevé : 2 397 \$ ou 3 % de la ligne 51.	—		103
Ligne 102 moins ligne 103 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=		104
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	33199 +		105
Additionnez les lignes 104 et 105.	33200 =	▶ +	106
Additionnez les lignes 80 à 101 et la ligne 106.		33500 =	107
Taux fédéral des crédits d'impôt non remboursables		x 15 %	108
Multipliez la ligne 107 par la ligne 108.		33800 =	109
Dons (remplissez l'annexe 9)		34900 +	110
Additionnez les lignes 109 et 110.			
Inscrivez ce montant à la ligne 115 de la page suivante.	Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux	35000 =	111

Partie C – Impôt fédéral net

Protégé B une fois rempli

Inscrivez le montant de la ligne 71.			112
Impôt fédéral sur le revenu fractionné (remplissez le formulaire T1206)	40424	+	•113
Additionnez les lignes 112 et 113.	40400	=	▶ 114
Inscrivez le total de vos crédits d'impôt non remboursables fédéraux selon la ligne 111 de la page précédente.	35000		115
Crédit d'impôt fédéral pour dividendes (consultez le guide à la ligne 40425)	40425	+	•116
Report d'impôt minimum (allez à canada.ca/ligne-40427) (remplissez le formulaire T691)	40427	+	•117
Additionnez les lignes 115 à 117.		=	▶ – 118
Ligne 114 moins ligne 118 (si négatif, inscrivez « 0 »)			119
Impôt fédéral de base	42900	=	
Crédit fédéral pour impôt étranger (remplissez le formulaire T2209)	40500	–	120
Ligne 119 moins ligne 120 (si négatif, inscrivez « 0 »)			121
Impôt fédéral	40600	=	
Total de vos contributions politiques fédérales (joignez les reçus)	40900		122
Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (remplissez la feuille de travail pour la déclaration) (maximum 650 \$)	41000		•123
Crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))	41200	+	•124
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (consultez le guide aux lignes 41300 et 41400)			
Coût net des actions des fonds agréés selon la législation d'une province	41300		
Crédit admissible	41400	+	•125
Additionnez les lignes 123 à 125.	41600	=	▶ – 126
Ligne 121 moins ligne 126 (si négatif, inscrivez « 0 »)			127
Versements anticipés de l'allocation canadienne pour les travailleurs que vous avez reçus (case 10 du feuillet RC210)	41500	+	•128
Impôts spéciaux (consultez le guide à la ligne 41800)	41800	+	129
Additionnez les lignes 127 à 129.			
Inscrivez ce montant à la ligne 131 ci-dessous.			
Impôt fédéral net	42000	=	130

Étape 6 – Impôt provincial ou territorial

Remplissez la déclaration de la province de Québec pour calculer votre impôt provincial.

Étape 7 – Remboursement ou solde dû

Impôt fédéral net : Inscrivez le montant de la ligne 130.	42000		131
Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (remplissez l'annexe 13)	42120	+	132
Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 50)	42200	+	133
Impôt provincial ou territorial (joignez le formulaire 428 même si le résultat est « 0 »)	42800	+	134
Additionnez les lignes 131 à 134.			
Voici votre total à payer	43500	=	•135

Continuez à la page suivante.

Étape 7 – Remboursement ou solde dû (suite)

Protégé B une fois rempli

Inscrivez votre montant total à payer de la ligne 135 de la page précédente.	43500	136
Impôt total retenu (consultez le guide à la ligne 43700)	43700	• 137
Transfert d'impôt pour les résidents du Québec	43800 –	• 138
Ligne 137 moins ligne 138	43900 =	▶ 139
Abattement du Québec remboursable (16,5 % du montant de la ligne 119 de la page précédente)	44000 +	• 140
Païement en trop d'assurance-emploi (consultez le guide à la ligne 45000)	45000	• 141
Montant de la ligne 86 à la page 6	–	142
Païement net en trop d'assurance-emploi Ligne 141 moins ligne 142 (si négatif, inscrivez « 0 »)	45100 =	▶ + 143
Supplément remboursable pour frais médicaux (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	45200 +	• 144
Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) (remplissez l'annexe 6)	45300 +	• 145
Crédit canadien pour la formation (remplissez l'annexe 11)	45350 +	• 146
Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))	45400 +	• 147
Crédit d'impôt de fiducie de la partie XII.2 (case 38 de tous les feuillets T3 et case 209 de tous les feuillets T5013)	45600 +	• 148
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et des associés (remplissez le formulaire GST370)	45700 +	• 149
Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible Dépenses en fournitures (maximum 1 000 \$) 46800 × 15% =	46900 +	• 150
Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne (case 236 de tous les feuillets T5013)	47555 +	• 151
Impôt payé par acomptes provisionnels	47600 +	• 152
Additionnez les lignes 139, 140 et 143 à 152. Voici votre total des crédits	48200 =	▶ – 153
Ligne 136 moins ligne 153		= 154

Si le résultat est négatif, vous avez un **remboursement**. Si le résultat est positif, vous avez un **solde dû**.

Inscrivez le montant dans l'espace approprié ci-dessous.

Généralement, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.

Remboursement 48400

Solde dû 48500

Pour en savoir plus sur comment vous inscrire au dépôt direct, visitez le canada.ca/arc-depot-direct.Pour en savoir plus sur comment faire un paiement, visitez le canada.ca/paiements. Votre paiement doit être effectué au plus tard le 30 avril 2021.

J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tous les documents joints sont exacts, complets et révèlent la totalité de mes revenus.

Signez ici

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Téléphone :

Date :

Si cette déclaration a été remplie par un professionnel de l'impôt, cochez la case appropriée et fournissez les renseignements suivants :

49000 Des frais ont-ils été facturés? Oui ☐ 1 Non ☐ 2

48900 Numéro de la TED (s'il y a lieu) :

Nom du professionnel de l'impôt :

Téléphone :

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être utilisés et communiqués aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ils peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.

N'inscrivez rien ici

48700

48800

• 48600



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Protégé B une fois rempli

T1

Déclaration de revenus et de prestations

2020

Avant de commencer :

Si vous remplissez cette déclaration pour une **personne décédée**, assurez-vous d'inscrire **ses renseignements** dans toutes les cases de l'Étape 1.

Étape 1 – Identification et autres renseignements

QC 8

Identification

Inscrivez ci-dessous vos nom et adresse en lettres moulées.

Prénom

Nom légal

Adresse postale : app. – n° et rue

CP

RR

Ville

Prov./terr.

Code postal

Adresse courriel

En fournissant une adresse courriel, vous vous **inscrivez** pour recevoir des avis par courriel de l'ARC et vous **acceptez les conditions d'utilisation** énoncées à l'étape 1 du guide.

Inscrivez une
adresse courriel :

Renseignements sur votre lieu de résidence

Indiquez la province ou le
territoire où vous résidiez le
31 décembre 2020 :

Indiquez la province ou le
territoire où vous résidez
actuellement, s'il est différent de
votre adresse postale ci-dessus :

Si vous étiez travailleur
indépendant en 2020, indiquez
la province ou le territoire où
votre entreprise possédait un
établissement permanent :

Si vous êtes **devenu résident du Canada** ou **avez cessé** de
l'être aux fins de l'impôt **en 2020**, indiquez votre date :

d'entrée Mois Jour ou de départ Mois Jour

Renseignements à votre sujet

Inscrivez votre numéro

d'assurance sociale (NAS) :

Inscrivez votre
date de naissance : Année Mois Jour

Votre langue de correspondance : English Français
Your language of correspondence: ☐ ☐

Cette déclaration est-elle pour une personne décédée?

Assurez-vous que l'information liée au **NAS** ci-dessus
est celle de la personne décédée.

Si cette **déclaration** est pour
une **personne décédée**,
inscrivez la date du décès : Année Mois Jour

État civil

Cochez la case qui indique votre état civil
le 31 décembre 2020 :

1 ☐ Marié(e) 2 ☐ Conjoint(e) de fait 3 ☐ Veuf (veuve)
4 ☐ Divorcé(e) 5 ☐ Séparé(e) 6 ☐ Célibataire

Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait (si vous avez coché 1 ou 2 ci-dessus)

Inscrivez son NAS :

Inscrivez son prénom :

Inscrivez son revenu net de 2020
pour demander certains crédits :

Inscrivez le montant de prestation
universelle pour la garde d'enfants
(PUGE) inscrit à la ligne 11700 de sa
déclaration :

Inscrivez le montant de
remboursement de la PUGE inscrit
à la ligne 21300 de sa déclaration :

Cochez cette case s'il était travailleur indépendant
en 2020 : 1 ☐

N'inscrivez rien ici

N'inscrivez rien ici	17200					17100					
-------------------------	-------	--	--	--	--	-------	--	--	--	--	--

Protégé B une fois rempli

Joignez seulement les documents (annexes, feuillets de renseignements, formulaires ou reçus) **demandés** pour appuyer les déductions ou crédits que vous demandez. Gardez toutes les autres pièces justificatives.

Si l'une des lignes ne s'applique pas, n'inscrivez rien pour cette ligne à moins d'instructions contraires.

Étape 2 – Revenu total

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes provenances, c'est-à-dire vos revenus de sources canadiennes et étrangères. Le Guide d'impôt et de prestations peut avoir des renseignements supplémentaires pour certaines lignes.

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)	10100			1	
Revenu non-imposable versé aux volontaires des services d'urgence (lisez la ligne 10100 dans le guide)	10105				
Commissions incluses à la ligne 1 (case 42 de tous les feuillets T4)	10120				
Cotisations à un régime d'assurance-salaire (consultez le guide à la ligne 10100)	10130				
Autres revenus d'emploi	10400	+		2	
Pension de sécurité de la vieillesse (case 18 du feuillet T4A(OAS))	11300	+		3	
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))	11400	+		4	
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 4 (case 16 du feuillet T4A(P))	11410				
Autres pensions et pensions de retraite (consultez le guide à la ligne 11500 et remplissez la ligne 31400 de la feuille de travail pour la déclaration)	11500	+		5	
Choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)	11600	+		6	
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (allez à canada.ca/ligne-11700) (consultez le feuillet RC62)	11700	+		7	
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge	11701				
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)	11900	+		8	
Prestations de maternité et parentales de l'assurance-emploi et prestations du Régime provincial d'assurance parentale	11905				
Montant imposable des dividendes (déterminés et autres que déterminés) de sociétés canadiennes imposables (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12000	+		9	
Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés de sociétés canadiennes imposables, inclus à la ligne 9 (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12010				
Intérêts et autres revenus de placements (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	12100	+		10	
Revenus nets de société de personnes : commanditaires ou associés passifs seulement	12200	+		11	
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (case 131 du feuillet T4A)	12500	+		12	
Revenus de location (consultez le guide T4036)	Bruts 12599		Nets 12600	+	13
Gains en capital imposables (remplissez l'annexe 3)	12700	+		14	
Pension alimentaire reçue (consultez le guide P102)	Total 12799		Montant imposable 12800	+	15
Revenus d'un REER (selon tous les feuillets T4RSP)	12900	+		16	
Autres revenus	Précisez :	13000	+	17	
Bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien, et subventions imposables reçues par des artistes pour un projet	13010	+		18	
Revenus d'un travail indépendant (consultez le guide T4002)					
Revenus d'entreprise	Bruts 13499		Nets 13500	+	19
Revenus de profession libérale	Bruts 13699		Nets 13700	+	20
Revenus de commissions	Bruts 13899		Nets 13900	+	21
Revenus d'agriculture	Bruts 14099		Nets 14100	+	22
Revenus de pêche	Bruts 14299		Nets 14300	+	23
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	14400			24	
Prestations d'assistance sociale	14500	+		25	
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	14600	+		26	
Additionnez les lignes 24 à 26. (consultez la ligne 55 à l'étape 4)	14700	=		27	
Additionnez les lignes 1 à 23 et 27.	Voici votre revenu total		15000	=	28

Étape 3 – Revenu net		Protégé B une fois rempli	
Inscrivez votre revenu total de la ligne 28 de la page précédente.	15000		29
Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A)	20600		
Déduction pour régimes de pension agréés (case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A)	20700		30
Déduction pour REER (consultez l'annexe 7 et joignez les reçus)	20800	+	31
Cotisations de l'employeur au régime de pension agréé collectif (RPAC) (montant sur vos reçus de cotisations RPAC)	20810		
Déduction pour le choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)	21000	+	32
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)	21200	+	33
Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (case 12 de tous les feuillets RC62)	21300	+	34
Frais de garde d'enfants (remplissez le formulaire T778)	21400	+	35
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées (remplissez le formulaire T929)	21500	+	36
Perte au titre d'un placement d'entreprise (consultez le guide T4037)	Brute 21699		
	Déduction admissible 21700	+	37
Frais de déménagement (remplissez le formulaire T1-M)	21900	+	38
Pension alimentaire payée (consultez le guide P102)	Total 21999		
	Déduction admissible 22000	+	39
Frais financiers et frais d'intérêt (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	22100	+	40
Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	22200	+	• 41
Déduction pour les cotisations bonifiées au RPC ou au RRQ sur un revenu d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	(maximum 165,60 \$) 22215	+	• 42
Déduction pour cotisations au RPAP pour le revenu d'un travail indépendant (remplissez l'annexe 10)	22300	+	• 43
Frais d'exploration et d'aménagement (allez à canada.ca/ligne-22400) (remplissez le formulaire T1229)	22400	+	44
Autres dépenses d'emploi (consultez le guide T4044)	22900	+	45
Déduction pour la résidence d'un membre du clergé (remplissez le formulaire T1223)	23100	+	46
Autres déductions Précisez :	23200	+	47
Additionnez les lignes 30 à 47.	23300	=	▶ - 48
Ligne 29 moins ligne 48 (si négatif, inscrivez « 0 ») Voici votre revenu net avant rajustements	23400	=	49
Remboursement des prestations de programmes sociaux (Si vous avez déclaré un revenu à la ligne 8 et que le montant à la ligne 49 est plus élevé que 67 750 \$, consultez le tableau de remboursement au verso de votre feuillet T4E. Si vous avez déclaré un revenu aux lignes 3 ou 26 et que le montant à la ligne 49 est plus élevé que 79 054 \$, ou vous avez un montant au code 202 de votre feuillet T4A et que le montant de la ligne 49 est plus élevé que 38 000 \$, faites le calcul pour la ligne 23500 de la feuille de travail pour la déclaration. Sinon, inscrivez « 0 ».)	23500	-	• 50
Ligne 49 moins ligne 50 (si négatif, inscrivez « 0 ») Voici votre revenu net	23600	=	51

Étape 4 – Revenu imposable

Protégé B une fois rempli

Inscrivez votre **revenu net** de la ligne 51 de la page précédente.

23600 52

Déduction pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)

24400 53

Déductions pour options d'achat de titres (cases 39 et 41 des feuillets T4 ou consultez le formulaire T1212)

24900 + 54

Déductions pour autres paiements (Inscrivez le montant de la ligne 27, à moins qu'il ne comprenne un montant à la ligne 26. Si c'est le cas, consultez le guide à la ligne 25000.)

25000 + 55

Pertes comme commanditaire d'autres années (allez à canada.ca/ligne-25100)

25100 + 56

Pertes autres que des pertes en capital d'autres années (allez à canada.ca/ligne-25200)

25200 + 57

Pertes en capital nettes d'autres années

25300 + 58

Déduction pour gains en capital (remplissez le formulaire T657)

25400 + 59

Déductions pour les habitants de régions éloignées (remplissez le formulaire T2222)

25500 + 60

Déductions supplémentaires Précisez :

25600 + 61

Additionnez les lignes 53 à 61.

25700 = 62

Ligne 52 moins ligne 62 (si négatif, inscrivez « 0 »)

Voici votre **revenu imposable** 26000 = 63**Étape 5 – Impôt fédéral****Partie A – Impôt fédéral sur le revenu imposable**Inscrivez votre **revenu imposable** (ligne 63).

64

Remplissez la colonne appropriée selon le montant inscrit à la ligne 64.

La ligne 64 ne dépasse pas 48 535 \$

La ligne 64 dépasse 48 535 \$ mais pas 97 069 \$

La ligne 64 dépasse 97 069 \$ mais pas 150 473 \$

La ligne 64 dépasse 150 473 \$ mais pas 214 368 \$

La ligne 64 dépasse 214 368 \$

Inscrivez le montant de la ligne 64.

Ligne 65 moins ligne 66 (ne peut pas être négatif)

- 0,00

- 48 535,00

- 97 069,00

- 150 473,00

- 214 368,00

Multipliez la ligne 67 par la ligne 68.

x 15 %

x 20,5 %

x 26 %

x 29 %

x 33 %

Additionnez les lignes 69 et 70.

+ 0,00

+ 7 280,25

+ 17 229,72

+ 31 114,76

+ 49 644,31

Inscrivez le montant de la ligne 71 à la ligne 112 (page 7 de cette déclaration).

=

=

=

=

=

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Si votre revenu net à la ligne 23600 est de **150 473 \$ ou moins**, inscrivez 13 229 \$ à la ligne 30000. Si votre revenu net est de **214 368 \$ ou plus**, inscrivez 12 298 \$. Sinon, faite le calcul à l'aide de la feuille de travail pour la déclaration pour déterminer le montant que vous pouvez demander à la ligne 30000.

Montant personnel de base

(maximum 13 229 \$) 30000 72

Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1955 ou avant)

(Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.)

(maximum 7 637 \$) 30100 + 73

Montant pour époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 5)

30300 + 74

Montant pour une personne à charge admissible (remplissez l'annexe 5)

30400 + 75

Montant canadien pour aidants naturels pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (remplissez l'annexe 5)

30425 + 76

Montant canadien pour aidants naturels pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience (remplissez l'annexe 5)

30450 + 77

Montant canadien pour aidants naturels pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience (allez à canada.ca/lignes-30499-30500)

Inscrivez le nombre d'enfants pour lesquels vous demandez ce montant.

30499 x 2 273 \$ = 30500 + 78

Additionnez les lignes 72 à 78.

Sous-total = 79

Continuez à la page suivante.

Protégé B une fois rempli

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux (suite)

Inscrivez le sous-total de la ligne 79 de la page précédente.			80
Cotisations de base au RPC ou au RRQ :			
Pour les revenus d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	(maximum 2 980,80 \$)	30800 +	81
Pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)		31000 +	82
Cotisations à l'assurance-emploi :			
Cotisations d'employé (consultez le guide à la ligne 31200)	(maximum 650,40 \$)	31200 +	83
Cotisations pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (remplissez l'annexe 13)		31217 +	84
Cotisations au Régime provincial d'assurance parentale (RPAP) (case 55 de tous les feuillets T4)	(maximum 387,79 \$)	31205 +	85
Cotisations au RPAP à payer sur le revenu d'emploi (remplissez l'annexe 10)		31210 +	86
Cotisations au RPAP à payer sur le revenu d'un travail indépendant (remplissez l'annexe 10)		31215 +	87
Montant pour les pompiers volontaires (allez à canada.ca/lignes-31220-31240)		31220 +	88
Montant pour les volontaires en recherche et sauvetage (allez à canada.ca/lignes-31220-31240)		31240 +	89
Montant canadien pour emploi (inscrivez le moins élevé des montants suivants : 1 245 \$ ou le total de votre revenu d'emploi inscrit aux lignes 1 et 2)		31260 +	90
Montant pour l'achat d'une habitation (allez à canada.ca/ligne-31270)		31270 +	91
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire (allez à canada.ca/ligne-31285) (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	(maximum 10 000 \$)	31285 +	92
Frais d'adoption (allez à canada.ca/ligne-31300)		31300 +	93
Dépenses pour abonnement aux nouvelles numériques	(maximum 500 \$)	31350 +	94
Montant pour revenu de pension (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	(maximum 2 000 \$)	31400 +	95
Montant pour personnes handicapées (pour vous-même) (inscrivez 8 576 \$ ou remplissez la feuille de travail pour la déclaration si vous aviez moins de 18 ans)		31600 +	96
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)		31800 +	97
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105)		31900 +	98
Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (remplissez l'annexe 11)		32300 +	99
Frais de scolarité transférés d'un enfant		32400 +	100
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 2)		32600 +	101
Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge nés en 2003 ou après	33099		102
Inscrivez le montant le moins élevé : 2 397 \$ ou 3 % de la ligne 51.	–		103
Ligne 102 moins ligne 103 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=		104
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	33199 +		105
Additionnez les lignes 104 et 105.	33200 =	▶ +	106
Additionnez les lignes 80 à 101 et la ligne 106.		33500 =	107
Taux fédéral des crédits d'impôt non remboursables		x 15 %	108
Multipliez la ligne 107 par la ligne 108.		33800 =	109
Dons (remplissez l'annexe 9)		34900 +	110
Additionnez les lignes 109 et 110.			
Inscrivez ce montant à la ligne 115 de la page suivante.	Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux	35000 =	111

Partie C – Impôt fédéral net

Protégé B une fois rempli

Inscrivez le montant de la ligne 71.			112
Impôt fédéral sur le revenu fractionné (remplissez le formulaire T1206)	40424	+	•113
Additionnez les lignes 112 et 113.	40400	=	▶ 114
Inscrivez le total de vos crédits d'impôt non remboursables fédéraux selon la ligne 111 de la page précédente.	35000		115
Crédit d'impôt fédéral pour dividendes (consultez le guide à la ligne 40425)	40425	+	•116
Report d'impôt minimum (allez à canada.ca/ligne-40427) (remplissez le formulaire T691)	40427	+	•117
Additionnez les lignes 115 à 117.		=	▶ – 118
Ligne 114 moins ligne 118 (si négatif, inscrivez « 0 »)			119
	Impôt fédéral de base	42900	=
Crédit fédéral pour impôt étranger (remplissez le formulaire T2209)		40500	–
Ligne 119 moins ligne 120 (si négatif, inscrivez « 0 »)			120
	Impôt fédéral	40600	=
			121
Total de vos contributions politiques fédérales (joignez les reçus)	40900		122
Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (remplissez la feuille de travail pour la déclaration) (maximum 650 \$)	41000		•123
Crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))	41200	+	•124
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (consultez le guide aux lignes 41300 et 41400)			
Coût net des actions des fonds agréés selon la législation d'une province	41300		
	Crédit admissible	41400	+
			•125
Additionnez les lignes 123 à 125.	41600	=	▶ – 126
Ligne 121 moins ligne 126 (si négatif, inscrivez « 0 »)			41700 = 127
Versements anticipés de l'allocation canadienne pour les travailleurs que vous avez reçus (case 10 du feuillet RC210)		41500	+
			•128
Impôts spéciaux (consultez le guide à la ligne 41800)		41800	+
			129
Additionnez les lignes 127 à 129.			
Inscrivez ce montant à la ligne 131 ci-dessous.		Impôt fédéral net	42000 = 130

Étape 6 – Impôt provincial ou territorial

Remplissez la déclaration de la province de Québec pour calculer votre impôt provincial.

Étape 7 – Remboursement ou solde dû

Impôt fédéral net : Inscrivez le montant de la ligne 130.	42000		131
Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (remplissez l'annexe 13)	42120	+	132
Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 50)	42200	+	133
Impôt provincial ou territorial (joignez le formulaire 428 même si le résultat est « 0 »)	42800	+	134
Additionnez les lignes 131 à 134.			
	Voici votre total à payer	43500	= •135

Continuez à la page suivante.

Étape 7 – Remboursement ou solde dû (suite)

Protégé B une fois rempli

Inscrivez votre montant **total à payer** de la ligne 135 de la page précédente.

43500

136

Impôt total retenu (consultez le guide à la ligne 43700)

43700

• 137

Transfert d'impôt pour les résidents du Québec

43800

–

• 138

Ligne 137 moins ligne 138

43900

=

▶

139

Abattement du Québec remboursable

(16,5 % du montant de la ligne 119 de la page précédente)

44000

+

• 140

Païement en trop d'assurance-emploi

(consultez le guide à la ligne 45000)

45000

• 141

Montant de la ligne 86 à la page 6

–

142

Païement net en trop d'assurance-emploi

Ligne 141 moins ligne 142 (si négatif, inscrivez « 0 »)

45100

=

▶ +

143

Supplément remboursable pour frais médicaux

(remplissez la feuille de travail pour la déclaration)

45200

+

• 144

Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) (remplissez l'annexe 6)

45300

+

• 145

Crédit canadien pour la formation (remplissez l'annexe 11)

45350

+

• 146

Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement

(remplissez le formulaire T2038(IND))

45400

+

• 147

Crédit d'impôt de fiducie de la partie XII.2 (case 38 de tous les feuillets T3

et case 209 de tous les feuillets T5013)

45600

+

• 148

Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et des associés

(remplissez le formulaire GST370)

45700

+

• 149

Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible

Dépenses en fournitures (maximum 1 000 \$)

46800

x 15% =

46900

+

• 150

Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne

(case 236 de tous les feuillets T5013)

47555

+

• 151

Impôt payé par acomptes provisionnels

47600

+

• 152

Additionnez les lignes 139, 140 et 143 à 152. Voici votre **total des crédits**

48200

=

▶ –

153

Ligne 136 moins ligne 153

Voici votre **remboursement ou solde dû**

=

▶

154

Si le résultat est négatif, vous avez un **remboursement**. Si le résultat est positif, vous avez un **solde dû**.

Inscrivez le montant dans l'espace approprié ci-dessous.

Généralement, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.

Remboursement

48400

–

Solde dû

48500

Pour en savoir plus sur comment vous inscrire au dépôt direct, visitez le canada.ca/arc-depot-direct.Pour en savoir plus sur comment faire un paiement, visitez le canada.ca/paiements. Votre paiement doit être effectué au plus tard le 30 avril 2021.

J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tous les documents joints sont exacts, complets et révèlent la totalité de mes revenus.

Signez ici

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Téléphone :

Date :

Si cette déclaration a été remplie par un professionnel de l'impôt, cochez la case appropriée et fournissez les renseignements suivants :

49000 Des frais ont-ils été facturés? Oui ☐ 1 Non ☐ 2

48900 Numéro de la TED (s'il y a lieu) :

Nom du professionnel de l'impôt :

Téléphone :

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être utilisés et communiqués aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ils peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.

N'inscrivez rien ici

48700

48800

• 48600



Provincial

Question A

201 GRILLE DE CALCUL – Déduction pour travailleur

Revenus d'emploi admissibles (montants des lignes 101, 107 et 105, si ce montant est positif, moins le montant de la case 211 du relevé 1). Consultez le guide à la ligne 201.

Sommes reçues dans le cadre d'un programme d'incitation au travail (lignes 151 et 154 [point 2] du guide)

Montant net des subventions de recherche (ligne 154 du guide, paragraphe j du point 3)

Prestations du Programme de protection des salariés (ligne 154 du guide, point 12)

Revenus nets d'entreprise (ligne 27 de l'annexe L). Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

Additionnez les montants des lignes 1 à 5.

Montant donnant droit à une déduction à la ligne 293 pour un revenu mentionné ci-dessus

Montant de la ligne 6 moins celui de la ligne 7

Montant de la ligne 8 multiplié par 6 %.

Reportez le résultat à la ligne 201 de votre déclaration (maximum : 1 190 \$).

Déduction pour travailleur =

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		

6 %

TP1

Revenu net

Déduction pour travailleur. Consultez le guide.

Déduction pour régime de pension agréé (RPA), *relevé 1, case D*

201

205

Question B

401 GRILLE DE CALCUL – Impôt sur le revenu imposable

Revenu imposable (ligne 299 de votre déclaration)

Si votre revenu imposable inscrit à la ligne 1 ci-dessus

- ne dépasse pas 44 545 \$, reportez-le à la ligne 2 de la colonne A;
- dépasse 44 545 \$, mais ne dépasse pas 89 080 \$, reportez-le à la ligne 2 de la colonne B;
- dépasse 89 080 \$, mais ne dépasse pas 108 390 \$, reportez-le à la ligne 2 de la colonne C;
- dépasse 108 390 \$, reportez-le à la ligne 2 de la colonne D.

Revenu imposable. Voyez les instructions ci-dessus.

Montant de la ligne 2 moins celui de la ligne 3

Montant de la ligne 4 multiplié par le pourcentage de la ligne 5

Additionnez les montants des lignes 6 et 7.

Reportez le résultat à la ligne 401 de votre déclaration.

Impôt sur le revenu imposable =

	A	B	C	D
2				
3	00 000 00	44 545 00	89 080 00	108 390 00
4				
5	15 %	20 %	24 %	25,75 %
6				
7	00 000 00	6 681 75	15 588 75	20 223 15
8				

TP1

Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable.

Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.

Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)

403

401

406

Question C

	Paie ment ou rem bourse ment?	Montant
Ghislain		\$
Katia		\$

Question D

Frais médicaux	Montant
Total	

REVENU
QUÉBEC

Cotisation au régime d'assurance médicaments
du Québec

TP-1.D.K (2020-12) Page 1

T

K
 Annexe

Vous n'avez pas à remplir cette annexe ni à payer de cotisation si vous étiez **en 2020** dans l'une des situations mentionnées ci-après. Vous devez cependant inscrire le numéro correspondant à votre situation à la case 449 de votre déclaration. Si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint, remplissez cette annexe.

Vous étiez couvert **pendant toute l'année** par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447)

- auquel vous aviez adhéré; 14
- auquel votre conjoint, votre père ou votre mère avait adhéré. 16

Vous avez reçu **pendant toute l'année** des prestations d'assistance sociale (y compris les prestations du Programme objectif emploi). 18

Votre conjoint fournit les renseignements vous concernant à la section 2 de la partie B de son annexe K et il choisit de payer, s'il y a lieu, votre cotisation. 20

Vous étiez **pendant toute l'année**

- dans la situation décrite à la ligne 53 ci-dessous; 22
- dans la situation décrite à la ligne 55 ci-dessous; 24
- dans la situation décrite à la ligne 56 ci-dessous. 26

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1955, vous n'aviez pas de conjoint en 2020, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration **dépasse 10 447 \$**. 27

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1955, vous aviez un conjoint pendant toute l'année, votre conjoint est né avant le 1^{er} janvier 1955, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration **dépasse 6 261 \$**. 28

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1955, vous aviez un conjoint pendant toute l'année,

- votre conjoint est né avant le 1^{er} janvier 1960, mais après le 31 décembre 1955, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration **dépasse 5 778 \$**; 29

- votre conjoint est né après le 31 décembre 1960, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration **dépasse 9 751 \$**. 31

Vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2020, et le montant de la ligne 275 de votre déclaration **ne dépasse pas 16 660 \$**. 32

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1955 et vous remplissez les conditions mentionnées à la situation 33 de la ligne 447 du guide. 33

Vous aviez un conjoint au 31 décembre 2020, et le total des montants de la ligne 275 de votre déclaration et de celle de votre conjoint **ne dépasse pas 27 010 \$**. 34

Vous êtes né en 1955 et vous remplissez les conditions mentionnées à la situation 35 de la ligne 447 du guide. 35

1. De plus, le total des sommes que vous avez reçues chaque mois à titre de supplément de revenu garanti (SRG) représente au moins 94 % du montant annuel maximal calculé sans la bonification.

A Revenu servant à calculer la cotisation

Montant de la ligne 275 de votre déclaration 36

Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2020 37

Additionnez les montants des lignes 36 et 37. 40

Si vous aviez un conjoint au 31 décembre, inscrivez **27 010 \$**; sinon inscrivez **16 660 \$**. 41

Si vous **aviez** un conjoint au 31 décembre 2020 et que vous aviez un **enfant à charge** (voyez la définition dans le guide, à la ligne 447), inscrivez **3 530 \$**. Si vous aviez plus d'un enfant à charge, inscrivez **6 790 \$**. 42

Si vous **n'aviez pas** de conjoint au 31 décembre 2020 et que vous aviez un **enfant à charge** (voyez la définition dans le guide, à la ligne 447), inscrivez **10 350 \$**. Si vous aviez plus d'un enfant à charge, inscrivez **13 880 \$**. 44

Montant de la ligne 41 plus, s'il y a lieu, celui de la ligne 42 ou 44 46

Montant de la ligne 40 moins celui de la ligne 46. Si le résultat est **négligé**, inscrivez 0. Dans ce cas, vous n'avez pas à payer de cotisation.

Revenu servant à calculer la cotisation = 48

B Nombre de mois pour lesquels vous ne devez pas payer de cotisation
1
Vous

En 2020, étiez-vous dans l'une ou plusieurs des situations suivantes ?

Si **oui**, cochez la ou les cases appropriées et le ou les mois pendant lesquels vous avez été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.

Vous étiez couvert par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel vous, votre conjoint, votre père ou votre mère aviez adhéré, et ce régime couvrait le coût des médicaments. 50

Vous déteniez un carnet de réclamation valide délivré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 51

Vous receviez des prestations d'assistance sociale (y compris les prestations du Programme objectif emploi). 52

Vous aviez moins de 18 ans et n'étiez pas marié. 53

Vous aviez 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, vous fréquentiez à temps plein un établissement d'enseignement et, à ce moment, vous n'aviez pas de conjoint. Consultez le guide à la ligne 447. 54

Vous étiez un Indien inscrit au registre de Services aux Autochtones Canada (SAC) ou un Inuit reconnu par ce ministère. 55

Vous étiez bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois. 56

Vous étiez dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux. 57

Vous aviez une déficience fonctionnelle survenue **avant vos 18 ans**. Consultez le guide à la ligne 447. 58

Vous étiez dans l'une des situations mentionnées dans le guide à la ligne 447, partie « Autres situations ». 59

Oui
Si oui, cochez les mois visés.
☐ Janvier

☐ Février

☐ Mars

☐ Avril

☐ Mai

☐ Juin

☐ Juillet

☐ Août

☐ Septembre

☐ Octobre

☐ Novembre

☐ Décembre

Nombre de mois cochés de **janvier à juin** 60

Nombre de mois cochés de **juillet à décembre** 61

Additionnez les nombres des cases 60 et 61. 62

Remplissez la section 2 (à la page suivante) si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint.

➔ **Voyez la suite à la page suivante.**

TP-1.D.K (2020-12) Page 2

2
Votre conjoint**En 2020, votre conjoint au 31 décembre était-il dans l'une ou plusieurs des situations suivantes ?**Si **oui**, cochez la ou les cases appropriées et le ou les mois pendant lesquels il a été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.

Il était couvert par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel lui, vous, son père ou sa mère aviez adhéré, et ce régime couvrait le coût des médicaments.

Il détenait un carnet de réclamation valide délivré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Il recevait des prestations d'assistance sociale (y compris les prestations du Programme objectif emploi).

Il avait moins de 18 ans et n'était pas marié.

Il avait 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, il fréquentait à temps plein un établissement d'enseignement et, à ce moment, il n'avait pas de conjoint. Consultez le guide à la ligne 447.

Il était un Indien inscrit au registre de SAC ou un Inuit reconnu par ce ministère.

Il était bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.

Il était dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Il avait une déficience fonctionnelle survenue **avant ses 18 ans**. Consultez le guide à la ligne 447.

Il était dans l'une des situations mentionnées dans le guide à la ligne 447, partie « Autres situations ».

Oui

64	☐
65	☐
66	☐
67	☐
68	☐
69	☐
70	☐
71	☐
72	☐
73	☐

Si oui, cochez les mois visés.

☐	Janvier
☐	Février
☐	Mars
☐	Avril
☐	Mai
☐	Juin
☐	Juillet
☐	Août
☐	Septembre
☐	Octobre
☐	Novembre
☐	Décembre

Nombre de mois cochés
de **janvier à juin**

74

+

Nombre de mois cochés
de **juillet à décembre**

75

=

Additionnez les nombres
des cases 74 et 75.

76

C Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec

Si le revenu servant à calculer la cotisation inscrit à la ligne 48

- **ne dépasse pas 5 000 \$**, remplissez uniquement la **colonne A** du tableau représentant votre situation;
- **dépasse 5 000 \$ mais ne dépasse pas 14 601 \$**, remplissez uniquement la **colonne B** du tableau représentant votre situation;
- **dépasse 14 601 \$**, inscrivez **648 \$** à la ligne 84.

		Particulier sans conjoint au 31 décembre						Particulier avec conjoint au 31 décembre			
		A		B				A		B	
Montant de la ligne 48. Voyez les instructions ci-dessus.		77									
–		78	0 000	00	5 000	00	–	0 000	00	5 000	00
Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78		=	79				=				
×		80	6,65 %		9,99 %		×	3,34 %		5,01 %	
Montant de la ligne 79 multiplié par le pourcentage de la ligne 80		=	81				=				
+ 82		82	000	00	332	50	+	000	00	167	00
(maximum : 648 \$).		=	83				=				

Montant de la ligne 83 de la colonne **A** ou **B**, selon le casMontant de la ligne 84 × Nombre de mois inscrit à la case 62 ÷ 12 ➡ Montant de la ligne 84 moins celui de la ligne 85 = Nombre de mois inscrit à la case 20 × 53,00 \$ Nombre de mois inscrit à la case 61 × 54,00 \$ + Additionnez les résultats. = Montant de la ligne 87 moins celui de la ligne 88 = Inscrivez le **moins élevé** des montants des lignes 86 et 89.

90

Si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint, remplissez les lignes 91 à 97.Montant de la ligne 84 Montant de la ligne 91 × Nombre de mois inscrit à la case 76 ÷ 12 ➡ Montant de la ligne 91 moins celui de la ligne 92 = Nombre de mois inscrit à la case 74 × 53,00 \$ Nombre de mois inscrit à la case 75 × 54,00 \$ + Additionnez les résultats. = Montant de la ligne 94 moins celui de la ligne 95 = Inscrivez le **moins élevé** des montants des lignes 93 et 96.

97

Additionnez les montants des lignes 90 et 97.

Reportez le résultat à la ligne 447 de votre déclaration. **Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec** =

98

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.

K

REVENU
QUÉBEC


Allègements fiscaux

TP-1.D.B (2020-12) Page 1

T

B
 Annexe

Si votre conjoint au 31 décembre 2020 inscrit lui aussi un montant à la ligne 361, 381 ou 462 de sa déclaration, il doit remplir une annexe B distincte et la joindre à sa déclaration.

A Revenu familial

Montant de la ligne 275 de votre déclaration

Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2020

Additionnez les montants des lignes 10 et 12.

Revenu familial =

10									
12									
14									

C Frais médicaux

Frais médicaux. Consultez le guide à la ligne 381.

Revenu familial (ligne 14)

37

×

3 %

=

39

Montant de la ligne 37 multiplié par 3 %

Montant de la ligne 36 moins celui de la ligne 39. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

Reportez le résultat à la ligne 381 de votre déclaration.

Frais médicaux =

36

39

40

Note : Si vous avez inscrit un montant à la ligne 40, vous pourriez aussi avoir droit au crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux. Voyez la partie D ci-dessous.

D Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux

Vous pouvez demander ce crédit d'impôt si vous remplissez **toutes** les conditions suivantes :

- vous résidiez au Québec le 31 décembre 2020;
- vous avez résidé au Canada toute l'année 2020;
- vous aviez 18 ans ou plus le 31 décembre 2020;
- votre revenu de travail (ligne 10 de la grille de calcul qui figure dans le guide, au point 1 de la ligne 462) égale ou dépasse 3 135 \$.

Vous n'avez pas droit à ce crédit si le montant de la ligne 14 dépasse 48 220 \$.

Montant de la ligne 40

Déduction pour produits et services de soutien à une personne handicapée (ligne 250, point 7)

Additionnez les montants des lignes 41 et 42.

41

+

42

=

43

× 25 %

▶

44

Maximum: 1 226 \$

Revenu familial (ligne 14)

45

-

46

=

47

× 5 %

▶

48

Montant de la ligne 45 moins celui de la ligne 46.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

Montant de la ligne 44 moins celui de la ligne 48. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

Reportez le résultat à la ligne 462 de votre déclaration.

Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux =

50

TP1

NOM

Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région

378

Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.

+

381

Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.

Montant demandé +

385

NOM

Crédit d'impôt fédéral fiscal

460

+

462

Autres crédits. Consultez le guide.

Précisez. 461

Question E

4 Frais de véhicule à moteur, sans la déduction pour amortissement

(calculez la déduction pour amortissement à la partie 5)

Inscrivez aux lignes suivantes les renseignements qui se rapportent uniquement à la période couverte par l'exercice financier.

Kilomètres parcourus pour les besoins de l'entreprise. Voyez la note 4. ÷ Kilométrage total 300 × 100 ► 301 %

Intérêts sur un emprunt pour l'achat d'une **automobile** après 2000. Voyez la définition dans le guide IN-155. 302

Nombre de jours auxquels se rapportent les intérêts inscrits à la ligne 302 × 10 ► 303

Inscrivez le **moins** élevé des montants des lignes 302 et 303. 304

Intérêts sur un emprunt pour l'achat d'un véhicule à moteur **autre qu'une automobile** + 305

Additionnez les montants des lignes 304 et 305. = 306

Frais de location. Consultez le guide IN-155. 314

Immatriculation, permis de conduire et primes d'assurance + 315

Intérêts (montant de la ligne 306) + 316

Frais de carburant, d'entretien et de réparation + 317

Additionnez les montants des lignes 314 à 317. = × Pourcentage de la ligne 301 % ► 318

Frais de stationnement et primes supplémentaires d'assurance pour les besoins de l'entreprise + 319

Additionnez les montants des lignes 318 et 319. Si les frais ont été engagés pour tirer un revenu de la société de personnes, reportez le résultat à la partie 7. Sinon, reportez-le à la ligne 220.

Frais de véhicule à moteur, sans la déduction pour amortissement = 330

5 Déduction pour amortissement (liée aux activités de l'entreprise)

1	2	3	3.1	4	5	6	7	8	9	10
Numéro de la catégorie des biens	Partie non amortie du coût en capital (PNACC) au début de l'exercice (voyez les notes 3, 5 et 6)	Coût des acquisitions effectuées pendant l'exercice (voyez la note 5)	Coût des acquisitions visées à la colonne 3 qui sont des BIJA (voyez la note 7)	Produit des aliénations effectuées pendant l'exercice (voyez les notes 5 et 8)	PNACC après les acquisitions et les aliénations : col. 2 + col. 3 – col. 4 (voyez la note 9)	Réduction : 50 % × (col. 3 – col. 4). Si le résultat est négatif, inscrivez 0.	Montant de base pour le calcul de la déduction pour amortissement : col. 5 + col. 5.2 – col. 6 (voyez la note 12)	Taux (%) (voyez la note 11)	Déduction pour amortissement (montant maximal admissible : col. 7 × col. 8)	PNACC à la fin de l'exercice : col. 5 – col. 9
401										
411										
421										
431										
441										
451										

Additionnez les montants de la colonne 9.

Partie du montant de la ligne 457 liée à l'utilisation de véhicules à moteur à des fins personnelles. Voyez la note 13. 457

Montant de la ligne 457 moins celui de la ligne 458. **Reportez** la partie du résultat liée aux frais engagés pour tirer un revenu de la société de personnes à la ligne 485, 486 ou 487; celle liée à l'utilisation du domicile pour les besoins de l'entreprise, à la ligne 524; et le reste, à la ligne 240.

Déduction pour amortissement = 460



Fédéral et Provincial

Question A

Fédéral

T1

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Si votre revenu net à la ligne 23600 est de **150 473 \$ ou moins**, inscrivez 13 229 \$ à la ligne 30000. Si votre revenu net est de **214 368 \$ ou plus**, inscrivez 12 298 \$. Sinon, faite le calcul à l'aide de la feuille de travail pour la déclaration pour déterminer le montant que vous pouvez demander à la ligne 30000.

Montant personnel de base	(maximum 13 229 \$)	30000	13 229	00	72
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1955 ou avant) (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.)	(maximum 7 637 \$)	30100	+		73
Montant pour époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 5)		30300	+		74
Montant pour une personne à charge admissible (remplissez l'annexe 5)		30400	+		75
Montant canadien pour aidants naturels pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (remplissez l'annexe 5)		30425	+		76
Montant canadien pour aidants naturels pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience (remplissez l'annexe 5)		30450	+		77
Montant canadien pour aidants naturels pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience (allez à canada.ca/lignes-30499-30500)					
Inscrivez le nombre d'enfants pour lesquels vous demandez ce montant.	30499	× 2 273 \$ =	30500	+	78
Additionnez les lignes 72 à 78.		Sous-total	=		79

Annexe 5

Protégé B une fois rempli

© GROUPE GD

Protégé B une fois rempli

Ligne 30425 – Montant canadien pour aidants naturels pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (suite)

Faites le calcul suivant **seulement** si vous avez inscrit 2 273 \$ aux lignes 51090 ou 51100 de cette annexe pour une personne dont le **revenu net est entre 7 295 \$ et 24 361 \$**.

Montant de base	24 361 00	1
Revenu net de cette personne (ligne 23600 de sa déclaration)	–	2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 ») (maximum 7 276 \$)	=	3
Si vous avez demandé un montant pour cette personne aux lignes 30300 ou 30400 de votre déclaration, inscrivez le montant que vous avez demandé.	–	4
Montant admissible pour cette personne : ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 ») Inscrivez ce montant à la ligne 30425 de votre déclaration.	=	5

Ligne 30450 – Montant canadien pour aidants naturels pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience (si vous manquez d'espace, ajoutez une feuille)

Vous pouvez demander un montant pour chacune des personnes qui remplit toutes les conditions suivantes :

- Elle était à votre charge en raison d'une déficience des fonctions physiques ou mentales.
- Elle est âgée de 18 ans ou plus.
- Cette personne est un de vos parents, grands-parents, frères, sœurs, oncles, tantes, neveux ou nièces (y compris ceux de votre époux ou conjoint de fait).
- Elle a résidé au Canada à un moment de l'année. Vous ne pouvez pas demander ce montant pour une personne qui vous rendait visite seulement.
- Elle avait un revenu net (le montant qu'elle a inscrit à la ligne 23600 de sa déclaration ou qu'elle aurait inscrit si elle avait produit une déclaration) de moins de 24 361 \$.

Vous ne pouvez pas demander un montant à la ligne 30450 de votre déclaration à l'égard d'une personne à charge qui n'a pas une déficience des fonctions physiques ou mentales, y compris un parent ou un grand-parent. Le mot « parent » désigne une personne dont vous étiez entièrement à la charge et qui vous avait sous sa garde et surveillance lorsque vous aviez moins de 19 ans. De même, le mot « enfant » peut désigner toute personne qui est devenue entièrement à votre charge et dont vous avez la garde et la surveillance, même si elle est plus âgée que vous.

Si quelqu'un (y compris vous-même) demande un montant à la ligne 30300 ou 30400 de la déclaration pour la personne à charge, vous ne pouvez pas demander un montant à la ligne 30450 de la déclaration pour cette personne à charge.

Vous ne pouvez pas demander un montant à la ligne 30450 de votre déclaration pour un enfant pour qui vous devez payer une pension alimentaire. Toutefois, si vous étiez séparé de votre époux ou conjoint de fait seulement une partie de l'année 2020 en raison de la rupture de votre union, vous pourriez avoir droit de demander ce montant pour cet enfant à la ligne 30450 de votre déclaration, si vous n'avez pas demandé à la ligne 22000 de votre déclaration un montant de pension alimentaire payé à votre époux ou conjoint de fait. Demandez ce qui est le plus avantageux pour vous.

L'Agence du revenu du Canada pourrait vous demander une déclaration signée par un professionnel de la santé qui atteste que cette personne dépend des autres en raison de cette déficience des fonctions physiques ou mentales, ainsi que la nature de la déficience, la date où elle a commencé et sa durée prévue.

Remarque

Vous **et** quelqu'un d'autre pouvez partager ce montant si vous avez subvenu aux besoins de la **même** personne à charge. Toutefois, le total des montants demandés ne peut pas dépasser le maximum admissible pour cette personne à charge.

Fournissez les renseignements demandés et faites le calcul suivant pour chaque personne à charge.

Prénom et nom de famille :	Année de naissance	Lien de parenté
Adresse :		

Montant de base	24 361 00	1
Revenu net de la personne à charge ayant une déficience (ligne 23600 de sa déclaration)	–	2
Montant admissible pour cette personne à charge : ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 ») (maximum 7 276 \$)	=	3

Inscrivez, à la ligne 30450 de votre déclaration, le montant **total** que vous demandez pour toutes les personnes à charge.

Inscrivez le nombre **total** de personnes à charge pour lesquelles vous demandez un montant à la ligne 30450 de votre déclaration.

51120

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.

A
Annex

© GROUPE GD

REVENU
QUÉBEC

Crédit d'impôt pour personne aidante

TP-1.D.H (2020-12) Page 1

T

H

Annexe

Avant de remplir cette annexe, lisez attentivement les renseignements au point 2 de la ligne 462 du guide.

A Adresse de l'habitation (endroit où vous avez cohabité avec la ou les personnes aidées admissibles visées à la partie B ou D)

Adresse Code postal

Cochez la case correspondant à la personne qui était propriétaire, copropriétaire, locataire, colocataire ou sous-locataire de l'habitation dont l'adresse est indiquée ci-dessus. Cochez plus d'une case s'il y avait plus d'une personne.

☐ 200 ☐ Vous ☐ Votre conjoint ☐ La personne aidée admissible ☐ Le conjoint de la personne aidée admissible ☐ Autre

B Personne aidante cohabitant avec une personne majeure atteinte d'une déficience

Si vous partagez le crédit d'impôt avec une autre personne aidante, inscrivez le numéro d'assurance sociale de cette dernière. Si vous le partagez avec plus d'une personne aidante, inscrivez leur numéro d'assurance sociale sur une feuille et joignez-la à cette annexe.

Numéro d'assurance sociale

☐ 201

1^{re} personne aidée admissible

Lien de parenté avec vous, s'il y a lieu
☐ 208

Si vous n'avez pas de lien de parenté avec cette personne, cochez ci-après. ☐ 208.1

Nom de famille
☐ 210

Prénom
☐ 212

Numéro d'assurance sociale Date de naissance
☐ 214 ☐ 218

Période pendant laquelle vous avez habité avec la **première** personne aidée

☐ 224 en 2019 : du au = Nombre de jours

☐ 226 en 2020 : du au =

☐ 228 en 2021 : du au =

2^e personne aidée admissible

Lien de parenté avec vous, s'il y a lieu
☐ 208

Si vous n'avez pas de lien de parenté avec cette personne, cochez ci-après. ☐ 208.1

Nom de famille
☐ 210

Prénom
☐ 212

Numéro d'assurance sociale Date de naissance
☐ 214 ☐ 218

Période pendant laquelle vous avez habité avec la **deuxième** personne aidée

☐ 224 en 2019 : du au = Nombre de jours

☐ 226 en 2020 : du au =

☐ 228 en 2021 : du au =

Si la période inscrite par vous, ou par vous et une autre personne aidante, à la ligne 226 couvre plus de 182 jours mais moins de 365 jours, cochez ci-après.

Si la période inscrite par vous, ou par vous et une autre personne aidante, à la ligne 226 est de 365 jours, cochez ci-après.

Si les périodes inscrites par vous, ou par vous et une autre personne aidante, aux lignes 224 et 226 ou 226 et 228 couvrent ensemble au moins 365 jours consécutifs, cochez ci-après.

Si, à la date où vous produisez votre déclaration, la période d'au moins 365 jours consécutifs n'est pas terminée, mais qu'il est raisonnable de considérer qu'elle le sera avant le 2 juillet 2021, cochez ci-après.

1^{re} personne aidée
☐ 234

☐ 236

☐ 238

☐ 240

2^e personne aidée
☐ 236

☐ 238

☐ 240

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.

➔ Voyez la suite à la page suivante.



IOH1 ZZ 73487249

Formulaire prescrit – Président-directeur général





Remplissez les lignes 251 à 264 pour chacune des personnes aidées admissibles et inscrivez le montant total demandé à la ligne 265.

1^{re} personne aidée admissible

Montant de la ligne 275 de la déclaration de la personne aidée admissible	252		251	2 5 0 0 0 0
	-	253		2 2 1 8 0 0 0
Montant de la ligne 252 moins celui de la ligne 253. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.	=	254		
	×		16 %	
Montant de la ligne 254 multiplié par 16 %	=	256		
Inscrivez le moins élevé des montants suivants : le montant de la ligne 256 ou 1 250 \$.			-	257
Montant de la ligne 251 moins celui de la ligne 257			=	258
Réduction du crédit pour une personne aidée qui a eu 18 ans dans l'année. Consultez le guide à la ligne 462.	259			
Rajustement des prestations d'assistance sociale reçues pour un enfant majeur handicapé qui fréquente un établissement d'enseignement secondaire en formation générale	+	260		
Additionnez les montants des lignes 259 et 260.	=	261		
Montant de la ligne 258 moins celui de la ligne 261			=	262
Montant demandé par une autre personne aidante			-	263
			=	264
Montant de la ligne 262 moins celui de la ligne 263				
Additionnez les montants des lignes 264.				265
Frais engagés en 2020 pour des services spécialisés de relève (maximum : 5 200 \$ par personne aidée admissible)	266			
	×		30 %	
Montant de la ligne 266 multiplié par 30 %	=	267		
Additionnez les montants des lignes 265 et 267. Reportez le résultat à la ligne 462 de votre déclaration.			+	268

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.



10H2 ZZ 73487250



TP1

Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358	359	
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.	+	361
Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.	+	367
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.	+	376
Crédit d'impôt budgétaire	+	400
Autres crédits. Consultez le guide.	Précisez.	461
	+	462

FEDERAL

Frais médicaux	Montant
Total	

PROVINCIAL

Frais médicaux	Montant
Total	

REVENU
QUÉBEC


Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec

TP-1.D.K (2020-12) Page 1

T **K**
 Annexe

Vous n'avez pas à remplir cette annexe ni à payer de cotisation si vous étiez en 2020 dans l'une des situations mentionnées ci-après. Vous devez cependant inscrire le numéro correspondant à votre situation à la case 449 de votre déclaration. Si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint, remplissez cette annexe.

Vous étiez couvert pendant toute l'année par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447)

- auquel vous aviez adhéré; 14
- auquel votre conjoint, votre père ou votre mère avait adhéré. 16

Vous avez reçu pendant toute l'année des prestations d'assistance sociale (y compris les prestations du Programme objectif emploi). 18

Votre conjoint fournit les renseignements vous concernant à la section 2 de la partie B de son annexe K et il choisit de payer, s'il y a lieu, votre cotisation. 20

Vous étiez pendant toute l'année

- dans la situation décrite à la ligne 53 ci-dessous; 22
- dans la situation décrite à la ligne 55 ci-dessous; 24
- dans la situation décrite à la ligne 56 ci-dessous. 26

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1955, vous n'aviez pas de conjoint en 2020, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 10 447 \$¹. 27

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1955, vous aviez un conjoint pendant toute l'année, votre conjoint est né avant le 1^{er} janvier 1955, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 6 261 \$¹. 28

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1955, vous aviez un conjoint pendant toute l'année,

- votre conjoint est né avant le 1^{er} janvier 1960, mais après le 31 décembre 1955, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 5 778 \$¹; 29

- votre conjoint est né après le 31 décembre 1960, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 9 751 \$¹. 31

Vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2020, et le montant de la ligne 275 de votre déclaration ne dépasse pas 16 660 \$. 32

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1955 et vous remplissez les conditions mentionnées à la situation 33 de la ligne 447 du guide. 33

Vous aviez un conjoint au 31 décembre 2020, et le total des montants de la ligne 275 de votre déclaration et de celle de votre conjoint ne dépasse pas 27 010 \$. 34

Vous êtes né en 1955 et vous remplissez les conditions mentionnées à la situation 35 de la ligne 447 du guide. 35

1. De plus, le total des sommes que vous avez reçues chaque mois à titre de supplément de revenu garanti (SRG) représente au moins 94 % du montant annuel maximal calculé sans la bonification.

A Revenu servant à calculer la cotisation

Montant de la ligne 275 de votre déclaration

Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2020

Additionnez les montants des lignes 36 et 37.

Si vous aviez un conjoint au 31 décembre, inscrivez 27 010 \$; sinon inscrivez 16 660 \$. 41

Si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2020 et que vous aviez un enfant à charge (voyez la définition dans le guide, à la ligne 447), inscrivez 3 530 \$. Si vous aviez plus d'un enfant à charge, inscrivez 6 790 \$. 42

Si vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2020 et que vous aviez un enfant à charge (voyez la définition dans le guide, à la ligne 447), inscrivez 10 350 \$. Si vous aviez plus d'un enfant à charge, inscrivez 13 880 \$. 44

Montant de la ligne 41 plus, s'il y a lieu, celui de la ligne 42 ou 44

Montant de la ligne 40 moins celui de la ligne 46. Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Dans ce cas, vous n'avez pas à payer de cotisation.

Revenu servant à calculer la cotisation =

B Nombre de mois pour lesquels vous ne devez pas payer de cotisation

1
Vous

En 2020, étiez-vous dans l'une ou plusieurs des situations suivantes ?

Si **oui**, cochez la ou les cases appropriées et le ou les mois pendant lesquels vous avez été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.

Vous étiez couvert par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel vous, votre conjoint, votre père ou votre mère aviez adhéré, et ce régime couvrait le coût des médicaments. 50

Vous déteniez un carnet de réclamation valide délivré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 51

Vous receviez des prestations d'assistance sociale (y compris les prestations du Programme objectif emploi). 52

Vous aviez moins de 18 ans et n'étiez pas marié. 53

Vous aviez 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, vous fréquentiez à temps plein un établissement d'enseignement et, à ce moment, vous n'aviez pas de conjoint. Consultez le guide à la ligne 447. 54

Vous étiez un Indien inscrit au registre de Services aux Autochtones Canada (SAC) ou un Inuit reconnu par ce ministère. 55

Vous étiez bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois. 56

Vous étiez dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux. 57

Vous aviez une déficience fonctionnelle survenue avant vos 18 ans. Consultez le guide à la ligne 447. 58

Vous étiez dans l'une des situations mentionnées dans le guide à la ligne 447, partie « Autres situations ». 59

Si oui, cochez les mois visés.

- Oui**
- ☐ Janvier
 - ☐ Février
 - ☐ Mars
 - ☐ Avril
 - ☐ Mai
 - ☐ Juin
 - ☐ Juillet
 - ☐ Août
 - ☐ Septembre
 - ☐ Octobre
 - ☐ Novembre
 - ☐ Décembre

Nombre de mois cochés de janvier à juin

60

+

Nombre de mois cochés de juillet à décembre

61

=

Additionnez les nombres des cases 60 et 61. ➤

62

Remplissez la section 2 (à la page suivante) si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint.

➤ Voyez la suite à la page suivante.

TP-1.D.K (2020-12) Page 2

2 Votre conjoint

En 2020, votre conjoint au 31 décembre était-il dans l'une ou plusieurs des situations suivantes ?

Si **oui**, cochez la ou les cases appropriées et le ou les mois pendant lesquels il a été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.

Il était couvert par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel lui, vous, son père ou sa mère aviez adhéré, et ce régime couvrait le coût des médicaments.

Il détenait un carnet de réclamation valide délivré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Il recevait des prestations d'assistance sociale (y compris les prestations du Programme objectif emploi).

Il avait moins de 18 ans et n'était pas marié.

Il avait 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, il fréquentait à temps plein un établissement d'enseignement et, à ce moment, il n'avait pas de conjoint. Consultez le guide à la ligne 447.

Il était un Indien inscrit au registre de SAC ou un Inuit reconnu par ce ministère.

Il était bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.

Il était dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Il avait une déficience fonctionnelle survenue **avant ses 18 ans**. Consultez le guide à la ligne 447.

Il était dans l'une des situations mentionnées dans le guide à la ligne 447, partie « Autres situations ».

Oui

64 ☐
65 ☐
66 ☐
67 ☐
68 ☐
69 ☐
70 ☐
71 ☐
72 ☐
73 ☐

Si oui, cochez les mois visés.

☐ Janvier
☐ Février
☐ Mars
☐ Avril
☐ Mai
☐ Juin

☐ Juillet
☐ Août
☐ Septembre
☐ Octobre
☐ Novembre
☐ Décembre

Nombre de mois cochés
de janvier à juin

74

+

Nombre de mois cochés
de juillet à décembre

75

=

Additionnez les nombres
des cases 74 et 75.

76

C Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec

Si le revenu servant à calculer la cotisation inscrit à la ligne 48

- ne dépasse pas 5 000 \$, remplissez uniquement la **colonne A** du tableau représentant votre situation;
- dépasse 5 000 \$ mais ne dépasse pas 14 601 \$, remplissez uniquement la **colonne B** du tableau représentant votre situation;
- dépasse 14 601 \$, inscrivez 648 \$ à la ligne 84.

	Particulier sans conjoint au 31 décembre				Particulier avec conjoint au 31 décembre			
	A		B		A		B	
Montant de la ligne 48. Voyez les instructions ci-dessus.	77							
–	78	0 000 00		5 000 00	–	0 000 00		5 000 00
Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78	=	79			=			
×	80	6,65 %		9,99 %	×	3,34 %		5,01 %
Montant de la ligne 79 multiplié par le pourcentage de la ligne 80	=	81			=			
Additionnez les montants des lignes 81 et 82	+	82	000 00	332 50	+	000 00		167 00
(maximum : 648 \$).	=	83			=			

Montant de la ligne 83 de la colonne **A** ou **B**, selon le cas

Montant de la ligne 84 × Nombre de mois inscrit à la case 62 ÷ 12 ➡

Montant de la ligne 84 moins celui de la ligne 85 =

Nombre de mois inscrit à la case 60 × 53,00 \$ ➡

Nombre de mois inscrit à la case 61 × 54,00 \$ ➡

Additionnez les résultats. =

Montant de la ligne 87 moins celui de la ligne 88 =

Inscrivez le **moins élevé** des montants des lignes 86 et 89.

Si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint, remplissez les lignes 91 à 97.

Montant de la ligne 84

Montant de la ligne 91 × Nombre de mois inscrit à la case 76 ÷ 12 ➡

Montant de la ligne 91 moins celui de la ligne 92 =

Nombre de mois inscrit à la case 74 × 53,00 \$ ➡

Nombre de mois inscrit à la case 75 × 54,00 \$ ➡

Additionnez les résultats. =

Montant de la ligne 94 moins celui de la ligne 95 =

Inscrivez le **moins élevé** des montants des lignes 93 et 96. +

Additionnez les montants des lignes 90 et 97.

Reportez le résultat à la ligne 447 de votre déclaration. **Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec** =

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.

K

	Fédéral	Provincial
Martin		
Berthe		

Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Protégé B une fois rempli

Déduction pour frais de garde d'enfants pour 2020

Avant de remplir ce formulaire, lisez la feuille de renseignements ci-jointe.

Partie A – Total des frais de garde d'enfants

Prénom, nom de famille et date de naissance de tous vos enfants admissibles, même si vous n'avez pas payé de frais de garde pour chacun.

	Année	Mois	Jour
_____	_	_	_
_____	_	_	_
_____	_	_	_

Prénom de l'enfant admissible pour qui les frais ont été payés	Frais payés (lisez la Remarque ci-dessous)	Nom de l'établissement de garde ou nom et numéro d'assurance sociale de la personne qui a reçu les paiements	Nombre de semaines dans un pensionnat ou une colonie de vacances
_____	+	_____	_____
_____	+	_____	_____
_____	+	_____	_____
_____	+	_____	_____
Total	67950	=	_____

Remarque
Le montant que vous pouvez demander pour les frais payés à un pensionnat (autres que les frais d'éducation) ou à une colonie de vacances (y compris une école de sports qui offre des services d'hébergement) va comme suit :

- 200 \$ par semaine** pour un enfant inscrit à la ligne 1 de la partie B;
- 275 \$ par semaine** pour un enfant inscrit à la ligne 2;
- 125 \$ par semaine** pour un enfant inscrit à la ligne 3.

Inscrivez le montant des frais ci-dessus engagés en 2020 pour un enfant âgé de 6 ans ou moins à la fin de l'année. **67954**

Partie B – Limite de base pour frais de garde d'enfants

Nombre d'enfants admissibles **nés en 2014 ou après** pour qui le montant pour personnes handicapées ne peut pas être demandé _____ × 8 000 \$ = _____ 1

Nombre d'enfants admissibles **nés en 2020 ou avant** pour qui le montant pour personnes handicapées peut être demandé * _____ × 11 000 \$ = **67960** + _____ 2

Nombre d'enfants admissibles **nés entre 2004 et 2013 inclusivement** (et d'enfants nés en 2003 ou avant qui ont une déficience des fonctions physiques ou mentales ne donnant pas droit au montant pour personnes handicapées) _____ × 5 000 \$ = _____ + _____ 3

Additionnez les lignes 1, 2 et 3. _____ = _____ 4

Inscrivez le montant de la **ligne 67950 de la partie A**. _____ 5

Inscrivez votre **revenu gagné**. _____ × $\frac{2}{3}$ = _____ 6

Inscrivez le **moins élevé** des montants des lignes 4, 5 et 6. _____ 7

Si vous êtes la personne ayant le revenu net le plus élevé, passez à la partie C. N'inscrivez rien aux lignes 8 et 9.

Inscrivez le montant que l'**autre personne** ayant le revenu net le plus élevé a déduit à la ligne 21400 de sa déclaration de 2020. _____ 8

Ligne 7 moins ligne 8. Si vous étiez aux études en 2020 et que vous êtes la seule personne qui demande la déduction, passez aussi à la partie D. Sinon, inscrivez ce montant à la ligne 21400 de votre déclaration. **Montant déductible** _____ 9

* Joignez le formulaire T2201, Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées. S'il a déjà été soumis pour l'enfant, joignez une note à votre déclaration indiquant le nom et le numéro d'assurance sociale de la personne qui l'a soumis, ainsi que l'année d'imposition visée.

T1

NOM

 Remboursement à la personne inverse pour la garde d'enfants
(case 12 de tous les feuillets RC62)

21300 + 34

Frais de garde d'enfants (remplissez le formulaire T778)

21400 + 35

Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées



Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants

TP-1.D.C (2020-12) Page 1



Si votre conjoint au 31 décembre 2020 inscrit lui aussi un montant à la ligne 455 de sa déclaration, il doit remplir une annexe C distincte.

Les frais de garde payés peuvent donner droit au crédit d'impôt si, au moment où ils ont été engagés, vous ou votre conjoint au 31 décembre 2020 étiez dans l'une ou l'autre des situations suivantes.

Cochez la ou les cases correspondant à votre situation. Vous ou votre conjoint au 31 décembre 2020

- occupiez une charge ou un emploi 10 ☐
- exploitiez activement une entreprise 11 ☐
- exerçiez une profession 12 ☐
- faisiez de la recherche pour laquelle vous avez reçu une subvention 13 ☐
- recherchiez activement un emploi 14 ☐
- fréquentiez à temps plein un établissement d'enseignement (consultez le guide à la ligne 455) 15 ☐
- fréquentiez à temps partiel un établissement d'enseignement (consultez le guide à la ligne 455) 16 ☐
- receviez des prestations du Régime québécois d'assurance parentale ou des prestations liées à une naissance ou à une adoption en vertu du régime d'assurance emploi 17 ☐

A Frais de garde donnant droit au crédit d'impôt

Si vous inscrivez à cette partie des frais payés à un pensionnat ou à une colonie de vacances, cochez la case 20. 20 ☐

A

Nom de famille et prénom de chacun des **enfants admissibles** pour lesquels le crédit est demandé (voyez la définition du terme *enfant admissible* à la ligne 455 du guide)

1	
2	
3	
4	
5	
6	

B

Lien de parenté avec vous

1	
2	
3	
4	
5	
6	

C

Revenu net de l'enfant

1	
2	
3	
4	
5	
6	

Prénom de l'enfant
pour qui les frais de garde ont été payés

29.1	
29.2	
29.3	
29.4	
29.5	
29.6	
29.7	
29.8	

Date de naissance
A A A A M M J J

30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	

Frais de garde
donnant droit au crédit
(voyez les notes ci-dessous)

30.1	
31.1	
32.1	
33.1	
34.1	
35.1	
36.1	
37.1	

Numéro d'identification
(case H du relevé 24),
sinon numéro d'assurance sociale
de la personne ayant reçu les paiements

30.2	
31.2	
32.2	
33.2	
34.2	
35.2	
36.2	
37.2	

Frais que vous n'avez pas pu inscrire aux lignes 30.1 à 37.1, faute d'espace

Additionnez les montants des lignes 30.1 à 38.1.

Allocation ou remboursement pour frais de garde figurant à la **case 201 du relevé 1** ou à la **case J du relevé 5**, si ces frais sont inclus dans le montant de la ligne 39

Montant de la ligne 39 moins celui de la ligne 40

Frais de garde donnant droit au crédit d'impôt

Notes

- Ces frais doivent avoir été payés par vous ou votre conjoint.
- S'ils ont été payés à un **pensionnat** ou à une **colonie de vacances**, le maximum des frais de garde donnant droit au crédit est de 200 \$ par semaine pour un enfant admissible né après le 31 décembre 2013 et de 125 \$ par semaine pour tout autre enfant admissible. Ce maximum est de 275 \$ par semaine pour un enfant, quel que soit son âge, qui a une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques.
- La contribution réduite fixée par le gouvernement à 8,35 \$ par jour par enfant ne donne pas droit au crédit d'impôt.

➡ Continuez vos calculs à la page suivante.



10C1 ZZ 73486749

Formulaire prescrit – Président-directeur général



T

TP-1.D.C (2020-12) Page 2

B Limite des frais de garde relative aux enfants admissibles

Nombre d'enfants indiqués à la partie A (lignes 1 à 6)

- qui ont une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques
- qui sont nés **après** le 31 décembre 2013, autres que ceux inclus dans le nombre inscrit à la ligne 42
- qui sont nés **après** le 31 décembre 2003 ou qui ont une infirmité, autres que ceux inclus dans les nombres inscrits aux lignes 42 et 44

42		×	13 445 \$	▶	43	
44		×	9 825 \$	▶	45	
46		×	5 170 \$	▶	47	
Additionnez les montants des lignes 43, 45 et 47.						
Limite des frais de garde relative aux enfants admissibles					=	50

C Revenu familial

Montant de la ligne 275 de votre déclaration

Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2020

Additionnez les montants des lignes 76 et 78.

76	
78	
Revenu familial	
=	80

D Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfantsInscrivez le **moins élevé** des montants des lignes 41 et 50.

Taux du crédit d'impôt (voyez le barème ci-dessous), selon votre revenu familial (montant de la ligne 80)

Montant de la ligne 85 multiplié par le taux de la ligne 92

Montant demandé par votre conjoint au 31 décembre 2020 à la ligne 455 de sa déclaration

Montant de la ligne 94 moins celui de la ligne 96.

Reportez le résultat à la ligne 455 de votre déclaration.

Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants

85	
×	92
=	94
-	96
=	98

Si vous désirez recevoir le **crédit d'impôt Bouclier fiscal**, cochez ci-après.

Lisez attentivement les instructions de la ligne 460 du guide pour connaître les conditions y donnant droit.

99 ☐**Barème du crédit d'impôt**

Utilisez ce barème pour déterminer le taux du crédit d'impôt correspondant à votre revenu familial indiqué à la ligne 80 et reportez ce taux à la ligne 92. Si le montant de la ligne 80 est égal à 0, inscrivez 75 % à la ligne 92.

Revenu familial (\$) sans dépasser	Taux du crédit d'impôt (%)	Revenu familial (\$) sans dépasser	Taux du crédit d'impôt (%)	Revenu familial (\$) sans dépasser	Taux du crédit d'impôt (%)	Revenu familial (\$) sans dépasser	Taux du crédit d'impôt (%)
— 36 570	75	46 055 47 405	67	100 225 143 885	57	153 430 154 790	40
36 570 37 920	74	47 405 48 750	66	143 885 145 250	54	154 790 156 140	38
37 920 39 285	73	48 750 50 125	65	145 250 146 615	52	156 140 157 520	36
39 285 40 625	72	50 125 51 470	64	146 615 147 970	50	157 520 158 875	34
40 625 41 985	71	51 470 52 825	63	147 970 149 340	48	158 875 160 255	32
41 985 43 335	70	52 825 54 170	62	149 340 150 705	46	160 255 161 615	30
43 335 44 705	69	54 170 55 535	61	150 705 152 060	44	161 615 162 975	28
44 705 46 055	68	55 535 100 225	60	152 060 153 430	42	162 975 ou plus	26

Toutes les personnes qui exploitent un service de garde, offrant ou non des places à contribution réduite, doivent obtenir un permis du ministère de la Famille ou une reconnaissance d'un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial si elles accueillent plus de six enfants à la fois. Ainsi, une personne qui exploite un service de garde et qui accueille plus de six enfants à la fois sans détenir de permis ni de reconnaissance exploite son service de garde de façon illégale*.

* L'obligation d'obtenir un permis ou une reconnaissance ne s'applique pas aux exclusions prévues à l'article 2 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

TP1

NOM

Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province

Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C.

Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.

+ 454

+ 455

+ 456

Question D

Fédéral

Protégé B une fois rempli

Ligne 30100 – Montant en raison de l'âge

Si votre revenu net à la ligne 23600 de votre déclaration est de **38 508 \$ ou moins**, inscrivez 7 637 \$ à la ligne 30100 de votre déclaration.
Si votre revenu net est de **89 422 \$ ou plus**, inscrivez « 0 » à la ligne 30100.
Sinon, faites le calcul ci-dessous pour déterminer le montant que vous pouvez demander à la ligne 30100.

Montant maximal			7 637	00	1
Votre revenu net selon la ligne 23600 de votre déclaration					2
Montant de base	-	38 508	00		3
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=				4
Multipliez le montant de la ligne 4 par 15 %.					5
Ligne 1 moins ligne 5 (si négatif, inscrivez « 0 »). Inscrivez ce montant à la ligne 30100 de votre déclaration.	=				6

Ligne 31400 – Montant pour revenu de pension

Vous pourriez avoir droit à un montant maximal de 2 000 \$ si vous avez déclaré aux lignes 11500, 11600 ou 12900 de votre déclaration, des revenus de pension, des revenus de pension de retraite ou des revenus de rente admissibles.

Montant de la ligne 11500 de votre déclaration					1
Partie des pensions de pays étrangers incluses à la ligne 11500 de votre déclaration que vous déduisez à la ligne 25600 de votre déclaration.					2
Paievements reçus d'un compte de retraite individuel des États-Unis (IRA) déclarés à la ligne 11500 de votre déclaration	+				3
Montants provenant d'un FERR ou d'un RPAC inclus à la ligne 11500 de votre déclaration et qui ont été transférés dans un REER, un FERR, un RPAC ou une rente.	+				4
Additionnez les lignes 2, 3 et 4.	=				5
Ligne 1 moins ligne 5	=				6
Paievements de rente déclarés à la ligne 12900 de votre déclaration (case 16 de votre feuillet T4RSP), seulement si vous aviez 65 ans ou plus le 31 décembre 2020 ou si vous avez reçu ces paievements en raison du décès de votre époux ou conjoint de fait	+				7
Additionnez les lignes 6 et 7.	=				A

Inscrivez à la ligne 31400 de votre déclaration le montant **le moins élevé** : 2 000 \$ ou le montant de la ligne A. Cependant, si vous et votre époux ou conjoint de fait faites le choix de fractionner votre revenu de pension admissible, inscrivez le montant de la ligne A de cette feuille de travail à la ligne A du formulaire T1032, Choix conjoint visant le fractionnement du revenu de pension.

T1

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Si votre revenu net à la ligne 23600 est de **150 473 \$ ou moins**, inscrivez 13 229 \$ à la ligne 30000. Si votre revenu net est de **214 368 \$ ou plus**, inscrivez 12 298 \$. Sinon, faites le calcul à l'aide de la feuille de travail pour la déclaration pour déterminer le montant que vous pouvez demander à la ligne 30000.

Montant personnel de base	(maximum 13 229 \$)	30000	13 229	00	72
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1955 ou avant) (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.)	(maximum 7 637 \$)	30100	+		73
Montant pour époux ou conjoint de fait (si rempli, voir la page 5)			+		74
Dépenses pour abonnement aux nouvelles numériques	(maximum 500 \$)	31350	+		94
Montant pour revenu de pension (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	(maximum 2 000 \$)	31400	+		95
Montant pour personnes handicapées (pour vous-même) (inscrivez 8 576 \$ ou remplissez la feuille					

REVENU
QUÉBEC

Allègements fiscaux

TP-1.D.B (2020-12) Page 1

B

Annexe

Si votre conjoint au 31 décembre 2020 inscrit lui aussi un montant à la ligne 361, 381 ou 462 de sa déclaration, il doit remplir une annexe B distincte et la joindre à sa déclaration.

A Revenu familial

Montant de la ligne 275 de votre déclaration	10	
Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2020	12	
Additionnez les montants des lignes 10 et 12.	Revenu familial	14

B Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite

Vous n'avez pas droit à ce montant si le montant de la ligne 18 dépasse 75 296 \$ et que vous aviez un conjoint au 31 décembre, ou s'il dépasse 54 112 \$ et que vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre.

Montant de la ligne 14	15	
	16	3 5 2 0 5 0 0
Montant de la ligne 15 moins 35 205 \$. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.	18	

Si, pendant toute l'année 2020, vous avez occupé ordinairement et tenu une habitation dans laquelle vous viviez **seul** ou **uniquement** avec une ou des personnes mineures, ou encore avec votre ou vos enfants, petits-enfants ou arrière-petits-enfants majeurs poursuivant à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires, inscrivez **1 780 \$**. Consultez le guide à la ligne 361.

Montant additionnel pour personne vivant seule (famille monoparentale). Consultez le guide à la ligne 361.	20	
Numéro d'assurance sociale (NAS) de l'enfant majeur 21.1	21	
Si vous êtes né avant le 1 ^{er} janvier 1956, inscrivez 3 267 \$.	22	
Si votre conjoint au 31 décembre 2020 est né avant le 1 ^{er} janvier 1956, inscrivez 3 267 \$.	23	
Si vous avez inscrit un montant à la ligne 122 ou 123 de votre déclaration, remplissez la grille de calcul ci-après.	27	
Si votre conjoint au 31 décembre 2020 a inscrit un montant à la ligne 122 ou 123 de sa déclaration, remplissez la grille de calcul ci-après.	28	
Additionnez les montants des lignes 20 à 28.	30	
Montant de la ligne 18	31	× 18,75 %
Montant de la ligne 30 moins celui de la ligne 31.	32	
Si le résultat est négatif , inscrivez 0. Montant auquel vous ou votre conjoint, s'il y a lieu, avez droit	33	
Montant demandé par votre conjoint au 31 décembre 2020 à la ligne 361 de sa déclaration	34	
Montant de la ligne 32 moins celui de la ligne 33. Reportez le résultat à la ligne 361 de votre déclaration.		
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite		

GRILLE DE CALCUL – Montant pour revenus de retraite

	Vous	Votre conjoint au 31 décembre 2020
Total des montants inscrits aux lignes 122 et 123	1	
Montant de la ligne 1 utilisé pour acheter une rente ou transféré à un REER, à un FERR ou à un RPAC/RVER (montant inscrit à ce titre à la ligne 250, point 4)	2	
Déduction demandée à la ligne 250, point 6, pour un remboursement de cotisations inutilisées versées à un RPAC/RVER inclus dans le montant de la ligne 1	3	
Déduction demandée à la ligne 293 pour le montant de la ligne 1	4	
Déduction demandée à la ligne 297 (points 9 et 12) pour le montant de la ligne 1	5	
Revenus de retraite transférés à votre conjoint (montant de la ligne 245)	6	
Additionnez les montants des lignes 2 à 6.	7	
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 7	8	
Montant de la ligne 8 multiplié par 1,25 (maximum : 2 902 \$) .	9	1,25
Reportez le résultat à la ligne 27 ou 28, ou à ces deux lignes, selon le cas.		

Note : Si des paiements de rente viagère prévus par une convention de retraite (ligne 154, point 3) ont été transférés entre conjoints, le montant inscrit pour ce transfert aux lignes 123 et 245 de la déclaration ne doit pas figurer aux lignes 1 et 6 de la grille de calcul ci-dessus.

TP1

Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358	359	
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.	361	
Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.	367	

Question E

Fédéral

T1-2020

Annexe 11

Protégé B une fois rempli

Montants fédéraux des frais de scolarité, du montant relatif aux études et du montant pour manuels et Crédit canadien pour la formation

Seul l'étudiant remplit cette annexe et la joint à sa déclaration. Si l'étudiant transfère un montant inutilisé de cette année, la personne désignée ne doit pas joindre cette annexe à sa déclaration.

En plus de vos frais de scolarité, et de vos montants relatifs aux études et pour manuels, ainsi que votre Crédit canadien pour la formation, cette annexe vous aidera à calculer le montant des frais de scolarité que vous pouvez transférer à une personne désignée et le montant inutilisé, s'il y a lieu, que vous pouvez reporter à une année future.

Utilisez vos formulaires désignés (T2202, TL11A et/ou TL11C) ou vos reçus officiels pour frais de scolarité dûment remplis pour remplir cette annexe. Pour avoir droit à un montant à la ligne 32000 et/ou à la ligne 32001, les frais que vous avez payés pour fréquenter chaque établissement doivent dépasser 100 \$.

Pour en savoir plus, consultez le guide P105, Les étudiants et l'impôt.

Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels demandés par l'étudiant en 2020

Montant fédéral inutilisé des frais de scolarité, du montant relatif aux études et du montant pour manuels selon votre avis de cotisation ou de nouvelle cotisation de 2019 1

Frais de scolarité admissibles payés à des établissements d'enseignement canadiens pour 2020 2

Si vous choisissez de demander le Crédit canadien pour la formation, continuez à la ligne 3.

Sinon, inscrivez le montant de la ligne 2 à la ligne 6, et continuez à la ligne 7.

Crédit canadien pour la formation

Montant de la ligne 2 3

Votre plafond du Crédit canadien pour la formation pour 2020 (selon votre plus récent avis de cotisation ou de nouvelle cotisation pour 2019) 4

Crédit canadien pour la formation pour 2020

Inscrivez un montant pouvant atteindre le moins élevé des montants à la ligne 3 ou à la ligne 4.

Inscrivez ce montant à la ligne 45350 de votre déclaration.

Montant disponible pour les frais de scolarité au Canada en 2020 5

Ligne 2 moins ligne 5 6

Frais de scolarité admissibles payés à des établissements d'enseignement étrangers pour 2020 7

Ligne 6 plus ligne 7 8

Total disponible des frais de scolarité, du montant relatif aux études et du montant pour manuels de 2020 9

Inscrivez le montant de votre revenu imposable, selon la ligne 26000 de votre déclaration à la ligne 10, s'il ne dépasse pas 48 535 \$. Sinon, inscrivez le résultat du calcul suivant :

montant de la ligne 71 de votre déclaration 10

Total des lignes 80 à 97 de votre déclaration 11

Ligne 10 moins ligne 11 (si négatif, inscrivez « 0 ») 12

Montant inutilisé des frais de scolarité, du montant relatif aux études et du montant pour manuels demandés pour 2020

Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 1 ou ligne 12. 13

Ligne 12 moins ligne 13 14

Frais de scolarité de 2020 que vous demandez en 2020 15

Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 8 ou ligne 14. 16

Total des frais de scolarité, du montant relatif aux études et du montant pour manuels demandés par l'étudiant en 2020

Ligne 13 plus ligne 15. Inscrivez ce montant à la ligne 32300 de votre déclaration.

Continuez à la page suivante.

Protégé B une fois rempli

Renseignements concernant votre inscription de 2020

L'ARC a besoin des renseignements suivants pour administrer des programmes fédéraux tels que l'allocation canadienne pour les travailleurs, l'exemption pour bourses d'études, le régime d'encouragement à l'éducation permanente ainsi que divers programmes provinciaux et territoriaux.

Cochez cette case si vous étiez admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées ou si vous avez eu, au cours de l'année, une déficience mentale ou physique et qu'un médecin a certifié qu'en raison de cette déficience, on ne peut raisonnablement pas s'attendre à ce que vous puissiez vous inscrire comme étudiant à temps plein.

32005

Inscrivez le nombre de mois où vous étiez inscrit à temps partiel selon la case 24 du formulaire T2202 et la colonne B de vos formulaires TL11A et TL11C.

(maximum 12) 32010

Inscrivez le nombre de mois où vous étiez inscrit à temps plein selon la case 25 du formulaire T2202 et la colonne C de vos formulaires TL11A et TL11C.

(maximum 12) 32020

Transfert ou report du montant inutilisé

Remplissez cette section si vous transférez un montant de l'année courante ou si vous avez un montant inutilisé que vous pouvez reporter à une année future.

Montant de la ligne 9 de la page précédente		17
Montant de la ligne 16 de la page précédente	—	18
Ligne 17 moins ligne 18	Montant total inutilisé	= 19

Si vous transférez un montant à une personne désignée, continuez à la ligne 20.

Sinon, inscrivez le montant de la ligne 19 à la ligne 24.

Montant de la ligne 8 de la page précédente	(maximum 5 000 \$)		20
Montant de la ligne 15 de la page précédente	—		21
Ligne 20 moins ligne 21 (si négatif, inscrivez « 0 »)	Maximum transférable	=	22

Vous pouvez transférer une partie ou la totalité du montant de la ligne 22 soit à votre époux ou conjoint de fait, soit à l'un de ses parents ou grands-parents, ou à l'un de vos parents ou grands-parents. Pour ce faire, vous devez **désigner** cette personne et **préciser le montant fédéral** que vous lui transférez en remplissant votre formulaire T2202, TL11A ou TL11C. Inscrivez ce montant à la ligne 23 ci-dessous.

Remarque : Si votre époux ou conjoint de fait demande un montant pour vous à la ligne 30300 ou à la ligne 32600 de sa déclaration, vous ne pouvez pas transférer un montant à l'un de vos parents ou grands-parents ni à l'un de ceux de votre époux ou conjoint de fait.

Inscrivez le montant que vous transférez	Montant fédéral des frais de scolarité transféré	32700	—	23
(ne peut pas dépasser le montant de la ligne 22).				
Ligne 19 moins ligne 23	Montant fédéral inutilisé que vous pouvez reporter à une année future	=		24

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.

Provincial



**Crédit d'impôt pour frais de scolarité
ou d'examen et crédit d'impôt pour frais
de scolarité ou d'examen transféré par un enfant**

TP-1.D.T (2020-12) Page 1

T
Annexe

Seul vous, l'étudiant, devez joindre une copie de cette annexe à votre déclaration.

Remplissez la partie A pour calculer

- le crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen que vous pouvez demander ;
- les frais de scolarité ou d'examen que vous pouvez reporter aux années suivantes.

Remplissez la partie B pour calculer le crédit d'impôt que vous pouvez transférer à l'une des personnes suivantes : votre père, votre mère, votre grand-père, votre grand-mère ou l'un des parents ou des grands-parents de votre conjoint.

A Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen et montant pouvant être reporté aux années suivantes

Le montant du crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen que vous inscrivez à la ligne 398 de votre déclaration doit correspondre au total des montants que vous inscrivez aux lignes 38 et 46 ci-dessous.

1 Partie inutilisée des frais de scolarité ou d'examen donnant droit à un crédit d'impôt au taux de 20 %

Remplissez cette section si vous pouvez reporter aux années 2020 et suivantes un montant pour frais de scolarité ou d'examen payés pour les années 1997 à 2012 ou pour l'année 2013 qui donnent droit à un crédit d'impôt de 20%.

Partie inutilisée des frais de scolarité ou d'examen (ligne 40 de l'annexe T de 2019).

Si vous n'avez pas rempli l'annexe T de 2019, consultez le guide pour connaître le montant à inscrire à la ligne 34.

partie imputée des frais de scolarité ou d'examen (ligne 40 de l'annexe T de 2019).															
Si vous n'avez pas rempli l'annexe T de 2019, consultez le guide pour connaître le montant à inscrire à la ligne 34.															
	<table border="1"><tr><td>34</td><td> </td></tr><tr><td>x</td><td>20 %</td></tr><tr><td>=</td><td>37</td></tr><tr><td>-</td><td>38</td></tr><tr><td>=</td><td>39</td></tr><tr><td>x</td><td>5</td></tr><tr><td>=</td><td>40</td></tr></table>	34		x	20 %	=	37	-	38	=	39	x	5	=	40
34															
x	20 %														
=	37														
-	38														
=	39														
x	5														
=	40														
Montant de la ligne 34 multiplié par 20 %	Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen														
Montant demandé à la ligne 398 de votre déclaration de 2020 (partie ou totalité du montant de la ligne 37)															
Montant de la ligne 37 moins celui de la ligne 38															
Montant de la ligne 39 multiplié par 5	Montant pouvant être reporté aux années suivantes														

2 Frais de scolarité ou d'examen donnant droit à un crédit d'impôt au taux de 8 %

Remplissez cette section si les frais de scolarité ou d'examen payés pour l'année 2020 dépassent 100 \$ ou si vous pouvez reporter aux années 2020 et suivantes

- un montant pour frais de scolarité ou d'examen payés pour l'année 2013 qui donnent droit à un crédit d'impôt de 8 % ;
- un montant pour frais de scolarité ou d'examen payés pour les années 2014 à 2019.

Si les frais de scolarité ont été payés pour l'année 2020 à un établissement situé hors du Québec, cochez ci-après. 40.5 ☐

Frais de scolarité ou d'examen payés pour l'année 2020 (s'ils dépassent 100 \$)

Frais de scolarité ou d'examen payés pour l'année 2020 (s'ils dépassent 100 \$)		40.6	
	Montant des frais de scolarité remboursés dans le cadre de l'application du crédit canadien pour la formation, inscrit dans votre déclaration de revenus fédérale	- 40.7	
	Montant de la ligne 40.6 moins celui de la ligne 40.7	= 41	
	Montant de la ligne 68  $\times 12,5$	▶ 42	
	Montant de la ligne 41 moins celui de la ligne 42	= 43	
Partie inutilisée des frais de scolarité ou d'examen (ligne 48 de l'annexe T de 2019).			
Si vous n'avez pas rempli l'annexe T de 2019, consultez le guide pour connaître le montant à inscrire à la ligne 44.		+ 44	
Ajoutez les montants des lignes 43 et 44.		= 44.1	

montant transféré à une autre personne

Montant de la ligne 44.1 multiplié par 8 %	Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen	=	45	
Montant demandé à la ligne 398 de votre déclaration de 2020 (partie ou totalité du montant de la ligne 45)		-	46	
Montant de la ligne 45 moins celui de la ligne 46		=	47	
		x		12,5
Montant de la ligne 47 multiplié par 12,5	Montant pouvant être reporté aux années suivantes	=	48	



IOT1 ZZ 73488449

Formulaire prescrit – Président-directeur général



Fédéral

Édouard

T1-2020

Annexe 11

Protégé B une fois rempli

Montants fédéraux des frais de scolarité,
du montant relatif aux études et du montant pour

Transfert ou report du montant inutilisé

Remplissez cette section si vous transférez un montant de l'année courante ou si vous avez un montant inutilisé que vous pouvez reporter à une année future.

Montant de la ligne 9 de la page précédente

17

Montant de la ligne 16 de la page précédente

-

18

Ligne 17 moins ligne 18

Montant total inutilisé

=

19

Si vous transférez un montant à une personne désignée, continuez à la ligne 20.

Sinon, inscrivez le montant de la ligne 19 à la ligne 24.

Montant de la ligne 8 de la page précédente (maximum 5 000 \$)

20

Montant de la ligne 15 de la page précédente

-

21

Ligne 20 moins ligne 21 (si négatif, inscrivez « 0 »)

Maximum transférable

=

22

Vous pouvez transférer une partie ou la totalité du montant de la ligne 22 soit à votre époux ou conjoint de fait, soit à l'un de ses parents ou grands-parents, ou à l'un de vos parents ou grands-parents. Pour ce faire, vous devez désigner cette personne et préciser le montant fédéral que vous lui transférez en remplissant votre formulaire T2202, TL11A ou TL11C. Inscrivez ce montant à la ligne 23 ci-dessous.

Remarque : Si votre époux ou conjoint de fait demande un montant pour vous à la ligne 30300 ou à la ligne 32600 de sa déclaration, vous ne pouvez pas transférer un montant à l'un de vos parents ou grands-parents ni à l'un de ceux de votre époux ou conjoint de fait.

Inscrivez le montant que vous transférez (ne peut pas dépasser le montant de la ligne 22).

Montant fédéral des frais de scolarité transféré

32700

-

23

Ligne 19 moins ligne 23

Montant fédéral inutilisé que vous pouvez reporter à une année future

=

24

T1

Suzanne

Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (remplissez l'annexe 11)

32300

+

99

Frais de scolarité transférés d'un enfant

32400

+

100

Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 2)

32600

+

101

Provincial

Suzanne

REVENU
QUÉBEC

Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant aux études

TP-1.D.A (2020-12) Page 1

T

A
Annexe

B Montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires (consultez le guide à la ligne 367)

Un enfant né **avant le 1^{er} janvier 2003** qui, en 2020, poursuivait à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires peut transférer à son père ou à sa mère, à titre de contribution parentale reconnue, la partie inutilisée de son crédit d'impôt de base. Pour ce faire, l'enfant doit produire une déclaration de revenus et remplir l'annexe S pour calculer le montant qu'il peut transférer et pour désigner la ou les personnes à qui il veut transférer un montant.

Si l'enfant vous a désigné comme bénéficiaire d'un montant, remplissez le tableau ci-dessous.

Si plus de trois enfants vous transfèrent un montant, joignez une feuille contenant les renseignements demandés et reportez le résultat de vos calculs à la ligne 29.

		1	2	3
Nom de famille de l'enfant	23			
Prénom	24			
Numéro d'assurance sociale	25			
Date de naissance (AAAA MM JJ)	26			
Lien de parenté avec vous	27			
Montant que vous a transféré l'enfant majeur aux études postsecondaires (ligne 20 de l'annexe S de l'enfant)	28			

Additionnez tous les montants de la ligne 28. Reportez le résultat à la ligne 367 de votre déclaration.

Montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires

29	
----	--

D Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant

Un étudiant peut transférer la partie inutilisée du crédit d'impôt relatif à ses frais de scolarité ou d'examen payés pour l'année à l'un de ses parents ou de ses grands-parents, ou à l'un des parents ou des grands-parents de son conjoint.

Pour ce faire, l'enfant doit produire une déclaration de revenus et remplir l'annexe T pour calculer le montant qu'il peut transférer et pour désigner la personne à qui il veut transférer un montant.

Si l'enfant vous a désigné comme bénéficiaire d'un montant, remplissez le tableau ci-dessous.

Si plus de trois enfants vous transfèrent un montant, joignez une feuille contenant les renseignements demandés et reportez le résultat de vos calculs à la ligne 70.

		1	2	3
Nom de famille de l'enfant	60			
Prénom	61			
Numéro d'assurance sociale	62			
Date de naissance (AAAA MM JJ)	63			
Lien de parenté avec vous	64			
Montant transféré par l'enfant (ligne 68 de l'annexe T de l'enfant)	65			

Additionnez tous les montants de la ligne 65. Reportez le résultat à la ligne 398.1 de votre déclaration.

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant

70	
----	--

TP1

Suzanne

Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.	+	361	
Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.	+	367	
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.	+	376	

Suzanne

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.	+	398	
Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant. Consultez le guide.	+	398.1	
Additionnez les montants des lignes 377.1, 389 à 392, 395, 397, 398 et 398.1.	=	399	

Crédits d'impôt non remboursables

REVENU
QUÉBEC

Montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires

TP-1.D.5 (2020-12)

T

S

Annexe

Si vous êtes **né avant le 1^{er} janvier 2003** et que, en 2020, vous avez poursuivi à **temps plein** des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires pour lesquelles **vous avez reçu un relevé 8**, vous pouvez transférer un montant à votre père ou à votre mère. Notez que vous pouvez transférer un montant uniquement si vous avez reçu un relevé 8 sur lequel figure un montant à la case A. Si vous n'avez pas reçu de relevé 8, ne remplissez pas cette annexe.

Seul vous, l'enfant majeur aux études postsecondaires, devez joindre une copie de cette annexe à votre déclaration.

A Montant que vous pouvez transférer

Montant pour études postsecondaires, **relevé 8, case A (maximum : 5 966 \$)**

Additionnez les montants des lignes 2 et 4. Si vous n'avez pas reçu de relevé 8 ou si vous en avez reçu un et qu'aucun montant ne figure à la case A, inscrivez 0.

Montant de la réduction si vous avez eu 18 ans en 2020.
Remplissez la grille de calcul ci-après.

Montant de la ligne 358 de votre déclaration

Crédit d'impôt pour solidarité reçu en 2020

Additionnez les montants des lignes 8 à 10.

Montant de la ligne 6 moins celui de la ligne 11. Si le résultat **est négatif**, inscrivez 0.

Montant de la ligne 299 de votre déclaration

Montant de la ligne 12 moins celui de la ligne 14.

Si le résultat **est négatif**, inscrivez 0.

Montant que vous pouvez transférer

Vous pouvez transférer une partie ou la totalité du montant inscrit à la ligne 16. Dans ce cas, remplissez la partie B.

B Renseignements sur la ou les personnes à qui vous transférez un montant

Nom de famille

Prénom

Lien de parenté

Montant transféré

Si vous transférez à votre père ou à votre mère un montant pour enfant majeur aux études postsecondaires, **votre père ou votre mère n'a pas à joindre** cette annexe à sa déclaration. Il ou elle doit remplir la partie B de l'annexe A et y inscrire, à la ligne 28, le montant que vous lui transférez.

GRILLE DE CALCUL – Montant de la réduction si vous avez eu 18 ans en 2020

Nombre de mois dans l'année qui précèdent votre anniversaire (incluez le mois de l'anniversaire)

Montant de la ligne 1 multiplié par le nombre de la ligne 2.

Reportez le résultat à la ligne 8 ci-dessus.

Montant de la réduction

Seul l'enfant majeur aux études postsecondaires doit joindre une copie de cette annexe à sa déclaration.



1051 ZZ 73488349

Formulaire prescrit – Président-directeur général

S



**Crédit d'impôt pour frais de scolarité
ou d'examen et crédit d'impôt pour frais
de scolarité ou d'examen transféré par un enfant**

TP-1.D.T (2020-12) Page 1

T

T
Annexe

Seul vous, l'étudiant, devez joindre une copie de cette annexe à votre déclaration.

Remplissez la partie A pour calculer

- le crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen que vous pouvez demander ;
- les frais de scolarité ou d'examen que vous pouvez reporter aux années suivantes.

Remplissez la partie B pour calculer le crédit d'impôt que vous pouvez transférer à l'une des personnes suivantes : votre père, votre mère, votre grand-père, votre grand-mère ou l'un des parents ou des grands-parents de votre conjoint.

A Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen et montant pouvant être reporté aux années suivantes

Le montant du crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen que vous inscrivez à la ligne 398 de votre déclaration doit correspondre au total des montants que vous inscrivez aux lignes 38 et 46 ci-dessous.

1 Partie inutilisée des frais de scolarité ou d'examen donnant droit à un crédit d'impôt au taux de 20 %

Remplissez cette section si vous pouvez reporter aux années 2020 et suivantes un montant pour frais de scolarité ou d'examen payés pour les années 1997 à 2012 ou pour l'année 2013 qui donnent droit à un crédit d'impôt de 20%.

Partie inutilisée des frais de scolarité ou d'examen (ligne 40 de l'annexe T de 2019).

Si vous n'avez pas rempli l'annexe T de 2019, consultez le guide pour connaître le montant à inscrire à la ligne 34.

Si vous n'avez pas rempli l'annexe T de 2019, consultez le guide pour connaître le montant à inscrire à la ligne 34.			34	
	×		20 %	
Montant de la ligne 34 multiplié par 20%		Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen	=	37
Montant demandé à la ligne 398 de votre déclaration de 2020 (partie ou totalité du montant de la ligne 37)				
	-			38
Montant de la ligne 37 moins celui de la ligne 38			=	39
	×			5
Montant de la ligne 39 multiplié par 5		Montant pouvant être reporté aux années suivantes	=	40

2 Frais de scolarité ou d'examen donnant droit à un crédit d'impôt au taux de 8 %

Remplissez cette section si les frais de scolarité ou d'examen payés pour l'année 2020 dépassent 100 \$ ou si vous pouvez reporter aux années 2020 et suivantes

- un montant pour frais de scolarité ou d'examen payés pour l'année 2013 qui donnent droit à un crédit d'impôt de 8 % ;
- un montant pour frais de scolarité ou d'examen payés pour les années 2014 à 2019.

Si les frais de scolarité ont été payés pour l'année 2020 à un établissement situé hors du Québec, cochez ci-après. 40.5 ☐

Frais de scolarité ou d'examen payés pour l'année 2020 (s'ils dépassent 100 \$)

 Montant des frais de scolarité remboursés dans le cadre de l'application du crédit canadien pour la formation, inscrit dans votre déclaration de revenus **fédérale**

Montant de la ligne 40.6 moins celui de la ligne 40.7

Montant de la ligne 68 ←  × 12,5

Montant de la ligne 41 moins celui de la ligne 42

Partie inutilisée des frais de scolarité ou d'examen (ligne 48 de l'annexe T de 2019).

Si vous n'avez pas rempli l'annexe T de 2019, consultez le guide pour connaître le montant à inscrire à la ligne 44.

Additionnez les montants des lignes 43 et 44.

montant transféré à une autre personne

Montant de la ligne 44.1 multiplié par 8 %

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen

Montant demandé à la ligne 398 de votre déclaration de 2020 (partie ou totalité du montant de la ligne 45)

Montant de la ligne 45 moins celui de la ligne 46

Montant de la ligne 47 multiplié par 12,5

Montant pouvant être reporté aux années suivantes



10T1 ZZ 73488449

Formulaire prescrit – Président-directeur général



FEDERAL

Frais médicaux	Montant
Total	

PROVINCIAL

Frais médicaux	Montant
Total	

Question G

Fédéral

T1-2020	Annexe 7 Protégé B une fois rempli
REER, RPAC et RPD – Cotisations inutilisées, transferts et opérations dans le cadre du RAP ou du REEP	
Partie A – Cotisations Remplissez cette partie pour calculer le total de vos cotisations. Inscrivez vos cotisations inutilisées versées à un REER, déclarées lors d'une année passée et pouvant être déduites en 2020, tel qu'indiqué sur votre plus récent avis de cotisation ou de nouvelle cotisation ou état T1028 pour 2020 (vos cotisations inutilisées versées à un REER inclus aussi vos cotisations inutilisées versées à un RPAC et à un RPD).	
	1
Inscrivez les cotisations que vous avez versées à votre REER, RPD et RPAC ou au REER ou RPD de votre époux ou conjoint de fait du 3 mars 2020 au 31 décembre 2020 (joignez tous les reçus).	
	2
Inscrivez les cotisations que vous avez versées à votre REER, RPD et RPAC ou au REER ou RPD de votre époux ou conjoint de fait du 1er janvier 2021 au 1er mars 2021 (joignez tous les reçus).	
	3
Additionnez les lignes 2 et 3.	24500 + = ▶ + =
Additionnez les lignes 1 et 4. Inscrivez ce montant à la ligne 6 de la page suivante.	Total de vos cotisations =
Inscrivez aux lignes 2 et 3 ci-dessus toutes les cotisations que vous avez faites pour les dates spécifiées, même si vous ne les désignez pas ou ne les déduisez pas dans votre déclaration pour 2020. Sinon, l'ARC pourrait réduire ou refuser votre déduction pour ces cotisations dans la déclaration d'une année future.	

Protégé B une fois rempli

Partie B – Remboursements dans le cadre du RAP et du REEP

Si vous avez retiré des fonds de votre REER dans le cadre du RAP ou du REEP **avant 2019**, vous avez peut-être à faire un remboursement à votre REER, RPAC ou RPD pour 2020. Le remboursement minimal requis en 2020 est indiqué sur votre plus récent avis de cotisation ou de nouvelle cotisation, ou état T1028 pour 2020.

Remplissez les lignes 7 et 8 si vous désignez des cotisations versées du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} mars 2021 à votre REER, RPAC ou RPD comme remboursement dans le cadre du RAP et du REEP pour 2020. Si vous désignez moins que le minimum du montant à rembourser pour 2020, déclarez la différence à la ligne 12900 de votre déclaration.

Si vous n'avez pas à faire un remboursement dans le cadre du RAP et du REEP, inscrivez « 0 » à la ligne 9 et continuez à la ligne 10.

N'incluez pas aux lignes 7 et 8 :

- Les montants que vous avez déduits ou désignés dans votre déclaration de 2019 comme remboursement ou qui vous ont été remboursés.
- Les cotisations et les transferts que vous demanderez aux lignes 14 ou 15 dans la partie C de cette annexe.

Inscrivez le montant de la ligne 5 de la page précédente.

Cotisation désignée comme remboursement dans le cadre du RAP	24600	7		6
Cotisation désignée comme remboursement dans le cadre du REEP	24620 +	8		
Additionnez les lignes 7 et 8.	Total des remboursements dans le cadre du RAP et du REEP	=	▶	9
Ligne 6 moins ligne 9	Cotisations pouvant donner droit à une déduction	=		10

Pour en savoir plus sur le REEP, consultez le guide RC4112, Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP). Pour en savoir plus sur le RAP, allez à canada.ca/regime-accession-proprete.

Partie C – Déduction pour REER

Remplissez cette partie pour calculer votre déduction pour REER à la ligne 20800 de votre déclaration.

Inscrivez votre maximum déductible au titre du REER pour 2020 indiqué sur votre plus récent avis de cotisation ou de nouvelle cotisation, ou votre état T1028 pour 2020.

Inscrivez les cotisations de l'**employeur** au RPAC pour 2020 (montant de la ligne 20810 de votre déclaration).

Ligne 11 moins ligne 12

Transferts (lisez la section « Ligne 14 – Transferts » ci-dessous)

Cotisations versées à un REER, à un RPAC et à un RPD que vous déduisez en 2020. Ce montant ne doit pas dépasser le **moins élevé** du montant de la ligne 13 ou du résultat de la ligne 10 moins la ligne 14.

Additionnez les lignes 14 et 15.

Inscrivez le montant le **moins élevé** : ligne 10 ou ligne 16.

Inscrivez également ce montant à la ligne 20800 de votre déclaration.

Déduction pour REER 20800

Ligne 14 – Transferts

Vous avez peut-être déclaré des revenus à la ligne 11500, 12900 ou 13000 de votre déclaration de 2020. Si vous avez transféré certains de ces revenus à votre REER, RPAC et RPD au plus tard le 1^{er} mars 2021, vous pouvez demander le même montant à la ligne 14, comme **transferts**. Demander les transferts assure de ne pas réduire votre **maximum déductible au titre du REER** par les montants transférés.

Pour en savoir plus sur les revenus admissibles à un transfert, consultez le guide T4040.

Remarque

Vous n'avez peut-être pas déclaré un revenu que vous avez reçu au cours d'une année précédente dans votre déclaration de l'année en question. Si vous l'aviez déclaré, ce revenu pourrait vous donner un plafond additionnel pour cotiser à un REER, à un RPAC ou à un RPD pour les années suivantes. Pour vous assurer que votre plafond de cotisation au titre des REER est à jour et maximisé, produisez votre déclaration pour l'année en question et déclarez le revenu.

T1

Déduction pour régimes de pension agréés (case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A)	20700		30
Déduction pour REER (consultez l'annexe 7 et joignez les reçus)	20800	+	31

Ligne 41000 – Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales

Si le total de vos contributions politiques fédérales (ligne 40900 de votre déclaration) est de **1 275 \$ ou plus**, inscrivez 650 \$ à la ligne 41000 de votre déclaration.

Sinon, remplissez la colonne appropriée selon le montant inscrit à la ligne 40900 de votre déclaration.

	Colonne 1 La ligne 40900 ne dépasse pas 400 \$	Colonne 2 La ligne 40900 dépasse 400 \$ mais pas 750 \$	Colonne 3 La ligne 40900 dépasse 750 \$	
Inscrivez le total de vos contributions.				1
	- 0 00	- 400 00	- 750 00	2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=	=	=	3
	x 75 %	x 50 %	x 33,33 %	4
Multipliez la ligne 3 par la ligne 4.	=	=	=	5
	+ 0 00	+ 300 00	+ 475 00	6
Additionnez les lignes 5 et 6. Inscrivez ce montant à la ligne 41000 de votre déclaration.	=	=	=	7

T1

Total de vos contributions politiques fédérales (joignez les reçus)	40900		122
Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (remplissez la feuille de travail pour la déclaration)	(maximum 650 \$)	41000	• 123
Crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))	41200	+	• 124
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (consultez le guide aux lignes 41300 et 41400)			
Coût net des actions des fonds agréés selon la législation d'une province	41300		
	Crédit admissible	41400	+
Additionnez les lignes 123 à 125.	41600	=	126

Provincial

TP1

Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi.	Précisez.	206		+	207	
Déduction pour REER ou RPAC/RVER	RAP ou REEP	212		+	214	
Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.						
Crédit d'impôt pour dividendes				+	415	
Crédits d'impôt pour actions de Capital régional et coopératif Desjardins, <i>relevé 26, cases B et D</i>				+	422	
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.				+	424	
Additionnez les montants des lignes 414 à 424.				=	425	

FEDERAL

Frais médicaux	Montant
Total	

PROVINCIAL

Frais médicaux	Montant
Total	

REVENU
QUÉBEC


Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec

TP-1.D.K (2020-12) Page 1

T
K
 Annexe

Vous n'avez pas à remplir cette annexe ni à payer de cotisation si vous étiez en 2020 dans l'une des situations mentionnées ci-après. Vous devez cependant inscrire le numéro correspondant à votre situation à la case 449 de votre déclaration. Si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint, remplissez cette annexe.

Vous étiez couvert pendant toute l'année par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447)

- auquel vous aviez adhéré; 14
- auquel votre conjoint, votre père ou votre mère avait adhéré. 16

Vous avez reçu pendant toute l'année des prestations d'assistance sociale (y compris les prestations du Programme objectif emploi). 18

Votre conjoint fournit les renseignements vous concernant à la section 2 de la partie B de son annexe K et il choisit de payer, s'il y a lieu, votre cotisation. 20

Vous étiez pendant toute l'année

- dans la situation décrite à la ligne 53 ci-dessous; 22
- dans la situation décrite à la ligne 55 ci-dessous; 24
- dans la situation décrite à la ligne 56 ci-dessous. 26

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1955, vous n'aviez pas de conjoint en 2020, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 10 447 \$¹. 27

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1955, vous aviez un conjoint pendant toute l'année, votre conjoint est né avant le 1^{er} janvier 1955, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 6 261 \$¹. 28

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1955, vous aviez un conjoint pendant toute l'année,

- votre conjoint est né avant le 1^{er} janvier 1960, mais après le 31 décembre 1955, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 5 778 \$¹; 29
- votre conjoint est né après le 31 décembre 1960, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 9 751 \$¹. 31

Vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2020, et le montant de la ligne 275 de votre déclaration ne dépasse pas 16 660 \$. 32

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1955 et vous remplissez les conditions mentionnées à la situation 33 de la ligne 447 du guide. 33

Vous aviez un conjoint au 31 décembre 2020, et le total des montants de la ligne 275 de votre déclaration et de celle de votre conjoint ne dépasse pas 27 010 \$. 34

Vous êtes né en 1955 et vous remplissez les conditions mentionnées à la situation 35 de la ligne 447 du guide. 35

1. De plus, le total des sommes que vous avez reçues chaque mois à titre de supplément de revenu garanti (SRG) représente au moins 94 % du montant annuel maximal calculé sans la bonification.

A Revenu servant à calculer la cotisation

Montant de la ligne 275 de votre déclaration

Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2020

Additionnez les montants des lignes 36 et 37.

Si vous aviez un conjoint au 31 décembre, inscrivez 27 010 \$; sinon inscrivez 16 660 \$. 41

Si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2020 et que vous aviez un enfant à charge (voyez la définition dans le guide, à la ligne 447), inscrivez 3 530 \$. Si vous aviez plus d'un enfant à charge, inscrivez 6 790 \$. 42

Si vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2020 et que vous aviez un enfant à charge (voyez la définition dans le guide, à la ligne 447), inscrivez 10 350 \$. Si vous aviez plus d'un enfant à charge, inscrivez 13 880 \$. 44

Montant de la ligne 41 plus, s'il y a lieu, celui de la ligne 42 ou 44

Montant de la ligne 40 moins celui de la ligne 46. Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Dans ce cas, vous n'avez pas à payer de cotisation.

Revenu servant à calculer la cotisation =

B Nombre de mois pour lesquels vous ne devez pas payer de cotisation

1
Vous

En 2020, étiez-vous dans l'une ou plusieurs des situations suivantes ?

Si oui, cochez la ou les cases appropriées et le ou les mois pendant lesquels vous avez été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.

Vous étiez couvert par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel vous, votre conjoint, votre père ou votre mère aviez adhéré, et ce régime couvrait le coût des médicaments.

Vous déteniez un carnet de réclamation valide délivré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Vous receviez des prestations d'assistance sociale (y compris les prestations du Programme objectif emploi).

Vous aviez moins de 18 ans et n'étiez pas marié.

Vous aviez 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, vous fréquentiez à temps plein un établissement d'enseignement et, à ce moment, vous n'aviez pas de conjoint. Consultez le guide à la ligne 447.

Vous étiez un Indien inscrit au registre de Services aux Autochtones Canada (SAC) ou un Inuit reconnu par ce ministère.

Vous étiez bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.

Vous étiez dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Vous aviez une déficience fonctionnelle survenue avant vos 18 ans. Consultez le guide à la ligne 447.

Vous étiez dans l'une des situations mentionnées dans le guide à la ligne 447, partie « Autres situations ».

Si oui, cochez les mois visés.

- ☐ Janvier
☐ Février
☐ Mars
☐ Avril
☐ Mai
☐ Juin
☐ Juillet
☐ Août
☐ Septembre
☐ Octobre
☐ Novembre
☐ Décembre

Nombre de mois cochés de janvier à juin

60

+

Nombre de mois cochés de juillet à décembre

61

=

Additionnez les nombres des cases 60 et 61.

62

Remplissez la section 2 (à la page suivante) si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint.

➔ Voyez la suite à la page suivante.



TP-1.D.K (2020-12) Page 2

2
Votre
conjoint
En 2020, votre conjoint au 31 décembre était-il dans l'une ou plusieurs des situations suivantes ?

 Si **oui**, cochez la ou les cases appropriées et le ou les mois pendant lesquels il a été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.

Il était couvert par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel lui, vous, son père ou sa mère aviez adhéré, et ce régime couvrait le coût des médicaments.

Il détenait un carnet de réclamation valide délivré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Il recevait des prestations d'assistance sociale (y compris les prestations du Programme objectif emploi).

Il avait moins de 18 ans et n'était pas marié.

Il avait 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, il fréquentait à temps plein un établissement d'enseignement et, à ce moment, il n'avait pas de conjoint. Consultez le guide à la ligne 447.

Il était un Indien inscrit au registre de SAC ou un Inuit reconnu par ce ministère.

Il était bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.

Il était dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

 Il avait une déficience fonctionnelle survenue **avant ses 18 ans**. Consultez le guide à la ligne 447.

Il était dans l'une des situations mentionnées dans le guide à la ligne 447, partie « Autres situations ».

Oui

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

 Si oui, cochez
 les mois visés.

☐ Janvier

☐ Février

☐ Mars

☐ Avril

☐ Mai

☐ Juin

☐ Juillet

☐ Août

☐ Septembre

☐ Octobre

☐ Novembre

☐ Décembre

 Nombre de mois cochés
 de **janvier à juin**

74

+

 Nombre de mois cochés
 de **juillet à décembre**

75

=

 Additionnez les nombres
 des cases 74 et 75.

76

C Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec

Si le revenu servant à calculer la cotisation inscrit à la ligne 48

- **ne dépasse pas 5 000 \$**, remplissez uniquement la **colonne A** du tableau représentant votre situation;
- **dépasse 5 000 \$ mais ne dépasse pas 14 601 \$**, remplissez uniquement la **colonne B** du tableau représentant votre situation;
- **dépasse 14 601 \$**, inscrivez **648 \$** à la ligne 84.

	Particulier sans conjoint au 31 décembre				Particulier avec conjoint au 31 décembre			
	A		B		A		B	
Montant de la ligne 48. Voyez les instructions ci-dessus.	77							
–	78	0 000 00	5 000 00		–	0 000 00	5 000 00	
Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78	=	79			=			
×	80	6,65 %	9,99 %		×	3,34 %	5,01 %	
Montant de la ligne 79 multiplié par le pourcentage de la ligne 80	=	81			=			
Additionnez les montants des lignes 81 et 82	+	82	000 00	332 50	+	000 00	167 00	
(maximum: 648 \$).	=	83			=			

 Montant de la ligne 83 de la colonne **A** ou **B**, selon le cas

 Montant de la ligne 84 × Nombre de mois inscrit à la case 62 ÷ 12

Montant de la ligne 84 moins celui de la ligne 85

 Nombre de mois inscrit à la case 60 × 53,00 \$

 Nombre de mois inscrit à la case 61 × 54,00 \$

Additionnez les résultats.

Montant de la ligne 87 moins celui de la ligne 88

 Inscrivez le **moins élevé** des montants des lignes 86 et 89.

Si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint, remplissez les lignes 91 à 97.

 Montant de la ligne 84

 Montant de la ligne 91 × Nombre de mois inscrit à la case 76 ÷ 12

Montant de la ligne 91 moins celui de la ligne 92

 Nombre de mois inscrit à la case 74 × 53,00 \$

 Nombre de mois inscrit à la case 75 × 54,00 \$

Additionnez les résultats.

Montant de la ligne 94 moins celui de la ligne 95

 Inscrivez le **moins élevé** des montants des lignes 93 et 96.

Additionnez les montants des lignes 90 et 97.

 Reportez le résultat à la ligne 447 de votre déclaration. **Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec**

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.

K

Question I

FEDERAL

1-	_____	9-	_____
2-	_____	10-	_____
3-	_____	11-	_____
4-	_____	12-	_____
5-	_____	13-	_____
6-	_____	14-	_____
7-	_____	15-	_____
8-	_____	16-	_____

PROVINCIAL

1-	_____	9-	_____
2-	_____	10-	_____
3-	_____	11-	_____
4-	_____	12-	_____
5-	_____	13-	_____
6-	_____	14-	_____
7-	_____	15-	_____
8-	_____	16-	_____

Informations sur le client - Feuille de route #1			
Nom : _____		Date de naissance : _____	
Adresse : _____			
NAS : _____			
État civil :		☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire	
Date de l'union/séparation : _____		Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non	
CONJOINT(E)		EX-CONJOINT(E)	
Nom : _____		Nom : _____	
NAS : _____		NAS : _____	
Date de naissance : _____		Date de naissance : _____	
Revenu net : _____		Revenu net : _____	
Frais de scolarité : _____		Adresse : _____	
Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non		Pension alimentaire : ☐ oui ☐ non	
PERSONNES À CHARGE			
Nom : _____		Nom : _____	
NAS : _____		NAS : _____	
Date de naissance : _____		Date de naissance : _____	
Lien avec le client : _____		Lien avec le client : _____	
Revenu net : _____		Revenu net : _____	
Frais de scolarité : _____		Frais de scolarité : _____	
Frais de garde : _____		Frais de garde : _____	
Frais médicaux : _____		Frais médicaux : _____	
Activité physique/artist. _____		Activité physique/artist. _____	
Nom : _____		Nom : _____	
NAS : _____		NAS : _____	
Date de naissance : _____		Date de naissance : _____	
Lien avec le client : _____		Lien avec le client : _____	
Revenu net : _____		Revenu net : _____	
Frais de scolarité : _____		Frais de scolarité : _____	
Frais de garde : _____		Frais de garde : _____	
Frais médicaux : _____		Frais médicaux : _____	
Activité physique/artist. _____		Activité physique/artist. _____	
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral _____ ☐ provincial _____			
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non			
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ?		☐ oui ☐ non	
Autres : _____			

Nom du client :**Feuille de route #2****REVENUS**

Emploi
 Retraite / RPAC
 Sécurité de la vieillesse
 RPC/RRQ
 RQAP
 Placements
 REER (ou RAP et REEP)
 FERR
 Assurance-emploi
 Ass. sociale et indemn. CNESST
 Fiducie
 Entreprise
 PCU

DÉDUCTIONS/COTISATIONS

Frais de scolarité
 Fonds de travailleurs
 Frais de garde d'enfants
 Pension alimentaire
 Dons
 Intérêts payés
 Frais médicaux
 Contribution politique
 Cotisation à un REER / RPAC
 Act. physiques et artistiques enfants
 Activités des aînés
 Abonnement nouvelles numériques
 Intérêts sur prêt étudiant
 Achat d'une maison
 Cotisation syndicale ou profes.
 Allocat. canad. travailleurs (ACT)
 Cotisation à l'AE
 Cotisation au RRQ
 Cotisation au FSS
 Cotisation au RQAP
 Personnes à charge
 Âge - pers. seule - retraite
 Transferts entre conjoints
 Prime au travail
 Versements anticipés de cr. d'impôt
 Maintien à domicile pers. âgée
 Aidant naturel
 Crédit d'impôt pour solidarité

Fédéral**Feuillets en main****À remplir**

☐ T4
☐ T4A ☐ T1032 (si fract)
☐ T4A (OAS)
☐ T4A(P)
☐ T4E
☐ T5 ☐ GC
☐ T4RSP ☐ Annexe 7
☐ T4RIF
☐ T4E
☐ T5007
☐ T3 ☐ Annexe 3
☐ états fin. + reçus ☐ T2125
☐ T4A ou T4E

☐ T2202A ☐ Annexe 11

☐ reçu ☐ T778

☐ enregistrement

☐ reçu ☐ Annexe 9

☐ reçu ☐ GC

☐ reçu

☐ reçu ☐ GC

☐ reçu ☐ Annexe 7

☐ reçu

☐ reçu

☐ acte de vente

☐ reçu ou T4

☐ Annexe 6

☐ Annexe 13

☐ Ann. 8 + T2204

☐ Annexe 10

☐ Annexe 5

☐ GC

☐ Annexe 2

☐ Annexe 5

Provincial**Relevés en main****À remplir**

☐ Relevé 1
☐ Relevé 2 ☐ Annexe B + Q (si fract)
☐ Relevé 2
☐ Relevé 6
☐ Relevé 3
☐ Relevé 2
☐ Relevé 2
☐ Relevé 5
☐ Relevé 16 ☐ Annexe G
☐ états fin. + reçus ☐ Ann. L + TP-80

☐ Relevé 8 ☐ Annexe T + S

☐ Relevé 10

☐ Rel. 24 ☐ Annexe C

☐ enregistrement ☐ GC

☐ reçu ☐ GC / Ann.V (si appl.)

☐ reçu

☐ reçu ☐ Annexe K et B

☐ reçu ☐ GC

☐ reçu

☐ reçu

☐ reçu

☐ reçu ☐ Annexe M

☐ acte de vente ☐ TP-752.HA

☐ reçu ou Relevé 1

☐ GC

☐ Annexe F

☐ Annexe R

☐ Annexe A

☐ Annexe B

☐ Annexe P

☐ Relevé 19 ☐ Annexes C ou P

☐ Annexe J + GC

☐ Annexe H

☐ Annexe D

FT : feuillets de travail GC : Grille de calculs



DÉCLARATION DE REVENUS

2020

TP-1.D



Écrivez à l'encre bleue ou noire.

Renseignements sur vous

(consultez la page 23 du guide)

1 Nom de famille

2 Prénom

6 Date de naissance

4 Sexe: 1 ☐ masculin 2 ☐ féminin

5 (s'il s'agit de votre première déclaration de revenus): 1 ☐ français 2 ☐ anglais

7 Appartement Numéro Rue, case postale

8 Ville, village ou municipalité Province Code postal

9

11 Votre numéro d'assurance sociale (NAS)

Votre situation le 31 décembre 2020
(voyez la définition du terme *conjoint* au 31 décembre 2020)

12 1 ☐ sans conjoint ou conjointe 2 ☐ avec conjoint ou conjointe

SI votre situation (ligne 12)
est différente de celle inscrite en 2019,
inscrivez la date du changement.

13 2, 0

Votre statut de résidence fiscale

Si le 31 décembre 2020, vous ne résidiez pas au Québec, inscrivez
la province, le territoire ou le pays
où vous résidiez. Consultez le guide.

17

Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année, inscrivez la date
de votre arrivée de votre départ

18 2, 0 2, 0

Raison de votre arrivée ou de votre départ. Consultez le guide.

0

Si vous avez reçu une étiquette personnalisée,
apposez-la ici.

Si vous prévoyez déménager, consultez la page 15 du guide.

3 S'il s'agit de votre première déclaration de revenus
du Québec, cochez ci-après.

19 Si vous n'avez eu aucun revenu, inscrivez 0.

21 Date de la faillite (s'il y a lieu) Période couverte par la déclaration

2, 0, 2, 0 1 ☐ avant la faillite

M M J J 2 ☐ après la faillite

Choix relatif au calcul de la cotisation au RRRQ pour un travail autonome
(si vous avez coché la case 1). Consultez le guide.

22 Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée, consultez le guide.

20 Si les renseignements ci-dessus
concernent une personne décédée,
inscrivez la date de son décès.

2, 0

A A M M J J

23 Si vous produisez une ou des déclarations distinctes pour l'année
du décès, cochez ci-après. Consultez le guide.

24 Si vous avez reçu ou aliéné (vendu, cédé, échangé, donné, etc.)
de la monnaie virtuelle, cochez ci-après.

Renseignements sur votre conjoint au 31 décembre 2020

31 Nom de famille

32 Prénom

36 Date de naissance

37 Si votre conjoint est décédé en 2020,
inscrivez la date de son décès.

2, 0, 2, 0

M M J J

41 Numéro d'assurance sociale (NAS)

50 Si votre conjoint a gagné des revenus
comme travailleur autonome
ou s'il a reçu un relevé 29,
cochez ci-après.

51 Revenu net de votre conjoint. Consultez le guide.
S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez 0.

Statut de résidence fiscale de votre conjoint

Si, le 31 décembre 2020, votre conjoint ne résidait pas au Québec,
inscrivez la province, le territoire ou le pays où il résidait.

52 Consultez le guide à la ligne 17.



Crédit d'impôt pour solidarité

Pour recevoir tous les montants auxquels vous pourriez avoir droit, remplissez l'annexe D
et assurez-vous d'être inscrit au **dépôt direct**. Consultez la page 20 du guide.



1001 ZZ 73484849

Formulaire prescrit – Président-directeur général

Portez une attention particulière aux lignes précédées d'une flèche ➔.

T

TP-1.D (2020-12) Page 2

Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Canada, cochez ci-après. 94 ☐

Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec, cochez ci-après. 95 ☐

Cotisation au RPC. Consultez le guide.	96		Cotisation au RRQ, <i>relevé 1, case B</i>	98	
Salaire admissible au RPC	96.1		Salaire admissible au RRQ, <i>relevé 1, case G</i> .		
Cotisation au RQAP, <i>relevé 1, case H</i>	97		Consultez le guide.	98.1	
Commissions reçues, <i>relevé 1, case M</i>	100		Avantage imposable, <i>relevé 1, cases G-1 et L-2</i>	102	

Revenus d'emploi, <i>relevé 1, case A</i>				101			
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)				+	105		
Autres revenus d'emploi. Consultez le guide.				Précisez.	106 0		
Cotisations à un régime d'assurance salaire				165	+	107	
Prestations d'assurance parentale, <i>relevé 6, case A</i>				+	110		
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations, <i>feuillelet T4E</i>				+	111		
Pension de sécurité de la vieillesse, <i>feuillelet T4A(OAS)</i>				+	114		
Prestations du RRQ ou du RPC, <i>relevé 2, case C</i>				+	119		
Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, ou rentes				+	122		
➔ Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide.				+	123		
Dividendes de sociétés canadiennes imposables		Montant réel des dividendes déterminés	166				
		Montant réel des dividendes ordinaires	167		Montant imposable	+	128
Intérêts et autres revenus de placement				+	130		
Revenus de location.							
Annexez le formulaire TP-128 ou les états financiers.		Revenus bruts	168		Revenus nets	+	136
Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.				+	139		
Pension alimentaire reçue (montant imposable)				+	142		
Prestations d'assistance sociale, <i>relevé 5, case A</i> , et aide financière semblable, <i>relevé 5, case B</i>				+	147		
Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux.				Précisez.	149	+	148
Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels				+	151		
Autres revenus.		 PCU, PCUE, PCRE, PCMRE ou PCREPA	169		Précisez.	153	
Consultez le guide.							
Revenus nets d'entreprise (montant de la ligne 34 de l'annexe L)				+	164		
Additionnez les montants des lignes 101 et 105 à 164.				Revenu total	=	199	

Revenu net

Déduction pour travailleur. Consultez le guide.					201		
Déduction pour régime de pension agréé (RPA), <i>relevé 1, case D</i>					+	205	
Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi.			Précisez.	206		+	207
Déduction pour REER ou RPAC/RVER			RAP ou REEP	212		+	214
Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.							
Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire	224				+	225	
Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.					+	228	
Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.					+	231	
Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.							
Total des pertes	233			Perte admissible	+	234	
Déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue (formulaire TP-350.1)					+	236	
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur					+	241	
Déduction pour revenus de retraite transférés à votre conjoint au 31 décembre. Remplissez l'annexe Q.					+	245	
Déduction pour remboursement de sommes reçues en trop. Consultez le guide.					+	246	
Déduction pour cotisation au RRQ, au RPC ou au RQAP.			Précisez.	248.1		+	248
Autres déductions. Consultez le guide.			Précisez.	249		+	250
Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.					+	252	
Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. Total des déductions					=	254	
Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254					=	256	
Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.					+	260	
Additionnez les montants des lignes 256 et 260.							
Si le résultat est négatif , inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.							
					Revenu net	=	275



1002 ZZ 73484850



Attachez vos documents ici (ne joignez pas les documents non requis).

Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre paiement et le bordereau de paiement à la page 1.

T

TP-1.D (2020-12) Page 3

Revenu imposable

Montant de la ligne 275

Rajustement de déductions. Consultez le guide.

Précisez. 277

Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 275 à 278.

Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide.

Précisez. 286

287

Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital.

Précisez. 289.1

289

Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 (point 9) et 290.

290

Déduction pour gains en capital. Consultez le guide.

292

Déduction pour Indien

293

Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.

295

Déductions diverses. Consultez le guide.

Précisez. 296

297

Additionnez les montants des lignes 287 à 297.

Total des déductions

298

Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

Revenu Imposable

275	
276	
278	
279	
298	
299	

Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base

Redressement pour indemnités de remplacement du revenu. Consultez le guide.

Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358

Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.

Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.

Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 359 à 376.

Montant de la ligne 377 multiplié par 15 %

Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région

Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.

Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.

Montant demandé

Additionnez les montants des lignes 378 à 385.

Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %

Crédit d'impôt pour pompier volontaire et pour volontaire participant à des opérations de recherche et de sauvetage. Consultez le guide.

Crédit d'impôt pour prolongation de carrière. Consultez le guide.

Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.

Crédits d'impôt pour dons. Consultez le guide. Montant de la ligne 1 de la grille de calcul 395

Crédit d'impôt pour achat d'une habitation. Remplissez le formulaire TP-752.HA.

Crédit d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 377.1, 389 à 392, 395 à 397, 398 et 398.1.

Crédits d'impôt non remboursables

350	15 532,00
358	
359	
361	
367	
376	
377	
377.1	15%
381	
385	
388	20%
389	
390.1	
390	
391	
392	
393	
395	
396	
397	
398	
398.1	
399	

Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable.

Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.

Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)

Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.

Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 405.

Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)

Crédit d'impôt pour dividendes

Crédits d'impôt pour actions de Capital régional et coopératif Desjardins, relevé 26, cases B et D

Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 414 à 424.

Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.

Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.

Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4.

403

404

405

414

415

422

424

425

425

430

431

432

401	
406	
404	
405	
413	
414	
415	
422	
424	
425	
430	
431	
432	



1003 ZZ 73484851

Montant de la ligne 432		TP-1.D (2020-12) Page 4
Droits d'immatriculation au registre des entreprises. Consultez le guide. Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts?	437 2 2 436 ☐ Oui ☐ Non	432
Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec. Remplissez l'annexe R.		+ 438
Versements anticipés de crédits d'impôt, relevé 19, case A, B, C, D ou G		+ 439
Impôts spéciaux et redressement d'impôt. Consultez le guide.	Précisez. 442	+ 441
Cotisation au RRQ pour un travail autonome (grille de calcul 445)	444	+ 443
Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Remplissez l'annexe F.		+ 445
Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.		+ 446
Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.	449	+ 447
Additionnez les montants des lignes 432 à 447.	Impôt et cotisations	= 450

Remboursement ou solde à payer

Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillets

→ Montant de la ligne 58 de votre annexe Q	451	
Montant de la ligne 451 moins celui de la ligne 451.1	451.1	
→ Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint	451.2	
Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC	452	
Impôt payé par acomptes provisionnels	453	
Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province	454	
Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C.	455	
Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.	456	
Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)	457	
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés. Remplissez l'annexe J.	458	
Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes	459	
Crédit d'impôt Bouclier fiscal	460	
Autres crédits. Consultez le guide.	461	
Crédit d'impôt pour soutien aux aînés	462	
Additionnez les montants des lignes 451.2 à 463.	Impôt payé et autres crédits	
Compensation financière pour maintien à domicile. Consultez le guide.	464	
Additionnez les montants des lignes 465 et 466.	465	
Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468	466	
	467	
	468	
	469	
	470	

Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct ou modifier des renseignements déjà fournis, consultez la page 16 du guide.

Remboursement		Solde à payer
→ Montant de la ligne 470, s'il est négatif	474	475
Remboursement transféré au conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.	476	477
Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476	Remboursement	479
Remboursement anticipé. Consultez le guide.	480	481
→ Montant de la ligne 470, s'il est positif		
Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.		
Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moins de 2 \$.		Solde à payer
Somme jointe. Remplissez le bordereau de paiement et effectuez votre paiement par chèque ou par mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Attachez votre paiement et le bordereau à la page 1.		

Je déclare que tous les renseignements me concernant dans ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus. Si j'ai droit à un remboursement et que j'ai inscrit un montant à la ligne 476, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).

Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint.

Signature X _____ **Date** _____

Ind. rég. Téléphone (domicile ou cellulaire) Ind. rég. Téléphone (travail) Poste

498 _____ 499 _____

Nous pourrions comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.

© Revenu Québec _____

1004 ZZ 73484852

Informations sur le client - Feuille de route #1			
Nom : _____		Date de naissance : _____	
Adresse : _____			
NAS : _____			
État civil :		☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire	
Date de l'union/séparation : _____		Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non	
CONJOINT(E)		EX-CONJOINT(E)	
Nom : _____		Nom : _____	
NAS : _____		NAS : _____	
Date de naissance : _____		Date de naissance : _____	
Revenu net : _____		Revenu net : _____	
Frais de scolarité : _____		Adresse : _____	
Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non		Pension alimentaire : ☐ oui ☐ non	
PERSONNES À CHARGE			
Nom : _____		Nom : _____	
NAS : _____		NAS : _____	
Date de naissance : _____		Date de naissance : _____	
Lien avec le client : _____		Lien avec le client : _____	
Revenu net : _____		Revenu net : _____	
Frais de scolarité : _____		Frais de scolarité : _____	
Frais de garde : _____		Frais de garde : _____	
Frais médicaux : _____		Frais médicaux : _____	
Activité physique/artist. _____		Activité physique/artist. _____	
Nom : _____		Nom : _____	
NAS : _____		NAS : _____	
Date de naissance : _____		Date de naissance : _____	
Lien avec le client : _____		Lien avec le client : _____	
Revenu net : _____		Revenu net : _____	
Frais de scolarité : _____		Frais de scolarité : _____	
Frais de garde : _____		Frais de garde : _____	
Frais médicaux : _____		Frais médicaux : _____	
Activité physique/artist. _____		Activité physique/artist. _____	
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral _____ ☐ provincial _____			
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non			
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ?		☐ oui ☐ non	
Autres : _____			

Nom du client :		Feuille de route #2		
	Fédéral		Provincial	
	Feuillets en main	À remplir	Relevés en main	À remplir
REVENUS				
Emploi	☐ T4		☐ Relevé 1	
Retraite / RPAC	☐ T4A	☐ T1032 (si fract)	☐ Relevé 2	☐ Annexe B + Q (si fract)
Sécurité de la vieillesse	☐ T4A (OAS)		☐ Relevé 2	
RPC/RRQ	☐ T4A(P)		☐ Relevé 6	
RQAP	☐ T4E		☐ Relevé 3	
Placements	☐ T5	☐ GC	☐ Relevé 2	
REER (ou RAP et REEP)	☐ T4RSP	☐ Annexe 7	☐ Relevé 2	
FERR	☐ T4RIF		☐ Relevé 2	
Assurance-emploi	☐ T4E			
Ass. sociale et indemn. CNESST	☐ T5007		☐ Relevé 5	
Fiducie	☐ T3	☐ Annexe 3	☐ Relevé 16	☐ Annexe G
Entreprise	☐ états fin. + reçus	☐ T2125	☐ états fin. + reçus	☐ Ann. L + TP-80
PCU	☐ T4A ou T4E			
DÉDUCTIONS/COTISATIONS				
Frais de scolarité	☐ T2202A	☐ Annexe 11	☐ Relevé 8	☐ Annexe T + S
Fonds de travailleurs			☐ Relevé 10	
Frais de garde d'enfants	☐ reçu	☐ T778	☐ Rel. 24	☐ Annexe C
Pension alimentaire	☐ enregistrement		☐ enregistrement	☐ GC
Dons	☐ reçu	☐ Annexe 9	☐ reçu	☐ GC / Ann.V (si appl.)
Intérêts payés	☐ reçu	☐ GC	☐ reçu	
Frais médicaux	☐ reçu		☐ reçu	☐ Annexe K et B
Contribution politique	☐ reçu	☐ GC	☐ reçu	☐ GC
Cotisation à un REER / RPAC	☐ reçu	☐ Annexe 7	☐ reçu	
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu	
Activités des aînés			☐ reçu	
Abonnement nouvelles numériques	☐ reçu			
Intérêts sur prêt étudiant	☐ reçu		☐ reçu	☐ Annexe M
Achat d'une maison	☐ acte de vente		☐ acte de vente	☐ TP-752.HA
Cotisation syndicale ou profes.	☐ reçu ou T4		☐ reçu ou Relevé 1	
Allocat. canad. travailleurs (ACT)		☐ Annexe 6		☐ GC
Cotisation à l'AE		☐ Annexe 13		☐ Annexe F
Cotisation au RRQ		☐ Ann. 8 + T2204		☐ Annexe R
Cotisation au FSS				☐ Annexe A
Cotisation au RQAP		☐ Annexe 10		☐ Annexe B
Personnes à charge		☐ Annexe 5		
Âge - pers. seule - retraite		☐ GC		☐ Annexe P
Transferts entre conjoints		☐ Annexe 2		☐ Annexes C ou P
Prime au travail				☐ Annexe J + GC
Versements anticipés de cr. d'impôt			☐ Relevé 19	☐ Annexe H
Maintien à domicile pers. âgée		☐ Annexe 5		☐ Annexe D
Aidant naturel				
Crédit d'impôt pour solidarité				

REVENU
QUÉBEC

DÉCLARATION DE REVENUS

2020

TP-1.D



Écrivez à l'encre bleue ou noire.

Renseignements sur vous

(consultez la page 23 du guide)

1 Nom de famille

2 Prénom

6 Date de naissance

4 Sexe: 1 ☐ masculin 2 ☐ féminin

5 (s'il s'agit de votre première déclaration de revenus): 1 ☐ français 2 ☐ anglais

7 Appartement Numéro Rue, case postale

8 Ville, village ou municipalité Province Code postal

11 Votre numéro d'assurance sociale (NAS)

Votre situation le 31 décembre 2020
(voyez la définition du terme *conjoint* au 31 décembre 2020)

12 1 ☐ sans conjoint ou conjointe 2 ☐ avec conjoint ou conjointe

SI votre situation (ligne 12)
est différente de celle inscrite en 2019,
inscrivez la date du changement.

2, 0

Votre statut de résidence fiscale
Si, le 31 décembre 2020, vous ne résidiez pas au Québec, inscrivez
la province, le territoire ou le pays
où vous résidiez. Consultez le guide.

17

Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année, inscrivez la date
de votre arrivée de votre départ

18 2, 0

Raison de votre arrivée ou de votre départ. Consultez le guide.

0

Si vous avez reçu une étiquette personnalisée,
apposez-la ici.

Si vous prévoyez déménager, consultez la page 15 du guide.

3 S'il s'agit de votre première déclaration de revenus
du Québec, cochez ci-après.

19 Si vous n'avez eu aucun revenu, inscrivez 0.

21 Date de la faillite (s'il y a lieu)

2, 0, 2, 0

Période couverte par la déclaration

1 ☐ avant la faillite

2 ☐ après la faillite

Choix relatif au calcul de la cotisation au RRR pour un travail autonome
(si vous avez coché la case 1). Consultez le guide.

22 Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée, consultez le guide.

20 Si les renseignements ci-dessus
concernent une personne décédée,
inscrivez la date de son décès.

2, 0

Si vous produisez une ou des déclarations distinctes pour l'année
du décès, cochez ci-après. Consultez le guide.

23

Si vous avez reçu ou aliéné (vendu, cédé, échangé, donné, etc.)
de la monnaie virtuelle, cochez ci-après.

24

Renseignements sur votre conjoint au 31 décembre 2020

31 Nom de famille

32 Prénom

36 Date de naissance

Si votre conjoint est décédé en 2020,
inscrivez la date de son décès.

37 2, 0, 2, 0

41 Numéro d'assurance sociale (NAS)

Si votre conjoint a gagné des revenus
comme travailleur autonome
ou s'il a reçu un relevé 29,
cochez ci-après.

50

Revenu net de votre conjoint. Consultez le guide.
S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez 0.

51

Statut de résidence fiscale de votre conjoint
Si, le 31 décembre 2020, votre conjoint ne résidait pas au Québec,
inscrivez la province, le territoire ou le pays où il résidait.

52 Consultez le guide à la ligne 17.



Crédit d'impôt pour solidarité

Pour recevoir tous les montants auxquels vous pourriez avoir droit, remplissez l'annexe D
et assurez-vous d'être inscrit au **dépôt direct**. Consultez la page 20 du guide.



1001 ZZ 73484849

Formulaire prescrit – Président-directeur général

Portez une attention particulière aux lignes précédées d'une flèche ➔.

T

TP-1.D (2020-12) Page 2

Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Canada, cochez ci-après.

94 ☐

Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec, cochez ci-après.

95 ☐

Cotisation au RPC. Consultez le guide.

96

Cotisation au RRQ, *relevé 1, case B*

98

Salaire admissible au RPC

96.1

Salaire admissible au RRQ, *relevé 1, case G*.

98.1

Cotisation au RQAP, *relevé 1, case H*

97

Consultez le guide.

98.1

Commissions reçues, *relevé 1, case M*

100

Avantage imposable, *relevé 1, cases G-1 et L-2*

102

Revenus d'emploi, *relevé 1, case A*

101

Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)

+ 105

Autres revenus d'emploi. Consultez le guide.

Précisez. 106 0

Cotisations à un régime d'assurance salaire

165

+ 107

Prestations d'assurance parentale, *relevé 6, case A*

+ 110

Prestations d'assurance-emploi et autres prestations, *feuillelet T4E*

+ 111

Pension de sécurité de la vieillesse, *feuillelet T4A(OAS)*

+ 114

Prestations du RRQ ou du RPC, *relevé 2, case C*

+ 119

Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, ou rentes

+ 122

➔ Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide.

+ 123

Dividendes de sociétés
canadiennes imposables

Montant réel des dividendes déterminés 166

167

Montant imposable

+ 128

Intérêts et autres revenus de placement

+ 130

Revenus de location.

Annexez le formulaire TP-128 ou les états financiers.

Revenus bruts 168

Revenus nets

+ 136

Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.

+ 139

Pension alimentaire reçue (montant imposable)

+ 142

Prestations d'assistance sociale, *relevé 5, case A*, et aide financière semblable, *relevé 5, case B*

+ 147

Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux.

Précisez. 149

+ 148

Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels

+ 151

Autres revenus.
Consultez le guide.



PCU, PCUE, PCRE,
PCMRE ou PCREPA

169

Précisez. 153

+ 154

Revenus nets d'entreprise (montant de la ligne 34 de l'annexe L)

+ 164

Additionnez les montants des lignes 101 et 105 à 164.

Revenu total

= 199

Revenu net

Déduction pour travailleur. Consultez le guide.

201

Déduction pour régime de pension agréé (RPA), *relevé 1, case D*

+ 205

Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi.

Précisez. 206

+ 207

Déduction pour REER ou RPAC/RVER

RAP ou REEP

212

+ 214

Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.

Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire

224

+ 225

Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.

+ 228

Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.

+ 231

Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.

Total des pertes

233

Perte admissible

+ 234

Déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue (formulaire TP-350.1)

+ 236

Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur

+ 241

Déduction pour revenus de retraite transférés à votre conjoint au 31 décembre. Remplissez l'annexe Q.

+ 245

Déduction pour remboursement de sommes reçues en trop. Consultez le guide.

+ 246

Déduction pour cotisation au RRQ, au RPC ou au RQAP.

Précisez. 248.1

+ 248

Autres déductions. Consultez le guide.

Précisez. 249

+ 250

Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.

+ 252

Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. Total des déductions

= 254

Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254

➔ 254

= 256

Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.

+ 260

Additionnez les montants des lignes 256 et 260.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.

Revenu net

= 275



1002 ZZ 73484850



Attachez vos documents ici (ne joignez pas les documents non requis).

Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre paiement et le bordereau de paiement à la page 1.

T

TP-1.D (2020-12) Page 3

Revenu imposable

Montant de la ligne 275

Rajustement de déductions. Consultez le guide.

Précisez. 277

Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 275 à 278.

Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide.

Précisez. 286

287

Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital.

Précisez. 289.1

289

Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 (point 9) et 290.

290

Déduction pour gains en capital. Consultez le guide.

292

Déduction pour Indien

293

Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.

295

Déductions diverses. Consultez le guide.

Précisez. 296

297

Additionnez les montants des lignes 287 à 297.

Total des déductions

298

Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

Revenu imposable

298

299

Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base

Redressement pour indemnités de remplacement du revenu. Consultez le guide.

Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358

Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.

Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.

Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 359 à 376.

Montant de la ligne 377 multiplié par 15 %

Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région

378

Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.

381

Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.

Montant demandé

385

Additionnez les montants des lignes 378 à 385.

388

Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %

20 %

389

Crédit d'impôt pour pompier volontaire et pour volontaire participant à des opérations de recherche et de sauvetage. Consultez le guide.

Précisez. 390.1

Crédit d'impôt pour prolongation de carrière. Consultez le guide.

Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.

Crédits d'impôt pour dons. Consultez le guide.

Montant de la ligne 1 de la grille de calcul 395

393

Crédit d'impôt pour achat d'une habitation. Remplissez le formulaire TP-752.HA.

Crédit d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres

397.1

× 10 %

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 377.1, 389 à 392, 395 à 397, 398 et 398.1.

Crédits d'impôt non remboursables

Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable.

Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.

403

Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)

Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.

404

Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 405.

405

Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)

414

Crédit d'impôt pour dividendes

415

Crédits d'impôt pour actions de Capital régional et coopératif Desjardins, relevé 26, cases B et D

422

Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.

424

Additionnez les montants des lignes 414 à 424.

425

Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.

Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.

Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4.



I003 ZZ 73484851

Montant de la ligne 432

Droits d'immatriculation au registre des entreprises. **Consultez le guide.**

Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts?

Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec. Remplissez l'annexe R.

Versements anticipés de crédits d'impôt, **relevé 19, case A, B, C, D ou G**

Impôts spéciaux et redressement d'impôt. Consultez le guide.

Cotisation au RRQ pour un travail autonome (grille de calcul 445)

Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Remplissez l'annexe F.

Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.

Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.

Additionnez les montants des lignes 432 à 447.

T

TP-1.D (2020-12) Page 4

Remboursement ou solde à payer

Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillets

➔ Montant de la ligne 58 de votre annexe Q

Montant de la ligne 451 moins celui de la ligne 451.1

➔ Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint

Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC

Impôt payé par acomptes provisionnels

Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province

Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C.

Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.

Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés. Remplissez l'annexe J.

Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes

Crédit d'impôt Bouclier fiscal

Autres crédits. Consultez le guide.

Crédit d'impôt pour soutien aux aînés

Additionnez les montants des lignes 451.2 à 463.

Compensation financière pour maintien à domicile. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 465 et 466.

Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468

Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct ou modifier des renseignements déjà fournis, consultez la page 16 du guide.

➔ Montant de la ligne 470, **s'il est négatif**

Remboursement transféré au conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.

Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476

Remboursement anticipé. Consultez le guide.

➔ Montant de la ligne 470, **s'il est positif**

Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.

Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moins de 2 \$.

Somme jointe. Remplissez le bordereau de paiement et effectuez votre paiement par chèque ou par mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Attachez votre paiement et le bordereau à la page 1.

Je déclare que tous les renseignements me concernant dans ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus. Si j'ai droit à un remboursement et que j'ai inscrit un montant à la ligne 476, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).

Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint.

Signature X

Date

Ind. rég. Téléphone (domicile ou cellulaire)

Ind. rég. Téléphone (travail)

Poste

498

499

Nous pourrions comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.

© Revenu Québec



1004 ZZ 73484852

Informations sur le client - Feuille de route #1			
Nom : _____		Date de naissance : _____	
Adresse : _____			
NAS : _____			
État civil :		☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire	
Date de l'union/séparation : _____		Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non	
CONJOINT(E)		EX-CONJOINT(E)	
Nom : _____		Nom : _____	
NAS : _____		NAS : _____	
Date de naissance : _____		Date de naissance : _____	
Revenu net : _____		Revenu net : _____	
Frais de scolarité : _____		Adresse : _____	
Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non		Pension alimentaire : ☐ oui ☐ non	
PERSONNES À CHARGE			
Nom : _____		Nom : _____	
NAS : _____		NAS : _____	
Date de naissance : _____		Date de naissance : _____	
Lien avec le client : _____		Lien avec le client : _____	
Revenu net : _____		Revenu net : _____	
Frais de scolarité : _____		Frais de scolarité : _____	
Frais de garde : _____		Frais de garde : _____	
Frais médicaux : _____		Frais médicaux : _____	
Activité physique/artist. _____		Activité physique/artist. _____	
Nom : _____		Nom : _____	
NAS : _____		NAS : _____	
Date de naissance : _____		Date de naissance : _____	
Lien avec le client : _____		Lien avec le client : _____	
Revenu net : _____		Revenu net : _____	
Frais de scolarité : _____		Frais de scolarité : _____	
Frais de garde : _____		Frais de garde : _____	
Frais médicaux : _____		Frais médicaux : _____	
Activité physique/artist. _____		Activité physique/artist. _____	
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral _____ ☐ provincial _____			
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non			
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ?		☐ oui ☐ non	
Autres : _____			

Nom du client :		Feuille de route #2		
	Fédéral		Provincial	
	Feuillets en main	À remplir	Relevés en main	À remplir
REVENUS				
Emploi	☐ T4		☐ Relevé 1	
Retraite / RPAC	☐ T4A	☐ T1032 (si fract)	☐ Relevé 2	☐ Annexe B + Q (si fract)
Sécurité de la vieillesse	☐ T4A (OAS)		☐ Relevé 2	
RPC/RRQ	☐ T4A(P)		☐ Relevé 6	
RQAP	☐ T4E		☐ Relevé 3	
Placements	☐ T5	☐ GC	☐ Relevé 2	
REER (ou RAP et REEP)	☐ T4RSP	☐ Annexe 7	☐ Relevé 2	
FERR	☐ T4RIF		☐ Relevé 2	
Assurance-emploi	☐ T4E		☐ Relevé 5	
Ass. sociale et indemn. CNESST	☐ T5007		☐ Relevé 16	☐ Annexe G
Fiducie	☐ T3	☐ Annexe 3	☐ états fin. + reçus	☐ Ann. L + TP-80
Entreprise	☐ états fin. + reçus	☐ T2125		
PCU	☐ T4A ou T4E			
DÉDUCTIONS/COTISATIONS				
Frais de scolarité	☐ T2202A	☐ Annexe 11	☐ Relevé 8	☐ Annexe T + S
Fonds de travailleurs	☐ reçu	☐ T778	☐ Relevé 10	
Frais de garde d'enfants	☐ enregistrement		☐ Rel. 24	☐ Annexe C
Pension alimentaire	☐ reçu	☐ Annexe 9	☐ enregistrement	☐ GC
Dons	☐ reçu	☐ GC	☐ reçu	☐ GC / Ann.V (si appl.)
Intérêts payés	☐ reçu		☐ reçu	☐ Annexe K et B
Frais médicaux	☐ reçu	☐ GC	☐ reçu	☐ GC
Contribution politique	☐ reçu	☐ Annexe 7	☐ reçu	
Cotisation à un REER / RPAC	☐ reçu		☐ reçu	
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu	
Activités des aînés	☐ reçu		☐ reçu	
Abonnement nouvelles numériques	☐ reçu		☐ reçu	☐ Annexe M
Intérêts sur prêt étudiant	☐ acte de vente		☐ acte de vente	☐ TP-752.HA
Achat d'une maison	☐ reçu ou T4		☐ reçu ou Relevé 1	
Cotisation syndicale ou profes.		☐ Annexe 6		☐ GC
Allocat. canad. travailleurs (ACT)		☐ Annexe 13		☐ Annexe F
Cotisation à l'AE		☐ Ann. 8 + T2204		☐ Annexe R
Cotisation au RRQ				☐ Annexe A
Cotisation au FSS		☐ Annexe 10		☐ Annexe B
Cotisation au RQAP		☐ Annexe 5		
Personnes à charge		☐ GC		☐ Annexe P
Âge - pers. seule - retraite		☐ Annexe 2	☐ Relevé 19	☐ Annexes C ou P
Transferts entre conjoints				☐ Annexe J + GC
Prime au travail				☐ Annexe H
Versements anticipés de cr. d'impôt		☐ Annexe 5		☐ Annexe D
Maintien à domicile pers. âgée				
Aidant naturel				
Crédit d'impôt pour solidarité				

REVENU
QUÉBEC

DÉCLARATION DE REVENUS

2020

TP-1.D



Écrivez à l'encre bleue ou noire.

Renseignements sur vous

(consultez la page 23 du guide)

1 Nom de famille

2 Prénom

6 Date de naissance

4 Sexe: 1 ☐ masculin 2 ☐ féminin

5 (s'il s'agit de votre première déclaration de revenus): 1 ☐ français 2 ☐ anglais

7 Appartement Numéro Rue, case postale

8 Ville, village ou municipalité Province Code postal

11 Votre numéro d'assurance sociale (NAS)

Votre situation le 31 décembre 2020
(voyez la définition du terme *conjoint* au 31 décembre 2020)

12 1 ☐ sans conjoint ou conjointe 2 ☐ avec conjoint ou conjointe

SI votre situation (ligne 12)
est différente de celle inscrite en 2019,
inscrivez la date du changement.

13 2, 0

Votre statut de résidence fiscale

Si, le 31 décembre 2020, vous ne résidiez pas au Québec, inscrivez
la province, le territoire ou le pays
où vous résidiez. Consultez le guide.

17

Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année, inscrivez la date
de votre arrivée de votre départ

18 2, 0

Raison de votre arrivée ou de votre départ. Consultez le guide.

0

Si vous avez reçu une étiquette personnalisée,
apposez-la ici.

Si vous prévoyez déménager, consultez la page 15 du guide.

3 S'il s'agit de votre première déclaration de revenus
du Québec, cochez ci-après.

19 Si vous n'avez eu aucun revenu, inscrivez 0.

21 Date de la faillite (s'il y a lieu)

Période couverte par la déclaration

1 ☐ avant la faillite

2 ☐ après la faillite

Choix relatif au calcul de la cotisation au RRR pour un travail autonome
(si vous avez coché la case 1). Consultez le guide.

22 Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée, consultez le guide.

20 Si les renseignements ci-dessus
concernent une personne décédée,
inscrivez la date de son décès.

23 Si vous produisez une ou des déclarations distinctes pour l'année
du décès, cochez ci-après. Consultez le guide.

24 Si vous avez reçu ou aliéné (vendu, cédé, échangé, donné, etc.)
de la monnaie virtuelle, cochez ci-après.

Renseignements sur votre conjoint au 31 décembre 2020

31 Nom de famille

32 Prénom

36 Date de naissance

Si votre conjoint est décédé en 2020,
inscrivez la date de son décès.

37 2, 0, 2, 0

41 Numéro d'assurance sociale (NAS)

Si votre conjoint a gagné des revenus
comme travailleur autonome
ou s'il a reçu un relevé 29,
cochez ci-après.

50

Revenu net de votre conjoint. Consultez le guide.
S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez 0.

51

Statut de résidence fiscale de votre conjoint

Si, le 31 décembre 2020, votre conjoint ne résidait pas au Québec,
inscrivez la province, le territoire ou le pays où il résidait.

52 Consultez le guide à la ligne 17.



Crédit d'impôt pour solidarité

Pour recevoir tous les montants auxquels vous pourriez avoir droit, remplissez l'annexe D
et assurez-vous d'être inscrit au **dépôt direct**. Consultez la page 20 du guide.



1001 ZZ 73484849

Formulaire prescrit – Président-directeur général

Portez une attention particulière aux lignes précédées d'une flèche ➔.

T

TP-1.D (2020-12) Page 2

Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Canada, cochez ci-après.

94 ☐

Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec, cochez ci-après.

95 ☐

Cotisation au RPC. Consultez le guide.

96

Cotisation au RRQ, *relevé 1, case B*

98

Salaire admissible au RPC

96.1

Salaire admissible au RRQ, *relevé 1, case G*.

98.1

Cotisation au RQAP, *relevé 1, case H*

97

Consultez le guide.

98.1

Commissions reçues, *relevé 1, case M*

100

Avantage imposable, *relevé 1, cases G-1 et L-2*

102

Revenus d'emploi, *relevé 1, case A*

101

Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)

+ 105

Autres revenus d'emploi. Consultez le guide.

Précisez. 106 0

Cotisations à un régime d'assurance salaire

165

+ 107

Prestations d'assurance parentale, *relevé 6, case A*

+ 110

Prestations d'assurance-emploi et autres prestations, *feuillelet T4E*

+ 111

Pension de sécurité de la vieillesse, *feuillelet T4A(OAS)*

+ 114

Prestations du RRQ ou du RPC, *relevé 2, case C*

+ 119

Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, ou rentes

+ 122

➔ Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide.

+ 123

Dividendes de sociétés
canadiennes imposables

Montant réel des dividendes déterminés 166

167

Montant imposable

+ 128

Intérêts et autres revenus de placement

+ 130

Revenus de location.

Annexez le formulaire TP-128 ou les états financiers.

Revenus bruts 168

Revenus nets

+ 136

Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.

+ 139

Pension alimentaire reçue (montant imposable)

+ 142

Prestations d'assistance sociale, *relevé 5, case A*, et aide financière semblable, *relevé 5, case B*

+ 147

Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux.

Précisez. 149

+ 148

Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels

+ 151

Autres revenus.
Consultez le guide.



PCU, PCUE, PCRE,
PCMRE ou PCREPA

169

Précisez. 153

+ 154

Revenus nets d'entreprise (montant de la ligne 34 de l'annexe L)

+ 164

Additionnez les montants des lignes 101 et 105 à 164.

Revenu total

= 199

Revenu net

Déduction pour travailleur. Consultez le guide.

201

Déduction pour régime de pension agréé (RPA), *relevé 1, case D*

+ 205

Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi.

Précisez. 206

+ 207

Déduction pour REER ou RPAC/RVER

RAP ou REEP 212

+ 214

Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.

Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire 224

+ 225

Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.

+ 228

Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.

+ 231

Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.

Total des pertes 233

Perte admissible

+ 234

Déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue (formulaire TP-350.1)

+ 236

Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur

+ 241

Déduction pour revenus de retraite transférés à votre conjoint au 31 décembre. Remplissez l'annexe Q.

+ 245

Déduction pour remboursement de sommes reçues en trop. Consultez le guide.

+ 246

Déduction pour cotisation au RRQ, au RPC ou au RQAP.

Précisez. 248.1

+ 248

Autres déductions. Consultez le guide.

Précisez. 249

+ 250

Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.

+ 252

Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. Total des déductions

= 254

Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254

= 256

Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.

+ 260

Additionnez les montants des lignes 256 et 260.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.

Revenu net

= 275



1002 ZZ 73484850



Attachez vos documents ici (ne joignez pas les documents non requis).

Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre paiement et le bordereau de paiement à la page 1.

T

TP-1.D (2020-12) Page 3

Revenu imposable

Montant de la ligne 275

Rajustement de déductions. Consultez le guide.

Précisez. 277

Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 275 à 278.

Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide.

Précisez. 286

287

Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital.

Précisez. 289.1

289

Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 (point 9) et 290.

290

Déduction pour gains en capital. Consultez le guide.

292

Déduction pour Indien

293

Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.

295

Déductions diverses. Consultez le guide.

Précisez. 296

297

Additionnez les montants des lignes 287 à 297.

Total des déductions

298

Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

Revenu imposable

298

299

Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base

Redressement pour indemnités de remplacement du revenu. Consultez le guide.

Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358

Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.

Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.

Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 359 à 376.

Montant de la ligne 377 multiplié par 15 %

Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région

378

Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.

381

Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.

Montant demandé

385

Additionnez les montants des lignes 378 à 385.

388

Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %

20 %

389

Crédit d'impôt pour pompier volontaire et pour volontaire participant à des opérations de recherche et de sauvetage. Consultez le guide.

Précisez. 390.1

Crédit d'impôt pour prolongation de carrière. Consultez le guide.

Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.

Crédits d'impôt pour dons. Consultez le guide.

Montant de la ligne 1 de la grille de calcul 395

393

Crédit d'impôt pour achat d'une habitation. Remplissez le formulaire TP-752.HA.

Crédit d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres

397.1

× 10 %

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 377.1, 389 à 392, 395 à 397, 398 et 398.1.

Crédits d'impôt non remboursables

Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable.

Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.

403

Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)

Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.

404

Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 405.

405

Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)

414

Crédit d'impôt pour dividendes

415

Crédits d'impôt pour actions de Capital régional et coopératif Desjardins, relevé 26, cases B et D

422

Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.

424

Additionnez les montants des lignes 414 à 424.

425

Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.

Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.

Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4.



I003 ZZ 73484851

Montant de la ligne 432

Droits d'immatriculation au registre des entreprises. **Consultez le guide.**

Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts?

Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec. Remplissez l'annexe R.

Versements anticipés de crédits d'impôt, **relevé 19, case A, B, C, D ou G**

Impôts spéciaux et redressement d'impôt. Consultez le guide.

Cotisation au RRQ pour un travail autonome (grille de calcul 445)

Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Remplissez l'annexe F.

Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.

Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.

Additionnez les montants des lignes 432 à 447.

T

TP-1.D (2020-12) Page 4

Remboursement ou solde à payer

Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillets

➔ Montant de la ligne 58 de votre annexe Q

Montant de la ligne 451 moins celui de la ligne 451.1

➔ Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint

Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC

Impôt payé par acomptes provisionnels

Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province

Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C.

Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.

Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés. Remplissez l'annexe J.

Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes

Crédit d'impôt Bouclier fiscal

Autres crédits. Consultez le guide.

Crédit d'impôt pour soutien aux aînés

Additionnez les montants des lignes 451.2 à 463.

Compensation financière pour maintien à domicile. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 465 et 466.

Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468

Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct ou modifier des renseignements déjà fournis, consultez la page 16 du guide.

➔ Montant de la ligne 470, **s'il est négatif**

Remboursement transféré au conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.

Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476

Remboursement anticipé. Consultez le guide.

➔ Montant de la ligne 470, **s'il est positif**

Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.

Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moins de 2 \$. **Solde à payer****Somme jointe.** Remplissez le bordereau de paiement et effectuez votre paiement par chèque ou par mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Attachez votre paiement et le bordereau à la page 1.

Je déclare que tous les renseignements me concernant dans ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus. Si j'ai droit à un remboursement et que j'ai inscrit un montant à la ligne 476, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).

Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint.

Signature X

Date

Ind. rég. Téléphone (domicile ou cellulaire)

Ind. rég. Téléphone (travail)

Poste

498

499

Nous pourrions comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.

© Revenu Québec



1004 ZZ 73484852

Informations sur le client - Feuille de route #1			
Nom :		Date de naissance :	
Adresse :			
NAS :			
État civil :	☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire		
Date de l'union/séparation :		Paie cot. RAMQ conjoint ?	☐ oui ☐ non
CONJOINT(E)		EX-CONJOINT(E)	
Nom :		Nom :	
NAS :		NAS :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Revenu net :		Revenu net :	
Frais de scolarité :		Adresse :	
Paie cot. RAMQ conjoint ?	☐ oui ☐ non	Pension alimentaire :	☐ oui ☐ non
PERSONNES À CHARGE			
Nom :		Nom :	
NAS :		NAS :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lien avec le client :		Lien avec le client :	
Revenu net :		Revenu net :	
Frais de scolarité :		Frais de scolarité :	
Frais de garde :		Frais de garde :	
Frais médicaux :		Frais médicaux :	
Activité physique/artist.		Activité physique/artist.	
Nom :		Nom :	
NAS :		NAS :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lien avec le client :		Lien avec le client :	
Revenu net :		Revenu net :	
Frais de scolarité :		Frais de scolarité :	
Frais de garde :		Frais de garde :	
Frais médicaux :		Frais médicaux :	
Activité physique/artist.		Activité physique/artist.	
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral ☐ provincial			
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non			
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ? ☐ oui ☐ non			
Autres :			

Nom du client :	Fédéral		Provincial	
	Feuillets en main	À remplir	Relevés en main	À remplir
REVENUS				
Emploi	☐ T4		☐ Relevé 1	
Retraite / RPAC	☐ T4A	☐ T1032 (si fract)	☐ Relevé 2	☐ Annexe B + Q (si fract)
Sécurité de la vieillesse	☐ T4A (OAS)		☐ Relevé 2	
RPC/RRQ	☐ T4A(P)		☐ Relevé 6	
RQAP	☐ T4E		☐ Relevé 3	
Placements	☐ T5	☐ GC	☐ Relevé 2	
REER (ou RAP et REEP)	☐ T4RSP	☐ Annexe 7	☐ Relevé 2	
FERR	☐ T4RIF		☐ Relevé 2	
Assurance-emploi	☐ T4E		☐ Relevé 5	
Ass. sociale et indemn. CNESST	☐ T5007		☐ Relevé 16	☐ Annexe G
Fiducie	☐ T3	☐ Annexe 3	☐ états fin. + reçus	☐ Ann. L + TP-80
Entreprise	☐ états fin. + reçus	☐ T2125		
PCU	☐ T4A ou T4E			
DÉDUCTIONS/COTISATIONS				
Frais de scolarité	☐ T2202A	☐ Annexe 11	☐ Relevé 8	☐ Annexe T + S
Fonds de travailleurs	☐ reçu	☐ T778	☐ Relevé 10	
Frais de garde d'enfants	☐ enregistrement		☐ Rel. 24	☐ Annexe C
Pension alimentaire	☐ reçu	☐ Annexe 9	☐ enregistrement	☐ GC
Dons	☐ reçu	☐ GC	☐ reçu	☐ GC / Ann. V (si appl.)
Intérêts payés	☐ reçu		☐ reçu	
Frais médicaux	☐ reçu	☐ GC	☐ reçu	☐ Annexe K et B
Contribution politique	☐ reçu	☐ Annexe 7	☐ reçu	☐ GC
Cotisation à un REER / RPAC	☐ reçu		☐ reçu	
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu	
Activités des aînés	☐ reçu		☐ reçu	
Abonnement nouvelles numériques	☐ reçu		☐ reçu	
Intérêts sur prêt étudiant	☐ reçu		☐ reçu	☐ Annexe M
Achat d'une maison	☐ acte de vente		☐ acte de vente	☐ TP-752.HA
Cotisation syndicale ou profes.	☐ reçu ou T4		☐ reçu ou Relevé 1	
Allocat. canad. travailleurs (ACT)		☐ Annexe 6		☐ GC
Cotisation à l'AE		☐ Annexe 13		☐ Annexe F
Cotisation au RRQ		☐ Ann. 8 + T2204		☐ Annexe R
Cotisation au FSS				☐ Annexe A
Cotisation au RQAP		☐ Annexe 10		☐ Annexe B
Personnes à charge		☐ Annexe 5		
Âge - pers. seule - retraite		☐ GC		☐ Annexe P
Transferts entre conjoints		☐ Annexe 2		☐ Annexes C ou P
Prime au travail				☐ Annexe J + GC
Versements anticipés de cr. d'impôt			☐ Relevé 19	☐ Annexe H
Maintien à domicile pers. âgée		☐ Annexe 5		☐ Annexe D
Aidant naturel				
Crédit d'impôt pour solidarité				

FT : feuillets de travail GC : Grille de calculs



DÉCLARATION DE REVENUS

2020

TP-1.D



Écrivez à l'encre bleue ou noire.

Renseignements sur vous

(consultez la page 23 du guide)

1 Nom de famille

2 Prénom

6 Date de naissance

4 Sexe: 1 ☐ masculin 2 ☐ féminin

5 (s'il s'agit de votre première déclaration de revenus): 1 ☐ français 2 ☐ anglais

7 Appartement Numéro Rue, case postale

8 Ville, village ou municipalité Province Code postal

9

11 Votre numéro d'assurance sociale (NAS)

Votre situation le **31 décembre 2020**
(voyez la définition du terme *conjoint* au 31 décembre 2020)

12 1 ☐ sans conjoint ou conjointe 2 ☐ avec conjoint ou conjointe

SI votre situation (ligne 12)
est différente de celle inscrite en 2019,
inscrivez la date du changement.

13 2, 0

Votre statut de résidence fiscale
Si, le 31 décembre 2020, vous ne résidiez pas au Québec, inscrivez
la province, le territoire ou le pays
où vous résidiez. Consultez le guide.

17

Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année, inscrivez la date
de votre arrivée de votre départ

18 2, 0 2, 0

Raison de votre arrivée ou de votre départ. Consultez le guide. 0

19 Si vous avez indiqué une date à la ligne 18, inscrivez le montant
de vos revenus gagnés pendant que vous ne résidiez pas au Canada.

21 2, 0 2, 0

Date de la faillite (s'il y a lieu)

Période couverte par la déclaration

1 ☐ avant la faillite

2 ☐ après la faillite

Choix relatif au calcul de la cotisation au RRRQ pour un travail autonome
(si vous avez coché la case 1). Consultez le guide.

22 Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée, consultez le guide.

20 2, 0

inscrivez la date de son décès.

23

Si les renseignements ci-dessus
concernent une personne décédée,
inscrivez la date de son décès.

Si vous produisez une ou des déclarations distinctes pour l'année
du décès, cochez ci-après. Consultez le guide.

24 Si vous avez reçu ou aliéné (vendu, cédé, échangé, donné, etc.)
de la monnaie virtuelle, cochez ci-après.

Renseignements sur votre conjoint au 31 décembre 2020

31 Nom de famille

32 Prénom

36 Date de naissance

37 Si votre conjoint est décédé en 2020,
inscrivez la date de son décès.

41 Numéro d'assurance sociale (NAS)

50 Si votre conjoint a gagné des revenus
comme travailleur autonome
ou s'il a reçu un relevé 29,
cochez ci-après.

51 Revenu net de votre conjoint. Consultez le guide.
S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez 0.

Statut de résidence fiscale de votre conjoint
Si, le 31 décembre 2020, votre conjoint ne résidait pas au Québec,
inscrivez la province, le territoire ou le pays où il résidait.

52 Consultez le guide à la ligne 17.



Crédit d'impôt pour solidarité

Pour recevoir tous les montants auxquels vous pourriez avoir droit, remplissez l'annexe D
et assurez-vous d'être inscrit au **dépôt direct**. Consultez la page 20 du guide.



1001 ZZ 73484849

Formulaire prescrit – Président-directeur général

Portez une attention particulière aux lignes précédées d'une flèche ➔.

T

TP-1.D (2020-12) Page 2

Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Canada, cochez ci-après. 94 ☐

Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec, cochez ci-après. 95 ☐

Cotisation au RPC. Consultez le guide.	96		Cotisation au RRQ, <i>relevé 1, case B</i>	98	
Salaire admissible au RPC	96.1		Salaire admissible au RRQ, <i>relevé 1, case G</i> .		
Cotisation au RQAP, <i>relevé 1, case H</i>	97		Consultez le guide.	98.1	
Commissions reçues, <i>relevé 1, case M</i>	100		Avantage imposable, <i>relevé 1, cases G-1 et L-2</i>	102	

Revenus d'emploi, <i>relevé 1, case A</i>				101	
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)				+	105
Autres revenus d'emploi. Consultez le guide.			Précisez. 106	0	
Cotisations à un régime d'assurance salaire	165			+	107
Prestations d'assurance parentale, <i>relevé 6, case A</i>				+	110
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations, <i>feuillelet T4E</i>				+	111
Pension de sécurité de la vieillesse, <i>feuillelet T4A(OAS)</i>				+	114
Prestations du RRQ ou du RPC, <i>relevé 2, case C</i>				+	119
Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, ou rentes				+	122
➔ Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide.				+	123
Dividendes de sociétés	Montant réel des dividendes déterminés	166			
canadiennes imposables	Montant réel des dividendes ordinaires	167		Montant imposable	+
Intérêts et autres revenus de placement				+	130
Revenus de location.					
Annexez le formulaire TP-128 ou les états financiers.	Revenus bruts	168		Revenus nets	+
Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.				+	139
Pension alimentaire reçue (montant imposable)				+	142
Prestations d'assistance sociale, <i>relevé 5, case A</i> , et aide financière semblable, <i>relevé 5, case B</i>				+	147
Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux.			Précisez. 149		+
Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels				+	151
Autres revenus.	 PCU, PCUE, PCRE, PCMRE ou PCREPA	169			
Consultez le guide.			Précisez. 153		+
Revenus nets d'entreprise (montant de la ligne 34 de l'annexe L)				+	164
Additionnez les montants des lignes 101 et 105 à 164.				Revenu total	=
					199

Revenu net

Déduction pour travailleur. Consultez le guide.				201	
Déduction pour régime de pension agréé (RPA), <i>relevé 1, case D</i>				+	205
Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi.			Précisez. 206		+
Déduction pour REER ou RPAC/RVER	RAP ou REEP	212		+	214
Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.					
Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire	224			+	225
Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.				+	228
Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.				+	231
Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.					
Total des pertes	233		Perte admissible	+	234
Déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue (formulaire TP-350.1)				+	236
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur				+	241
Déduction pour revenus de retraite transférés à votre conjoint au 31 décembre. Remplissez l'annexe Q.				+	245
Déduction pour remboursement de sommes reçues en trop. Consultez le guide.				+	246
Déduction pour cotisation au RRQ, au RPC ou au RQAP.			Précisez. 248.1		+
Autres déductions. Consultez le guide.			Précisez. 249		+
Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.				+	252
Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. Total des déductions				=	254
Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254				=	256
Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.				+	260
Additionnez les montants des lignes 256 et 260.					
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.				Revenu net	=
					275



1002 ZZ 73484850



Attachez vos documents ici (ne joignez pas les documents non requis).

Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre paiement et le bordereau de paiement à la page 1.

T

TP-1.D (2020-12) Page 3

Revenu imposable

Montant de la ligne 275

Rajustement de déductions. Consultez le guide.

Précisez. 277

Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 275 à 278.

Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide.

Précisez. 286

287

Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital.

Précisez. 289.1

289

Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 (point 9) et 290.

290

Déduction pour gains en capital. Consultez le guide.

292

Déduction pour Indien

293

Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.

295

Déductions diverses. Consultez le guide.

Précisez. 296

297

Additionnez les montants des lignes 287 à 297.

Total des déductions

298

Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

Revenu Imposable

275

276

278

279

298

299

Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base

Redressement pour indemnités de remplacement du revenu. Consultez le guide.

Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358

Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.

Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.

Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 359 à 376.

Montant de la ligne 377 multiplié par 15 %

Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région

Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.

Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.

Montant demandé

Additionnez les montants des lignes 378 à 385.

Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %

Crédit d'impôt pour pompier volontaire et pour volontaire participant à des opérations de recherche et de sauvetage. Consultez le guide.

Crédit d'impôt pour prolongation de carrière. Consultez le guide.

Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.

Crédits d'impôt pour dons. Consultez le guide.

Montant de la ligne 1 de la grille de calcul 395

Crédit d'impôt pour achat d'une habitation. Remplissez le formulaire TP-752.HA.

Crédit d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 377.1, 389 à 392, 395 à 397, 398 et 398.1.

Crédits d'impôt non remboursables

350

358

359

361

367

376

377

377.1

377.1

378

381

385

388

389

389

390

391

392

393

395

396

397

398

398.1

399

15 532,00

15 %

Précisez. 390.1

397.1

× 10 %

Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable.

Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.

Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)

Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.

Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 405.

Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)

Crédit d'impôt pour dividendes

Crédits d'impôt pour actions de Capital régional et coopératif Desjardins, relevé 26, cases B et D

Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 414 à 424.

Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.

Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.

Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4.

403

401

406

404

405

413

414

415

422

424

425

425

430

431

432



1003 ZZ 73484851

		TP-1.D (2020-12) Page 4
Montant de la ligne 432		432
Droits d'immatriculation au registre des entreprises. Consultez le guide.		
Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts?		437 2 2
		438
Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec. Remplissez l'annexe R.		439
Versements anticipés de crédits d'impôt, relevé 19, case A, B, C, D ou G		441
Impôts spéciaux et redressement d'impôt. Consultez le guide.		443
Cotisation au RRQ pour un travail autonome (grille de calcul 445)		444
Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Remplissez l'annexe F.		446
Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.		
Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.		449
Additionnez les montants des lignes 432 à 447.		450
Impôt et cotisations		
Remboursement ou solde à payer		
Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillets		
→ Montant de la ligne 58 de votre annexe Q		451
Montant de la ligne 451 moins celui de la ligne 451.1		451.2
→ Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint		451.3
Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC		452
Impôt payé par acomptes provisionnels		453
Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province		454
Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C.		455
Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.		456
Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)		457
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés. Remplissez l'annexe J.		458
Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes		459
Crédit d'impôt Bouclier fiscal		460
Autres crédits. Consultez le guide.		461
Crédit d'impôt pour soutien aux aînés		463
Additionnez les montants des lignes 451.2 à 463.		465
Compensation financière pour maintien à domicile. Consultez le guide.		466
Additionnez les montants des lignes 465 et 466.		468
Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468		470
Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct ou modifier des renseignements déjà fournis, consultez la page 16 du guide.		
→ Montant de la ligne 470, s'il est négatif		474
Remboursement transféré au conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.		476
Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476		478
Remboursement anticipé. Consultez le guide.		480
→ Montant de la ligne 470, s'il est positif		475
Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.		477
Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moins de 2 \$.		479
Somme jointe. Remplissez le bordereau de paiement et effectuez votre paiement par chèque ou par mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Attachez votre paiement et le bordereau à la page 1.		481
Je déclare que tous les renseignements me concernant dans ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus. Si j'ai droit à un remboursement et que j'ai inscrit un montant à la ligne 476, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).		
Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint.		
Signature X _____ Date _____		
Ind. rég. Téléphone (domicile ou cellulaire) Ind. rég. Téléphone (travail) Poste		
498 _____ 499 _____		
Nous pourrions comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.		
© Revenu Québec _____		
1004 ZZ 73484852		

REVENU
QUÉBEC

DÉCLARATION DE REVENUS

2020

TP-1.D



Écrivez à l'encre bleue ou noire.

Renseignements sur vous

(consultez la page 23 du guide)

1 Nom de famille

2 Prénom

6 Date de naissance

4 Sexe: 1 ☐ masculin 2 ☐ féminin

5 (s'il s'agit de votre première déclaration de revenus): 1 ☐ français 2 ☐ anglais

7 Appartement Numéro Rue, case postale

8 Ville, village ou municipalité Province Code postal

11 Votre numéro d'assurance sociale (NAS)

Votre situation le 31 décembre 2020
(voyez la définition du terme *conjoint* au 31 décembre 2020)

12 1 ☐ sans conjoint ou conjointe 2 ☐ avec conjoint ou conjointe

SI votre situation (ligne 12)
est différente de celle inscrite en 2019,
inscrivez la date du changement.

2, 0

Votre statut de résidence fiscale

Si, le 31 décembre 2020, vous ne résidiez pas au Québec, inscrivez
la province, le territoire ou le pays
où vous résidiez. Consultez le guide.

17

Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année, inscrivez la date
de votre arrivée de votre départ

18 2, 0

Raison de votre arrivée ou de votre départ. Consultez le guide.

0

Si vous avez reçu une étiquette personnalisée,
apposez-la ici.

Si vous prévoyez déménager, consultez la page 15 du guide.

3 S'il s'agit de votre première déclaration de revenus
du Québec, cochez ci-après.

19 Si vous n'avez eu aucun revenu, inscrivez 0.

21 Date de la faillite (s'il y a lieu)

2, 0, 2, 0

Période couverte par la déclaration

1 ☐ avant la faillite

2 ☐ après la faillite

Choix relatif au calcul de la cotisation au RRR pour un travail autonome
(si vous avez coché la case 1). Consultez le guide.

22 Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée, consultez le guide.

20 Si les renseignements ci-dessus
concernent une personne décédée,
inscrivez la date de son décès.

2, 0

Si vous produisez une ou des déclarations distinctes pour l'année
du décès, cochez ci-après. Consultez le guide.

23

Si vous avez reçu ou aliéné (vendu, cédé, échangé, donné, etc.)
de la monnaie virtuelle, cochez ci-après.

24

Renseignements sur votre conjoint au 31 décembre 2020

31 Nom de famille

32 Prénom

36 Date de naissance

Si votre conjoint est décédé en 2020,
inscrivez la date de son décès.

37 2, 0, 2, 0

41 Numéro d'assurance sociale (NAS)

Si votre conjoint a gagné des revenus
comme travailleur autonome
ou s'il a reçu un relevé 29,
cochez ci-après.

50

Revenu net de votre conjoint. Consultez le guide.
S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez 0.

51

Statut de résidence fiscale de votre conjoint

Si, le 31 décembre 2020, votre conjoint ne résidait pas au Québec,
inscrivez la province, le territoire ou le pays où il résidait.

52 Consultez le guide à la ligne 17.



Crédit d'impôt pour solidarité

Pour recevoir tous les montants auxquels vous pourriez avoir droit, remplissez l'annexe D
et assurez-vous d'être inscrit au **dépôt direct**. Consultez la page 20 du guide.



1001 ZZ 73484849

Formulaire prescrit – Président-directeur général

Portez une attention particulière aux lignes précédées d'une flèche ➔.

T

TP-1.D (2020-12) Page 2

Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Canada, cochez ci-après.		94			
Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec, cochez ci-après.		95			
Cotisation au RPC. Consultez le guide.	96		Cotisation au RRQ, <i>relevé 1, case B</i>	98	
Salaire admissible au RPC	96.1		Salaire admissible au RRQ, <i>relevé 1, case G</i> .		
Cotisation au RQAP, <i>relevé 1, case H</i>	97		Consultez le guide.	98.1	
Commissions reçues, <i>relevé 1, case M</i>	100		Avantage imposable, <i>relevé 1, cases G-1 et L-2</i>	102	

Revenus d'emploi, <i>relevé 1, case A</i>		101			
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)		+	105		
Autres revenus d'emploi. Consultez le guide.	Précisez.	106	0		
Cotisations à un régime d'assurance salaire	165		+	107	
Prestations d'assurance parentale, <i>relevé 6, case A</i>		+	110		
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations, <i>feuillelet T4E</i>		+	111		
Pension de sécurité de la vieillesse, <i>feuillelet T4A(OAS)</i>		+	114		
Prestations du RRQ ou du RPC, <i>relevé 2, case C</i>		+	119		
Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, ou rentes		+	122		
➔ Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide.		+	123		
Dividendes de sociétés canadiennes imposables	Montant réel des dividendes déterminés 166		+	128	
	Montant réel des dividendes ordinaires 167		+	130	
Intérêts et autres revenus de placement		+			
Revenus de location.					
Annexez le formulaire TP-128 ou les états financiers.	Revenus bruts 168		+	136	
			+	139	
Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.		+	142		
Pension alimentaire reçue (montant imposable)		+	147		
Prestations d'assistance sociale, <i>relevé 5, case A</i> , et aide financière semblable, <i>relevé 5, case B</i>		+	148		
Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux.	Précisez.	149	+	151	
Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels					
Autres revenus.	PCU, PCUE, PCRE, PCMR ou PCREPA	169	+	154	
Consultez le guide.		Précisez.	153	+	164
Revenus nets d'entreprise (montant de la ligne 34 de l'annexe L)		+			
Additionnez les montants des lignes 101 et 105 à 164.					
Revenu total			=	199	

Revenu net

Déduction pour travailleur. Consultez le guide.		201		
Déduction pour régime de pension agréé (RPA), <i>relevé 1, case D</i>		+	205	
Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi.	Précisez.	206	+	207
Déduction pour REER ou RPAC/RVER	RAP ou REEP	212	+	214
Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.				
Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire	224		+	225
Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.		+	228	
Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.		+	231	
Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.				
Total des pertes	233		+	234
Déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue (formulaire TP-350.1)		+	236	
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur		+	241	
Déduction pour revenus de retraite transférés à votre conjoint au 31 décembre. Remplissez l'annexe Q.		+	245	
Déduction pour remboursement de sommes reçues en trop. Consultez le guide.		+	246	
Déduction pour cotisation au RRQ, au RPC ou au RQAP.	Précisez.	248.1	+	248
Autres déductions. Consultez le guide.	Précisez.	249	+	250
Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.		+	252	
Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. Total des déductions		=	254	
Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254		=	256	
Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.		+	260	
Additionnez les montants des lignes 256 et 260.				
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.		Revenu net	=	275



1002 ZZ 73484850



Attachez vos documents ici (ne joignez pas les documents non requis).

Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre paiement et le bordereau de paiement à la page 1.

T

TP-1.D (2020-12) Page 3

Revenu imposable

Montant de la ligne 275

Rajustement de déductions. Consultez le guide.

Précisez. 277

275

276

278

279

Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 275 à 278.

Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide.

Précisez. 286

287

Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital.

Précisez. 289.1

289

Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 (point 9) et 290.

290

Déduction pour gains en capital. Consultez le guide.

292

Déduction pour Indien

293

Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.

295

Déductions diverses. Consultez le guide.

Précisez. 296

297

Additionnez les montants des lignes 287 à 297.

Total des déductions =

298

Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

Revenu imposable =

298

299

Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base

Redressement pour indemnités de remplacement du revenu. Consultez le guide.

Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358

Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.

Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.

Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 359 à 376.

350

15 532,00

358

359

361

367

376

377

377.1

15%

Montant de la ligne 377 multiplié par 15 %

Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région

378

Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.

381

Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.

Montant demandé

385

Additionnez les montants des lignes 378 à 385.

388

389

20 %

Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %

389

Crédit d'impôt pour pompier volontaire et pour volontaire participant à des opérations de recherche et de sauvetage. Consultez le guide.

Précisez. 390.1

390

Crédit d'impôt pour prolongation de carrière. Consultez le guide.

391

Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.

392

Crédits d'impôt pour dons. Consultez le guide.

Montant de la ligne 1 de la grille de calcul 395

393

395

Crédit d'impôt pour achat d'une habitation. Remplissez le formulaire TP-752.HA.

396

Crédit d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres

397.1

× 10 %

397

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.

398

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant. Consultez le guide.

398.1

Additionnez les montants des lignes 377.1, 389 à 392, 395 à 397, 398 et 398.1.

Crédits d'impôt non remboursables =

399

Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable.

Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.

403

401

Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)

406

Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.

404

404

Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 405.

405

413

Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)

414

Crédit d'impôt pour dividendes

415

Crédits d'impôt pour actions de Capital régional et coopératif Desjardins, relevé 26, cases B et D

422

Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.

424

Additionnez les montants des lignes 414 à 424.

425

Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.

425

430

Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.

431

Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E.

432

Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4.



I003 ZZ 73484851

Montant de la ligne 432

Droits d'immatriculation au registre des entreprises. **Consultez le guide.**

Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts?

437

2

2

436

☐ Oui ☐ Non

Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec. Remplissez l'annexe R.

Versements anticipés de crédits d'impôt, **relevé 19, case A, B, C, D ou G**

Impôts spéciaux et redressement d'impôt. Consultez le guide.

Précisez. 442

Cotisation au RRQ pour un travail autonome (grille de calcul 445)

444

Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Remplissez l'annexe F.

Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.

Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.

449

Additionnez les montants des lignes 432 à 447.

Impôt et cotisations

TP-1.D (2020-12) Page 4

432

438

439

441

443

445

446

447

450

Remboursement ou solde à payer

Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés

ou vos feuillets

451

➔ Montant de la ligne 58 de votre annexe Q

451.1

Montant de la ligne 451 moins celui de la ligne 451.1

451.2

➔ Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint

451.2

Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC

452

Impôt payé par acomptes provisionnels

453

Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province

454

Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C.

455

Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.

456

Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

457

Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés. Remplissez l'annexe J.

458

Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes

459

Crédit d'impôt Bouclier fiscal

460

Autres crédits. Consultez le guide.

Précisez. 461

462

Crédit d'impôt pour soutien aux aînés

463

Additionnez les montants des lignes 451.2 à 463.

Impôt payé et autres crédits

465

Compensation financière pour maintien à domicile. Consultez le guide.

466

Additionnez les montants des lignes 465 et 466.

468

Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468

470

Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct ou modifier des renseignements déjà fournis, consultez la page 16 du guide.

➔ Montant de la ligne 470, **s'il est négatif**

474

Remboursement transféré au conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.

476

Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476

Remboursement

478

Remboursement anticipé. Consultez le guide.

480

➔ Montant de la ligne 470, **s'il est positif**

475

Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.

477

Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moins de 2 \$.

Solde à payer

479

Somme jointe. Remplissez le bordereau de paiement et effectuez votre paiement par chèque ou par mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Attachez votre paiement et le bordereau à la page 1.

481

Je déclare que tous les renseignements me concernant dans ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus. Si j'ai droit à un remboursement et que j'ai inscrit un montant à la ligne 476, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).

Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint.

Signature X

Date

Ind. rég. Téléphone (domicile ou cellulaire)

Ind. rég. Téléphone (travail)

Poste

498

499

Nous pourrions comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.

© Revenu Québec



1004 ZZ 73484852

Informations sur le client - Feuille de route #1

Nom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

NAS : _____

État civil : ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait
☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire

Date de l'union/séparation : _____ Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non

CONJOINT(E)	EX-CONJOINT(E)
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Adresse : _____
Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non	Pension alimentaire : ☐ oui ☐ non

PERSONNES À CHARGE

Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. : _____	Activité physique/artist. : _____
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. : _____	Activité physique/artist. : _____

Acomptes provisionnels : ☐ fédéral _____ ☐ provincial _____

Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non

Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ? ☐ oui ☐ non

Autres : _____

Nom du client :		Feuille de route #2		
	Fédéral		Provincial	
	Feuillets en main	À remplir	Relevés en main	À remplir
REVENUS				
Emploi	☐ T4		☐ Relevé 1	
Retraite / RPAC	☐ T4A	☐ T1032 (si fract)	☐ Relevé 2	☐ Annexe B + Q (si fract)
Sécurité de la vieillesse	☐ T4A (OAS)		☐ Relevé 2	
RPC/RRQ	☐ T4A(P)		☐ Relevé 6	
RQAP	☐ T4E		☐ Relevé 3	
Placements	☐ T5	☐ GC	☐ Relevé 2	
REER (ou RAP et REEP)	☐ T4RSP	☐ Annexe 7	☐ Relevé 5	
FERR	☐ T4RIF		☐ Relevé 16	☐ Annexe G
Assurance-emploi	☐ T4E		☐ états fin. + reçus	☐ Ann. L + TP-80
Ass. sociale et indem. CNESST	☐ T5007			
Fiducie	☐ T3	☐ Annexe 3	☐ Relevé 8	☐ Annexe T + S
Entreprise	☐ états fin. + reçus	☐ T2125	☐ Relevé 10	☐ Rel. 24
PCU	☐ T4A ou T4E		☐ enregistrement	☐ Annexe C
			☐ reçu	☐ GC
DÉDUCTIONS/COTISATIONS			☐ reçu	☐ GC / Ann.V (si appl.)
Frais de scolarité	☐ T2202A	☐ Annexe 11	☐ reçu	☐ Annexe K et B
Fonds de travailleurs	☐ reçu	☐ T778	☐ reçu	☐ GC
Frais de garde d'enfants	☐ enregistrement		☐ reçu	☐ Relevé 1
Pension alimentaire	☐ reçu	☐ Annexe 9	☐ reçu	
Dons	☐ reçu	☐ GC	☐ reçu	
Intérêts payés	☐ reçu	☐ GC	☐ reçu	
Frais médicaux	☐ reçu	☐ GC	☐ reçu	
Contribution politique	☐ reçu	☐ Annexe 7	☐ reçu	
Cotisation à un REER / RPAC	☐ reçu		☐ reçu	
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu	
Activités des aînés			☐ reçu	
Abonnement nouvelles numériques	☐ reçu		☐ reçu	
Intérêts sur prêt étudiant	☐ reçu		☐ acte de vente	☐ Annexe M
Achat d'une maison	☐ acte de vente		☐ reçu ou Relevé 1	☐ TP-752.HA
Cotisation syndicale ou profes.	☐ reçu ou T4			
Allocat. canad. travailleurs (ACT)		☐ Annexe 6		☐ GC
Cotisation à l'AE		☐ Annexe 13		☐ Annexe F
Cotisation au RRQ		☐ Ann. 8 + T2204		☐ Annexe R
Cotisation au FSS				☐ Annexe A
Cotisation au RQAP		☐ Annexe 10		☐ Annexe B
Personnes à charge		☐ Annexe 5		
Âge - pers. seule - retraite		☐ GC		☐ Annexe P
Transferts entre conjoints		☐ Annexe 2		☐ Annexes C ou P
Prime au travail				☐ Annexe J + GC
Versements anticipés de cr. d'impôt				☐ Annexe H
Maintien à domicile pers. âgée				☐ Annexe D
Aidant naturel		☐ Annexe 5		
Crédit d'impôt pour solidarité				

FT : feuillets de travail GC : Grille de calculs

Informations sur le client - Feuille de route #1	
Nom : _____	Date de naissance : _____
Adresse : _____	
NAS : _____	
État civil : ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire	
Date de l'union/séparation : _____	Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non
CONJOINT(E)	EX-CONJOINT(E)
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Adresse : _____
Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non	Pension alimentaire : ☐ oui ☐ non
PERSONNES À CHARGE	
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. _____	Activité physique/artist. _____
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. _____	Activité physique/artist. _____
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral _____ ☐ provincial _____	
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non	
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ? ☐ oui ☐ non	
Autres : _____	

Nom du client :		Feuille de route #2	
		Fédéral	Provincial
		Feuillets en main	À remplir
REVENUS			
Emploi		☐ T4	☐ Relevé 1
Retraite / RPAC		☐ T4A	☐ Relevé 2
Sécurité de la vieillesse		☐ T4A (OAS)	☐ Annexe B + Q (si fract)
RPC/RRQ		☐ T4A(P)	☐ Relevé 2
RQAP		☐ T4E	☐ Relevé 6
Placements		☐ T5	☐ Relevé 3
REER (ou RAP et REEP)		☐ T4RSP	☐ Relevé 2
FERR		☐ T4RIF	☐ Relevé 2
Assurance-emploi		☐ T4E	
Ass. sociale et indemn. CNESST		☐ T5007	☐ Relevé 5
Fiducie		☐ T3	☐ Relevé 16
Entreprise		☐ états fin. + reçus	☐ Annexe G
PCU		☐ T4A ou T4E	☐ Ann. L + TP-80
DÉDUCTIONS/COTISATIONS			
Frais de scolarité		☐ T2202A	☐ Relevé 8
Fonds de travailleurs			☐ Relevé 10
Frais de garde d'enfants		☐ reçu	☐ Rel. 24
Pension alimentaire		☐ enregistrement	☐ enregistrement
Dons		☐ reçu	☐ Annexe C
Intérêts payés		☐ reçu	☐ GC
Frais médicaux		☐ reçu	☐ GC / Ann.V (si appl.)
Contribution politique		☐ reçu	☐ reçu
Cotisation à un REER / RPAC		☐ reçu	☐ reçu
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu
Activités des aînés			☐ reçu
Abonnement nouvelles numériques		☐ reçu	☐ reçu
Intérêts sur prêt étudiant		☐ reçu	☐ reçu
Achat d'une maison		☐ acte de vente	☐ reçu
Cotisation syndicale ou profès.		☐ reçu ou T4	☐ reçu ou Relevé 1
Allocat. canad. travailleurs (ACT)			☐ Annexe M
Cotisation à l'AE			☐ acte de vente
Cotisation au RRQ			☐ TP-752.HA
Cotisation au FSS			
Cotisation au RQAP			☐ reçu ou Relevé 1
Personnes à charge			☐ GC
Âge - pers. seule - retraite			☐ Annexe F
Transferts entre conjoints			☐ Annexe R
Prime au travail			☐ Annexe A
Versements anticipés de cr. d'impôt			☐ Annexe B
Maintien à domicile pers. âgée			
Aidant naturel			☐ Annexe P
Crédit d'impôt pour solidarité			☐ Relevé 19
			☐ Annexes C ou P
			☐ Annexe J + GC
			☐ Annexe H
			☐ Annexe D

FT : feuillets de travail GC : Grille de calculs

Informations sur le client - Feuille de route #1	
Nom : _____	Date de naissance : _____
Adresse : _____	
NAS : _____	
État civil : ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire	
Date de l'union/séparation : _____	Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non
CONJOINT(E)	EX-CONJOINT(E)
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Adresse : _____
Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non	Pension alimentaire : ☐ oui ☐ non
PERSONNES À CHARGE	
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. : _____	Activité physique/artist. : _____
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. : _____	Activité physique/artist. : _____
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral _____ ☐ provincial _____	
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non	
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ? ☐ oui ☐ non	
Autres : _____	

Nom du client :		Feuille de route #2	
		Fédéral	Provincial
		Feuillets en main	À remplir
REVENUS			
Emploi		☐ T4	☐ Relevé 1
Retraite / RPAC		☐ T4A	☐ Relevé 2
Sécurité de la vieillesse		☐ T4A (OAS)	☐ Annexe B + Q (si fract)
RPC/RRQ		☐ T4A(P)	☐ Relevé 2
RQAP		☐ T4E	☐ Relevé 6
Placements		☐ T5	☐ Relevé 3
REER (ou RAP et REEP)		☐ T4RSP	☐ Relevé 2
FERR		☐ T4RIF	☐ Relevé 2
Assurance-emploi		☐ T4E	
Ass. sociale et indemn. CNESST		☐ T5007	☐ Relevé 5
Fiducie		☐ T3	☐ Relevé 16
Entreprise		☐ états fin. + reçus	☐ Annexe G
PCU		☐ T4A ou T4E	☐ Ann. L + TP-80
DÉDUCTIONS/COTISATIONS			
Frais de scolarité		☐ T2202A	☐ Relevé 8
Fonds de travailleurs			☐ Relevé 10
Frais de garde d'enfants		☐ reçu	☐ Rel. 24
Pension alimentaire		☐ enregistrement	☐ enregistrement
Dons		☐ reçu	☐ Annexe C
Intérêts payés		☐ reçu	☐ GC
Frais médicaux		☐ reçu	☐ GC / Ann.V (si appl.)
Contribution politique		☐ reçu	☐ reçu
Cotisation à un REER / RPAC		☐ reçu	☐ reçu
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu
Activités des aînés			☐ reçu
Abonnement nouvelles numériques		☐ reçu	☐ reçu
Intérêts sur prêt étudiant		☐ reçu	☐ reçu
Achat d'une maison		☐ acte de vente	☐ reçu
Cotisation syndicale ou profès.		☐ reçu ou T4	☐ reçu ou Relevé 1
Allocat. canad. travailleurs (ACT)			☐ Annexe M
Cotisation à l'AE			☐ acte de vente
Cotisation au RRQ			☐ TP-752.HA
Cotisation au FSS			
Cotisation au RQAP			☐ reçu ou Relevé 1
Personnes à charge			☐ GC
Âge - pers. seule - retraite			☐ Annexe F
Transferts entre conjoints			☐ Annexe R
Prime au travail			☐ Annexe A
Versements anticipés de cr. d'impôt			☐ Annexe B
Maintien à domicile pers. âgée			
Aidant naturel			☐ Annexe P
Crédit d'impôt pour solidarité			☐ Relevé 19
			☐ Annexes C ou P
			☐ Annexe J + GC
			☐ Annexe H
			☐ Annexe D

FT : feuilles de travail GC : Grille de calculs

Informations sur le client - Feuille de route #1			
Nom :		Date de naissance :	
Adresse :			
NAS :			
État civil :	☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire		
Date de l'union/séparation :		Paie cot. RAMQ conjoint ?	☐ oui ☐ non
CONJOINT(E)		EX-CONJOINT(E)	
Nom :		Nom :	
NAS :		NAS :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Revenu net :		Revenu net :	
Frais de scolarité :		Adresse :	
Paie cot. RAMQ conjoint ?	☐ oui ☐ non	Pension alimentaire :	☐ oui ☐ non
PERSONNES À CHARGE			
Nom :		Nom :	
NAS :		NAS :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lien avec le client :		Lien avec le client :	
Revenu net :		Revenu net :	
Frais de scolarité :		Frais de scolarité :	
Frais de garde :		Frais de garde :	
Frais médicaux :		Frais médicaux :	
Activité physique/artist.		Activité physique/artist.	
Nom :		Nom :	
NAS :		NAS :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lien avec le client :		Lien avec le client :	
Revenu net :		Revenu net :	
Frais de scolarité :		Frais de scolarité :	
Frais de garde :		Frais de garde :	
Frais médicaux :		Frais médicaux :	
Activité physique/artist.		Activité physique/artist.	
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral ☐ provincial			
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non			
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ?		☐ oui ☐ non	
Autres : _____			

Nom du client :		Feuille de route #2	
		Fédéral	Provincial
		Feuillets en main	À remplir
REVENUS			
Emploi		☐ T4	☐ Relevé 1
Retraite / RPAC		☐ T4A	☐ Relevé 2
Sécurité de la vieillesse		☐ T4A (OAS)	☐ Annexe B + Q (si fract)
RPC/RRQ		☐ T4A(P)	☐ Relevé 2
RQAP		☐ T4E	☐ Relevé 6
Placements		☐ T5	☐ Relevé 3
REER (ou RAP et REEP)		☐ T4RSP	☐ Relevé 2
FERR		☐ T4RIF	☐ Relevé 2
Assurance-emploi		☐ T4E	
Ass. sociale et indemn. CNESST		☐ T5007	☐ Relevé 5
Fiducie		☐ T3	☐ Relevé 16
Entreprise		☐ états fin. + reçus	☐ Annexe G
PCU		☐ T4A ou T4E	☐ états fin. + reçus
			☐ Ann. L + TP-80
DÉDUCTIONS/COTISATIONS			
Frais de scolarité		☐ T2202A	☐ Relevé 8
Fonds de travailleurs			☐ Relevé 10
Frais de garde d'enfants		☐ reçu	☐ Rel. 24
Pension alimentaire		☐ enregistrement	☐ enregistrement
Dons		☐ reçu	☐ reçu
Intérêts payés		☐ reçu	☐ reçu
Frais médicaux		☐ reçu	☐ reçu
Contribution politique		☐ reçu	☐ reçu
Cotisation à un REER / RPAC		☐ reçu	☐ reçu
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu
Activités des aînés			☐ reçu
Abonnement nouvelles numériques		☐ reçu	
Intérêts sur prêt étudiant		☐ reçu	☐ reçu
Achat d'une maison		☐ acte de vente	☐ acte de vente
Cotisation syndicale ou profes.		☐ reçu ou T4	☐ reçu ou Relevé 1
Allocat. canad. travailleurs (ACT)			
Cotisation à l'AE			☐ Annexe M
Cotisation au RRQ		☐ Annexe 6	☐ TP-752.HA
Cotisation au FSS		☐ Annexe 13	
Cotisation au RQAP		☐ Ann. 8 + T2204	☐ GC
Personnes à charge			☐ Annexe F
Âge - pers. seule - retraite		☐ Annexe 10	☐ Annexe R
Transferts entre conjoints		☐ Annexe 5	☐ Annexe A
Prime au travail		☐ GC	☐ Annexe B
Versements anticipés de cr. d'impôt		☐ Annexe 2	
Maintien à domicile pers. âgée			☐ Annexe P
Aidant naturel			☐ Annexes C ou P
Crédit d'impôt pour solidarité		☐ Annexe 5	☐ Relevé 19
			☐ Annexe J + GC
			☐ Annexe H
			☐ Annexe D

Informations sur le client - Feuille de route #1			
Nom : _____		Date de naissance : _____	
Adresse : _____			
NAS : _____			
État civil :		☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire	
Date de l'union/séparation : _____		Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non	
CONJOINT(E)		EX-CONJOINT(E)	
Nom : _____		Nom : _____	
NAS : _____		NAS : _____	
Date de naissance : _____		Date de naissance : _____	
Revenu net : _____		Revenu net : _____	
Frais de scolarité : _____		Adresse : _____	
Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non		Pension alimentaire : ☐ oui ☐ non	
PERSONNES À CHARGE			
Nom : _____		Nom : _____	
NAS : _____		NAS : _____	
Date de naissance : _____		Date de naissance : _____	
Lien avec le client : _____		Lien avec le client : _____	
Revenu net : _____		Revenu net : _____	
Frais de scolarité : _____		Frais de scolarité : _____	
Frais de garde : _____		Frais de garde : _____	
Frais médicaux : _____		Frais médicaux : _____	
Activité physique/artist. _____		Activité physique/artist. _____	
Nom : _____		Nom : _____	
NAS : _____		NAS : _____	
Date de naissance : _____		Date de naissance : _____	
Lien avec le client : _____		Lien avec le client : _____	
Revenu net : _____		Revenu net : _____	
Frais de scolarité : _____		Frais de scolarité : _____	
Frais de garde : _____		Frais de garde : _____	
Frais médicaux : _____		Frais médicaux : _____	
Activité physique/artist. _____		Activité physique/artist. _____	
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral _____ ☐ provincial _____			
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non			
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ? ☐ oui ☐ non			
Autres : _____			

Nom du client :		Feuille de route #2		
	Fédéral		Provincial	
	Feuillets en main	À remplir	Relevés en main	À remplir
REVENUS				
Emploi	☐ T4		☐ Relevé 1	
Retraite / RPAC	☐ T4A	☐ T1032 (si fract)	☐ Relevé 2	☐ Annexe B + Q (si fract)
Sécurité de la vieillesse	☐ T4A (OAS)		☐ Relevé 2	
RPC/RRQ	☐ T4A(P)		☐ Relevé 6	
RQAP	☐ T4E		☐ Relevé 3	
Placements	☐ T5	☐ GC	☐ Relevé 2	
REER (ou RAP et REEP)	☐ T4RSP	☐ Annexe 7	☐ Relevé 5	
FERR	☐ T4RIF		☐ Relevé 16	☐ Annexe G
Assurance-emploi	☐ T4E		☐ états fin. + reçus	☐ Ann. L + TP-80
Ass. sociale et indem. CNESST	☐ T5007		☐ Relevé 8	☐ Annexe T + S
Fiducie	☐ T3	☐ Annexe 3	☐ Relevé 10	
Entreprise	☐ états fin. + reçus	☐ T2125	☐ Rel. 24	☐ Annexe C
PCU	☐ T4A ou T4E		☐ enregistrement	☐ GC
			☐ reçu	☐ GC / Ann. V (si appl.)
DÉDUCTIONS/COTISATIONS			☐ reçu	
Frais de scolarité	☐ T2202A	☐ Annexe 11	☐ reçu	☐ Annexe K et B
Fonds de travailleurs	☐ reçu	☐ T778	☐ reçu	☐ GC
Frais de garde d'enfants	☐ enregistrement		☐ reçu	☐ Annexe M
Pension alimentaire	☐ reçu	☐ Annexe 9	☐ acte de vente	☐ TP-752.HA
Dons	☐ reçu	☐ GC	☐ reçu ou Relevé 1	
Intérêts payés	☐ reçu			
Frais médicaux	☐ reçu	☐ GC		
Contribution politique	☐ reçu	☐ Annexe 7		
Cotisation à un REER / RPAC	☐ reçu			
Act. physiques et artistiques enfants				
Activités des aînés	☐ reçu			
Abonnement nouvelles numériques	☐ reçu	☐ Annexe 6		☐ GC
Intérêts sur prêt étudiant	☐ acte de vente	☐ Annexe 13		☐ Annexe F
Achat d'une maison	☐ reçu ou T4	☐ Ann. 8 + T2204		☐ Annexe R
Cotisation syndicale ou profes.				☐ Annexe A
Allocat. canad. travailleurs (ACT)				☐ Annexe B
Cotisation à l'AE				
Cotisation au RRQ		☐ Annexe 10		☐ Annexe P
Cotisation au FSS		☐ Annexe 5	☐ Relevé 19	☐ Annexes C ou P
Cotisation au RQAP		☐ GC		☐ Annexe J + GC
Personnes à charge		☐ Annexe 2		☐ Annexe H
Âge - pers. seule - retraite				☐ Annexe D
Transferts entre conjoints				
Prime au travail				
Versements anticipés de cr. d'impôt				
Maintien à domicile pers. âgée		☐ Annexe 5		
Aidant naturel				
Crédit d'impôt pour solidarité				

Informations sur le client - Feuille de route #1	
Nom : _____	Date de naissance : _____
Adresse : _____	
NAS : _____	
État civil : ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire	
Date de l'union/séparation : _____	Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non
CONJOINT(E)	EX-CONJOINT(E)
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Adresse : _____
Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non	Pension alimentaire : ☐ oui ☐ non
PERSONNES À CHARGE	
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. : _____	Activité physique/artist. : _____
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. : _____	Activité physique/artist. : _____
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral _____ ☐ provincial _____	
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non	
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ? ☐ oui ☐ non	
Autres : _____	

Nom du client :		Feuille de route #2	
		Fédéral	Provincial
		Feuillets en main	À remplir
REVENUS			
Emploi		☐ T4	☐ Relevé 1
Retraite / RPAC		☐ T4A	☐ Relevé 2
Sécurité de la vieillesse		☐ T4A (OAS)	☐ Annexe B + Q (si fract)
RPC/RRQ		☐ T4A(P)	☐ Relevé 2
RQAP		☐ T4E	☐ Relevé 6
Placements		☐ T5	☐ Relevé 3
REER (ou RAP et REEP)		☐ T4RSP	☐ Relevé 2
FERR		☐ T4RIF	☐ Relevé 2
Assurance-emploi		☐ T4E	
Ass. sociale et indemn. CNESST		☐ T5007	☐ Relevé 5
Fiducie		☐ T3	☐ Relevé 16
Entreprise		☐ états fin. + reçus	☐ Annexe G
PCU		☐ T4A ou T4E	☐ Ann. L + TP-80
DÉDUCTIONS/COTISATIONS			
Frais de scolarité		☐ T2202A	☐ Relevé 8
Fonds de travailleurs			☐ Relevé 10
Frais de garde d'enfants		☐ reçu	☐ Rel. 24
Pension alimentaire		☐ enregistrement	☐ enregistrement
Dons		☐ reçu	☐ Annexe C
Intérêts payés		☐ reçu	☐ GC
Frais médicaux		☐ reçu	☐ GC / Ann.V (si appl.)
Contribution politique		☐ reçu	☐ reçu
Cotisation à un REER / RPAC		☐ reçu	☐ reçu
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu
Activités des aînés			☐ reçu
Abonnement nouvelles numériques		☐ reçu	☐ reçu
Intérêts sur prêt étudiant		☐ reçu	☐ reçu
Achat d'une maison		☐ acte de vente	☐ reçu
Cotisation syndicale ou profès.		☐ reçu ou T4	☐ reçu ou Relevé 1
Allocat. canad. travailleurs (ACT)			☐ Annexe M
Cotisation à l'AE			☐ acte de vente
Cotisation au RRQ			☐ TP-752.HA
Cotisation au FSS			
Cotisation au RQAP			☐ reçu ou Relevé 1
Personnes à charge			☐ GC
Âge - pers. seule - retraite			☐ Annexe F
Transferts entre conjoints			☐ Annexe R
Prime au travail			☐ Annexe A
Versements anticipés de cr. d'impôt			☐ Annexe B
Maintien à domicile pers. âgée			
Aidant naturel			☐ Annexe P
Crédit d'impôt pour solidarité			☐ Relevé 19

FT : feuilles de travail GC : Grille de calculs

Informations sur le client - Feuille de route #1	
Nom : _____	Date de naissance : _____
Adresse : _____	
NAS : _____	
État civil : ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire	
Date de l'union/séparation : _____	Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non
CONJOINT(E)	EX-CONJOINT(E)
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Adresse : _____
Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non	Pension alimentaire : ☐ oui ☐ non
PERSONNES À CHARGE	
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. : _____	Activité physique/artist. : _____
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. : _____	Activité physique/artist. : _____
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral _____ ☐ provincial _____	
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non	
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ? ☐ oui ☐ non	
Autres : _____	

Nom du client :		Feuille de route #2	
		Fédéral	Provincial
		Feuillets en main	À remplir
REVENUS			
Emploi		☐ T4	☐ Relevé 1
Retraite / RPAC		☐ T4A	☐ Relevé 2
Sécurité de la vieillesse		☐ T4A (OAS)	☐ Annexe B + Q (si fract)
RPC/RRQ		☐ T4A(P)	☐ Relevé 2
RQAP		☐ T4E	☐ Relevé 6
Placements		☐ T5	☐ Relevé 3
REER (ou RAP et REEP)		☐ T4RSP	☐ Relevé 2
FERR		☐ T4RIF	☐ Relevé 2
Assurance-emploi		☐ T4E	
Ass. sociale et indemn. CNESST		☐ T5007	☐ Relevé 5
Fiducie		☐ T3	☐ Relevé 16
Entreprise		☐ états fin. + reçus	☐ Annexe G
PCU		☐ T4A ou T4E	☐ Ann. L + TP-80
DÉDUCTIONS/COTISATIONS			
Frais de scolarité		☐ T2202A	☐ Relevé 8
Fonds de travailleurs			☐ Relevé 10
Frais de garde d'enfants		☐ reçu	☐ Rel. 24
Pension alimentaire		☐ enregistrement	☐ enregistrement
Dons		☐ reçu	☐ Annexe C
Intérêts payés		☐ reçu	☐ GC
Frais médicaux		☐ reçu	☐ GC / Ann.V (si appl.)
Contribution politique		☐ reçu	☐ reçu
Cotisation à un REER / RPAC		☐ reçu	☐ reçu
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu
Activités des aînés			☐ reçu
Abonnement nouvelles numériques		☐ reçu	☐ reçu
Intérêts sur prêt étudiant		☐ reçu	☐ reçu
Achat d'une maison		☐ acte de vente	☐ reçu
Cotisation syndicale ou profès.		☐ reçu ou T4	☐ reçu ou Relevé 1
Allocat. canad. travailleurs (ACT)			☐ Annexe M
Cotisation à l'AE			☐ acte de vente
Cotisation au RRQ			☐ TP-752.HA
Cotisation au FSS			
Cotisation au RQAP			☐ reçu ou Relevé 1
Personnes à charge			☐ GC
Âge - pers. seule - retraite			☐ Annexe F
Transferts entre conjoints			☐ Annexe R
Prime au travail			☐ Annexe A
Versements anticipés de cr. d'impôt			☐ Annexe B
Maintien à domicile pers. âgée			
Aidant naturel			☐ Annexe P
Crédit d'impôt pour solidarité			☐ Relevé 19
			☐ Annexes C ou P
			☐ Annexe J + GC
			☐ Annexe H
			☐ Annexe D

FT : feuillets de travail GC : Grille de calculs

Informations sur le client - Feuille de route #1	
Nom : _____	Date de naissance : _____
Adresse : _____	
NAS : _____	
État civil : ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire	
Date de l'union/séparation : _____	Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non
CONJOINT(E)	EX-CONJOINT(E)
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Adresse : _____
Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non	Pension alimentaire : ☐ oui ☐ non
PERSONNES À CHARGE	
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. _____	Activité physique/artist. _____
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. _____	Activité physique/artist. _____
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral _____ ☐ provincial _____	
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non	
Conjoint(s) acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ? ☐ oui ☐ non	
Autres : _____	

Nom du client :		Feuille de route #2	
		Fédéral	Provincial
		Feuillets en main	À remplir
REVENUS			
Emploi		☐ T4	☐ Relevé 1
Retraite / RPAC		☐ T4A	☐ Relevé 2
Sécurité de la vieillesse		☐ T4A (OAS)	☐ Annexe B + Q (si fract)
RPC/RRQ		☐ T4A(P)	☐ Relevé 2
RQAP		☐ T4E	☐ Relevé 6
Placements		☐ T5	☐ Relevé 3
REER (ou RAP et REEP)		☐ T4RSP	☐ Relevé 2
FERR		☐ T4RIF	☐ Relevé 2
Assurance-emploi		☐ T4E	
Ass. sociale et indemn. CNESST		☐ T5007	☐ Relevé 5
Fiducie		☐ T3	☐ Relevé 16
Entreprise		☐ états fin. + reçus	☐ Annexe G
PCU		☐ T4A ou T4E	☐ Ann. L + TP-80
DÉDUCTIONS/COTISATIONS			
Frais de scolarité		☐ T2202A	☐ Relevé 8
Fonds de travailleurs			☐ Relevé 10
Frais de garde d'enfants		☐ reçu	☐ Rel. 24
Pension alimentaire		☐ enregistrement	☐ enregistrement
Dons		☐ reçu	☐ Annexe C
Intérêts payés		☐ reçu	☐ GC
Frais médicaux		☐ reçu	☐ GC / Ann.V (si appl.)
Contribution politique		☐ reçu	☐ reçu
Cotisation à un REER / RPAC		☐ reçu	☐ reçu
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu
Activités des aînés			☐ reçu
Abonnement nouvelles numériques		☐ reçu	☐ reçu
Intérêts sur prêt étudiant		☐ reçu	☐ reçu
Achat d'une maison		☐ acte de vente	☐ reçu
Cotisation syndicale ou profès.		☐ reçu ou T4	☐ reçu ou Relevé 1
Allocat. canad. travailleurs (ACT)			☐ Annexe M
Cotisation à l'AE			☐ acte de vente
Cotisation au RRQ			☐ TP-752.HA
Cotisation au FSS			
Cotisation au RQAP			☐ reçu ou Relevé 1
Personnes à charge			☐ GC
Âge - pers. seule - retraite			☐ Annexe F
Transferts entre conjoints			☐ Annexe R
Prime au travail			☐ Annexe A
Versements anticipés de cr. d'impôt			☐ Annexe B
Maintien à domicile pers. âgée			
Aidant naturel			☐ Annexe P
Crédit d'impôt pour solidarité			☐ Relevé 19
			☐ Annexes C ou P
			☐ Annexe J + GC
			☐ Annexe H
			☐ Annexe D

FT : feuillets de travail GC : Grille de calculs

Informations sur le client - Feuille de route #1	
Nom : _____	Date de naissance : _____
Adresse : _____	
NAS : _____	
État civil : ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire	
Date de l'union/séparation : _____	Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non
CONJOINT(E)	EX-CONJOINT(E)
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Adresse : _____
Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non	Pension alimentaire : ☐ oui ☐ non
PERSONNES À CHARGE	
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. _____	Activité physique/artist. _____
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. _____	Activité physique/artist. _____
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral _____ ☐ provincial _____	
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non	
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ? ☐ oui ☐ non	
Autres : _____	

Nom du client :		Feuille de route #2	
		Fédéral	Provincial
		Feuillets en main	À remplir
REVENUS			
Emploi		☐ T4	☐ Relevé 1
Retraite / RPAC		☐ T4A	☐ Relevé 2
Sécurité de la vieillesse		☐ T4A (OAS)	☐ Annexe B + Q (si fract)
RPC/RRQ		☐ T4A(P)	☐ Relevé 2
RQAP		☐ T4E	☐ Relevé 6
Placements		☐ T5	☐ Relevé 3
REER (ou RAP et REEP)		☐ T4RSP	☐ Relevé 2
FERR		☐ T4RIF	☐ Relevé 2
Assurance-emploi		☐ T4E	
Ass. sociale et indemn. CNESST		☐ T5007	☐ Relevé 5
Fiducie		☐ T3	☐ Relevé 16
Entreprise		☐ états fin. + reçus	☐ Annexe G
PCU		☐ T4A ou T4E	☐ Ann. L + TP-80
DÉDUCTIONS/COTISATIONS			
Frais de scolarité		☐ T2202A	☐ Relevé 8
Fonds de travailleurs			☐ Relevé 10
Frais de garde d'enfants		☐ reçu	☐ Rel. 24
Pension alimentaire		☐ enregistrement	☐ enregistrement
Dons		☐ reçu	☐ reçu
Intérêts payés		☐ reçu	☐ reçu
Frais médicaux		☐ reçu	☐ reçu
Contribution politique		☐ reçu	☐ reçu
Cotisation à un REER / RPAC		☐ reçu	☐ reçu
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu
Activités des aînés			☐ reçu
Abonnement nouvelles numériques		☐ reçu	☐ reçu
Intérêts sur prêt étudiant		☐ reçu	☐ reçu
Achat d'une maison		☐ acte de vente	☐ acte de vente
Cotisation syndicale ou profès.		☐ reçu ou T4	☐ reçu ou Relevé 1
Allocat. canad. travailleurs (ACT)			
Cotisation à l'AE			☐ Annexe M
Cotisation au RRQ		☐ Annexe 6	☐ TP-752.HA
Cotisation au FSS		☐ Annexe 13	
Cotisation au RQAP		☐ Ann. 8 + T2204	☐ GC
Personnes à charge			☐ Annexe F
Âge - pers. seule - retraite		☐ Annexe 10	☐ Annexe R
Transferts entre conjoints		☐ Annexe 5	☐ Annexe A
Prime au travail		☐ GC	☐ Annexe B
Versements anticipés de cr. d'impôt		☐ Annexe 2	
Maintien à domicile pers. âgée			☐ Annexe P
Aidant naturel			☐ Relevé 19
Crédit d'impôt pour solidarité		☐ Annexe 5	☐ Annexes C ou P
			☐ Annexe J + GC
			☐ Annexe H
			☐ Annexe D

FT : feuillets de travail GC : Grille de calculs

Informations sur le client - Feuille de route #1	
Nom : _____	Date de naissance : _____
Adresse : _____	
NAS : _____	
État civil : ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire	
Date de l'union/séparation : _____	Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non
CONJOINT(E)	EX-CONJOINT(E)
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Adresse : _____
Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non	Pension alimentaire : ☐ oui ☐ non
PERSONNES À CHARGE	
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. : _____	Activité physique/artist. : _____
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. : _____	Activité physique/artist. : _____
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral _____ ☐ provincial _____	
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non	
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ? ☐ oui ☐ non	
Autres : _____	

Nom du client :		Feuille de route #2	
		Fédéral	Provincial
		Feuillets en main	À remplir
REVENUS			
Emploi		☐ T4	☐ Relevé 1
Retraite / RPAC		☐ T4A	☐ Relevé 2
Sécurité de la vieillesse		☐ T4A (OAS)	☐ Annexe B + Q (si fract)
RPC/RRQ		☐ T4A(P)	☐ Relevé 2
RQAP		☐ T4E	☐ Relevé 6
Placements		☐ T5	☐ Relevé 3
REER (ou RAP et REEP)		☐ T4RSP	☐ Relevé 2
FERR		☐ T4RIF	☐ Relevé 2
Assurance-emploi		☐ T4E	
Ass. sociale et indemn. CNESST		☐ T5007	☐ Relevé 5
Fiducie		☐ T3	☐ Relevé 16
Entreprise		☐ états fin. + reçus	☐ Annexe G
PCU		☐ T4A ou T4E	☐ Ann. L + TP-80
DÉDUCTIONS/COTISATIONS			
Frais de scolarité		☐ T2202A	☐ Relevé 8
Fonds de travailleurs			☐ Relevé 10
Frais de garde d'enfants		☐ reçu	☐ Rel. 24
Pension alimentaire		☐ enregistrement	☐ enregistrement
Dons		☐ reçu	☐ Annexe C
Intérêts payés		☐ reçu	☐ GC
Frais médicaux		☐ reçu	☐ GC / Ann.V (si appl.)
Contribution politique		☐ reçu	☐ reçu
Cotisation à un REER / RPAC		☐ reçu	☐ reçu
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu
Activités des aînés			☐ reçu
Abonnement nouvelles numériques		☐ reçu	☐ reçu
Intérêts sur prêt étudiant		☐ reçu	☐ acte de vente
Achat d'une maison		☐ acte de vente	☐ reçu ou Relevé 1
Cotisation syndicale ou profès.		☐ reçu ou T4	
Allocat. canad. travailleurs (ACT)			☐ Annexe M
Cotisation à l'AE			☐ acte de vente
Cotisation au RRQ			☐ TP-752.HA
Cotisation au FSS			
Cotisation au RQAP			☐ reçu ou Relevé 1
Personnes à charge			☐ GC
Âge - pers. seule - retraite			☐ Annexe F
Transferts entre conjoints			☐ Annexe R
Prime au travail			☐ Annexe A
Versements anticipés de cr. d'impôt			☐ Annexe B
Maintien à domicile pers. âgée			
Aidant naturel			☐ Annexe P
Crédit d'impôt pour solidarité			☐ Relevé 19
			☐ Annexes C ou P
			☐ Annexe J + GC
			☐ Annexe H
			☐ Annexe D

FT : feuillets de travail GC : Grille de calculs